

DOSSIER 66

Prévenir les violences

P4 Nutrition :
les allégations
à la carte

P42 Débats
L'éducation pour
la santé est-elle
politique ?

P46 Rhône-Alpes :
un carnet intime
pour les lycéens



Vous travaillez dans les secteurs de l'éducation, de la santé ou du social ?

LA Santé de l'homme



Un outil de travail et de réflexion pour les acteurs de l'éducation pour la santé.

Avec six numéros par an, *La Santé de l'homme* vous permet de :

- suivre l'actualité de l'éducation pour la santé
- actualiser vos connaissances
- éclairer les pratiques et les méthodes d'intervention



Je souhaite m'abonner au tarif :

- France métropolitaine 1 an (6 numéros) **28 €**
- France métropolitaine 2 ans (12 numéros) **48 €**
- Étudiants 1 an (6 numéros) **19 €**
- Autres pays et outre-mer 1 an (6 numéros) **38 €**

• Soit un montant de €

Je recevrai un numéro gratuit parmi les numéros suivants (en fonction des stocks disponibles) :

- Pratiques créatives, N° 344.
- Regards sur les dépendances, N° 347.
- De l'hygiène à la santé, N° 349.
- Handicaps : éduquer notre regard, N° 350.
- La démarche communautaire : un état d'esprit, N° 351.
- Jeunes et communication, N° 352.
- Les métiers de l'éducation pour la santé, N° 353.
- Sport et loisirs : prévenir les accidents, N° 354.
- Santé et travail, N° 355.
- Éducation à la sexualité, N° 356.

• Soit un montant total de €

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire chèque postal à l'ordre de l'INPES. Veuillez me faire parvenir une facture

Nom

Prénom

Organisme

Fonction

Adresse

Date et signature :

- 4 Qualité de vie**
Nutrition : les allégations à la carte
Denis Dangaix
 « Il faut faire la différence entre information scientifique et communication »
Entretien avec le professeur Ambroise Martin
Ateliers « Alimentation Atout Prix » : un espace-temps retrouvé
Jean-Philippe Cognet, Isabelle Borell
Lorraine : l'équilibre nutritionnel s'invite dans les lieux de restauration collective
Lucette Barthélémy

Dossier : p. 11 à 41

Prévenir les violences

Introduction

Contre la violence, développer l'écoute et le respect

Philippe Lecorps, Éric Le Grand 12

À l'écoute des violences ressenties par les jeunes

À travers le Fil Santé Jeunes, des réponses à la souffrance

Brigitte Cadéac d'Arbaud 14

Jeunes Violences Écoute : un besoin absolu de se confier

Arina Van De Kerk 16

François Chobeaux : « Les jeunes errants subissent l'indifférence comme une violence »

Propos recueillis par Éric Le Grand 19

Éducation pour la santé : prendre en compte la violence exprimée

Charleroi : solidarité de quartier autour des familles en difficulté

Pascale Jamouille 21

Résilience sociale et communautaire : pour un travail de pardon

Pierre Benghozi 25

Jacques Fortin : « On peut aider très tôt les enfants à se réinscrire dans le lien social »

Propos recueillis par Bernadette Roussille 29

Collèges, milieu carcéral : deux lieux, deux outils de prévention contre les violences

Prévention des violences au collège : le dialogue, pour favoriser l'estime de soi

Laurence Mousset-Libeau 31

À Angers, un outil pour parler violence avec les jeunes détenus

Véronique Laccourreya 34

Pour en savoir plus

Fabienne Lemonnier, Anne Sizaret 37

42 Débats

L'éducation pour la santé est-elle politique ?

Éric Le Grand

Anne-Marie Palicot : « L'acteur de promotion de la santé a une fonction d'alerte. »

Propos recueillis par Yves Géry et Éric Le Grand

Anne Laurent-Beq :

« Travail de terrain et engagement personnel sont indissociables. »

Propos recueillis par Yves Géry

45 La santé en chiffres

Les personnes âgées consultent six fois par an leur médecin

Stéphanie Pin, Hélène Bourdessol

46 La santé à l'école

Santé : un « carnet intime » pour les lycéens

Pascale Manicacci

Lycées sans tabac : 22 établissements pilotes

Christine Gilles, Andréa Walsh

48 Lectures - outils

Sandra Kerzanet, Anne Sizaret, Fabienne Lemonnier, Olivier Delmer

**Au dossier du prochain numéro :
Parentalité et éducation pour la santé**

Nutrition : les allégations à la carte

« Source de calcium », « riches en fibres », etc. : les allégations nutritionnelles laissent entendre au consommateur qu'un produit est bon pour la santé... alors que les allégations portant sur la santé sont interdites en France. Retour sur une ambiguïté qui ne favorise pas l'information et la prévention.

Quelle est la différence entre une barre de chocolat banale et une barre bénéfique pour votre organisme ? Pour le consommateur, ce sont les allégations indiquées sur l'emballage, éventuellement reprises dans les spots publicitaires, qui vont faire la différence. En France, les allégations santé sont interdites, les fabricants sont tenus de se limiter aux allégations nutritionnelles ou fonctionnelles. Pour notre barre de chocolat « plus-plus », celle qui revendique des vertus nutritionnelles, les mentions seront, par exemple, la teneur en macro et micronutriments, la valeur énergétique ou l'apport journalier recommandé (AJR).

La confusion est souvent entretenue entre publicité et allégation. Or, comme le souligne Ambroise Martin, de l'Afssa (voir interview pages suivantes) : « L'allégation nutritionnelle, ce n'est en aucun cas un slogan publicitaire, ce sont en premier lieu les mentions figurant sur l'emballage du produit. Elles informent, par exemple, sur la teneur en énergie, en lipides, protides et glucides, sels minéraux, en fibres, vitamines. Ces mentions sont purement quantitatives. L'allégation va plus loin, elle sous-entend que le consommateur a – sur le plan nutritionnel et, donc, pour sa santé – tout à gagner à consommer le produit en question. »

Un outil de communication

Les allégations nutritionnelles mais aussi fonctionnelles sont devenues, au fil du temps, un outil de communication et un argument de vente pour les industriels de l'agroalimentaire ; elles

connaissent un essor sans précédent sur les emballages des produits alimentaires et dans le discours des publicitaires. Les industriels se placent de plus en plus dans une posture d'« éducateurs au bien-manger » en développant un accompagnement nutritionnel du consommateur. Mais comment ce dernier, sans cesse appâté, peut-il s'y retrouver ? Par quelles réglementations sont régies ces fameuses allégations ? Derrière les allégations nutritionnelles se profile inmanquablement l'idée d'un effet positif pour la santé. Cette idée rencontre un écho croissant, puisque le consommateur cherche de plus en plus à améliorer son état de santé à travers ses choix alimentaires.

Les allégations ont fait l'objet d'une définition générale négociée et adoptée au niveau international dans le cadre du Codex alimentarius. Cette instance, commission mixte de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale pour la Santé (OMS), fixe les normes en matière de sécurité alimentaire et de commerce des produits agricoles. Le Codex a donc établi une typologie des allégations en trois grands groupes : les allégations nutritionnelles, les allégations fonctionnelles et les allégations santé (voir encadré Pour en savoir plus).

Schématiquement :

- les allégations nutritionnelles sont des informations relatives aux quantités de nutriments, énergétiques ou non, présents dans un produit alimentaire. Ces quantités sont indiquées en grammes,

assorties éventuellement du pourcentage qu'elles représentent par rapport aux apports journaliers recommandés (AJR) ;

- les allégations fonctionnelles décrivent l'action physiologique qu'a un aliment, un nutriment ou une substance contenue dans cet aliment ;
- les allégations santé décrivent la relation qui existe entre un aliment, un nutriment ou une substance contenue dans un aliment et un état lié à la santé ou une modification d'un paramètre biologique, mais sans faire référence à une maladie.

Si l'on prend l'exemple d'une barre chocolatée au lait, l'allégation nutritionnelle pourrait être « source de calcium », l'allégation fonctionnelle « la vitamine B6 est nécessaire au métabolisme des glucides » et l'allégation santé « le calcium améliore la densité osseuse ».

Les allégations nutritionnelles et fonctionnelles sont actuellement autorisées en France, mais pas les allégations santé, qui établissent explicitement un lien entre un aliment et la santé. Comment sont contrôlés le contenu et donc le sérieux de ces allégations ? En France, le dispositif d'encadrement est le suivant :

1. les allégations doivent respecter les définitions internationales fixées par le Codex alimentarius ;
2. un industriel qui souhaite utiliser une allégation doit la soumettre pour avis scientifique à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Si l'allégation fait l'objet d'un message publicitaire, elle doit passer sous les



fourches Caudines du Bureau de vérification de la publicité (BVP). Un tel dispositif inspire confiance. Mais le BVP n'est pas une instance indépendante puisque les industriels y sont représentés. Surtout, le problème est que ce type de message peut être licite dans sa formulation, tout en ayant une puissance de suggestion, d'image, de références à l'imaginaire suffisamment fortes pour influencer les comportements.

Développer un sens critique

Nutritionnistes, scientifiques et consommateurs ont, aujourd'hui, la même approche : la transparence de l'information. « *Le consommateur ne doit pas être pris au piège d'une certaine confusion entretenue par ces allégations* », explique Nicolas Larmagnac, directeur de la communication de l'association *Que choisir ?* « *Il faut sortir de la confusion entre allégation et publicité* », explique le professeur Ambroise Martin, de l'Afssa (voir entretien page suivante).

Les nutritionnistes souhaitent développer le regard critique de l'utilisateur. C'est l'objectif poursuivi par les intervenants en éducation pour la santé, qui ont mis en place à travers la France, au sein du réseau des comités régionaux d'Éducation pour la santé (Cres) et des comités départementaux

(Codes), des actions d'information et d'éducation nutritionnelles. Ainsi, à Clermont-Ferrand et en Lorraine (voir articles pages 8 à 10), des ateliers de nutrition sont organisés pour les populations à faibles ressources, et les formateurs accompagnent ces populations dans les grandes surfaces pour les aider à déjouer les pièges du marketing. Des formations sont aussi organisées pour les intervenants des associations comme la Banque alimentaire. Dans les lieux collectifs de restauration, des menus équilibrés sont préconisés.

L'information nutritionnelle sans arrière-pensées, délivrée par les associations et les intervenants en éducation pour la santé, affronte une rude partie. En face, les industriels déploient des moyens considérables, ciblent sur des populations fragiles, voire particulièrement influençables, comme les enfants, les personnes démunies, ceux et celles qui veulent maigrir et vite. Dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS), plusieurs actions comme celle menée en Lorraine reçoivent désormais un soutien financier. Ces efforts concourent à améliorer la qualité de l'information nutritionnelle dont dispose le citoyen.

Denis Dangaix
Journaliste.

► Pour en savoir plus...

- **Les allégations nutritionnelles** font l'objet d'une définition harmonisée au niveau international et à l'échelon de l'Union européenne. Elles recouvrent les notions quantitatives sur la teneur en nutriments des produits alimentaires. Il existe deux types d'allégations nutritionnelles :

- *les allégations factuelles*. Elles donnent un chiffre indiquant la teneur en un nutriment donné. Elles peuvent s'accompagner d'une mention si cette teneur présente un intérêt nutritionnel. On peut indiquer « source de... » ou « riche en... » si 100 g, 100 ml ou 100 kcal de l'aliment apportent respectivement plus de 5 % et plus de 10 % des apports journaliers recommandés. La France a particulièrement défendu au niveau international l'expression par 100 Kcal, afin de ne pas défavoriser abusivement les produits pauvres en calories et riches en eau mais nutritionnellement importants, tels que les fruits et les légumes ;

- *les allégations comparatives*. Elles permettent d'indiquer qu'un produit est enrichi ou appauvri en un nutriment, si cette modification présente une ampleur significative par rapport aux produits non modifiés.

- **Les allégations fonctionnelles** décrivent l'effet d'un nutriment sur une fonction de l'organisme. Devant le développement d'allégations fantaisistes, la Commission interministérielle d'étude des produits destinés à une alimentation particulière (Cédap) avait émis un avis, en décembre 1996, instituant une liste positive d'allégations utilisables pour les vitamines et les minéraux, en laissant aux industriels une certaine liberté dans la formulation utilisée. Ce type d'allégation peut constituer une première étape dans la valorisation des résultats de la recherche industrielle en nutrition. Cela a été le cas avec l'autorisation d'emploi de l'allégation « bifidogène » pour les fructo-oligo-saccharides.

- **Les allégations santé** établissent explicitement un lien entre l'aliment et la « bonne santé » ou un état lié à la santé, ou un lien avec la maladie. Le Codex alimentarius a laissé aux États toute liberté en ce domaine, un accord international se révélant impossible. Les États-Unis ont ainsi autorisé des allégations avec un libellé très précis en référence à la prévention du cancer, des maladies cardio-vasculaires ou de l'ostéoporose. À l'opposé, l'Union européenne, dans une directive de 1979, interdit explicitement toute référence à la prévention, le traitement ou la guérison d'une maladie.

Rubrique coordonnée par Christine Ferron : christine.ferron@inpes.sante.fr



« Il faut faire la différence entre information scientifique et communication »

Entretien avec le professeur Ambroise Martin, directeur de l'Unité « Évaluation des risques nutritionnels et sanitaires » de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa).

La Santé de l'homme : Le terme « allégation » existe dans les manuels nutritionnels depuis des années et pourtant il semble que cette notion soit relativement méconnue. Quelle est l'approche de l'Afssa ?

Ambroise Martin : L'histoire des allégations est déjà ancienne, elle intéresse les acteurs de la nutrition au sens large depuis 1979, date à laquelle le Codex alimentarius, pour la première fois, y a fait référence. Il définit alors une allégation comme « toute mention qui affirme, suggère ou implique qu'une denrée alimentaire possède des caractéristiques nutritionnelles particulières, quelle que soit l'origine de cette particularité ».

Dans un premier temps, les allégations ont vécu tranquillement, sans trop de problèmes. Les industriels et les pouvoirs publics s'y sont de nouveau intéressés à partir des années quatre-vingt-dix : conséquence de la saturation du marché alimentaire et du développement de l'innovation, la promotion des aliments à travers des propriétés spécifiques a pris une ampleur importante, voire démesurée. Nous étions dans un contexte de mondialisation, de libéralisation des échanges, dans un commerce économique pluriel. Le créneau de la santé devenait porteur. Il était donc normal que nous prônions avec force une démarche scientifique, basée sur la rigueur, et non une simple approche commerciale.

S. H. : Comment l'Afssa a-t-elle été associée à la définition de ces allégations ?

Ambroise Martin : Le terme allégation a plutôt une connotation négative, voire mensongère. Notre travail a consisté à faire en sorte que, dans le domaine de l'alimentation, les allégations soient prises au sérieux et scientifiquement fondées. Les premiers travaux dans ce sens ont été menés, en 1995, par l'Institut français pour la nutrition (IFN). L'ensemble des travaux qui se sont succédé ensuite – je citerai ceux du Conseil national de l'alimentation ou du Conseil scientifique de l'Agence du médicament – va dans le même sens : la recherche d'une ligne scientifiquement objective, essayant d'apporter des réponses à des questions aussi importantes que l'environnement de ces produits, la frontière entre allégations et médicaments... Ces travaux se sont conclus par un document qui a été proposé au Codex alimentarius. Parallèlement, d'autres pays, comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède, se dotaient de lignes directrices, de codes de bonne pratique.

S. H. : Les pratiques concernant les allégations ont-elles été harmonisées au niveau international ?

Ambroise Martin : On ne peut pas vraiment parler d'harmonisation. Il s'agit plutôt de réflexions conduites dans certains pays avec des approches éventuellement différentes. Au Royaume-

Uni, par exemple, c'est une initiative industrielle qui a entraîné associations de consommateurs et pouvoirs publics à la réflexion sur les allégations. En France, ce sont les pouvoirs publics qui pilotent. Et ce n'est pas innocent car on a l'impression qu'un certain nombre de pays, surtout de culture anglo-saxonne, souhaitent plutôt autogérer ces produits. En France, nous sommes favorables à une gestion publique des allégations.

S. H. : Quel est le rôle de l'Afssa face aux allégations et à la nutrition ?

Ambroise Martin : L'Afssa est interrogée sur l'évaluation du champ scientifique des allégations. Elle ne s'intéresse pas à la question de la publicité. Les pouvoirs publics nous demandent si telle allégation est de nature à induire en erreur le consommateur. Et il n'y a pas une réunion du comité d'experts sans au moins deux ou trois dossiers sur cette problématique. L'Agence élabore progressivement une liste d'allégations fonctionnelles avec les conditions d'emploi. Nous participons donc à l'élaboration du futur registre européen qui devrait bientôt voir le jour.

S. H. : Et en matière de publicité ?

Ambroise Martin : Il y a peu de textes réglementaires à ce jour. L'Afssa s'appuie sur un texte réglementaire général qui concerne la publicité, le « visa P-P » ou « Publicité-Produit ». En gros, tout discours sur la santé qui concerne les pro-



duits autres que les médicaments doit être soumis à l'évaluation. Nous sommes, ici, au cœur du problème, car notre démarche scientifique se heurte à la démarche commerciale. C'est la raison pour laquelle les industriels français sont partis en guerre depuis longtemps contre le « visa P-P », avec un certain nombre d'arguments, d'ailleurs. Car on peut raconter ce que l'on veut, il faut pouvoir justifier cette évaluation. À quel niveau de curseur doit-on placer la barre de l'évaluation, surtout quand il s'agit de contrôle *a priori*? Depuis 1979, nous avons les mêmes lignes directrices du Codex alimentarius. Le comité de l'étiquetage du Codex s'intéresse à la problématique de la communication et a beaucoup de mal à atteindre un consensus. Son comité Nutrition a, en 2000, adopté un document de travail préparé par la France, en lien avec les travaux européens, afin d'établir une sorte de règlement international. Des recommandations sur la qualité des preuves scientifiques sont en cours d'adoption en 2003. On voit bien qu'il y a des difficultés d'harmonisation quand on parle d'étiquetage et de communication. Alors qu'au niveau de la preuve scientifique on arrive facilement à se mettre d'accord.

S. H. : L'allégation ne risque-t-elle pas de devenir un outil de marketing ? Le mot « alicament », mélange d'aliment et de médicament, par exemple, revient à la mode...

Ambroise Martin : Il y a un argument de mauvaise foi, habilement entretenu parfois, qui est cette confusion entre allégation et publicité. Ce sont deux choses différentes qui n'ont pas les mêmes fondements. Une fois encore une allégation a un fond scientifique. L'évaluation, les arguments de définition, les contraintes ne sont pas les mêmes que celles de la publicité. Pour moi, il faut faire la différence entre fond scienti-

fique et communication. L'« alicament », c'est du *marketing* pur et dur. Ce mot a eu son heure de gloire. Il est tombé en désuétude, il revient... Je partage l'avis des industriels sérieux qui préfèrent parler d'aliments fonctionnels. Ce sont des aliments qui ont une action présumée favorable sur une fonction de l'organisme et qui ont un effet sur la santé au long cours. Les aliments fonctionnels présentent un intérêt en soi, parallèlement à la recherche de la meilleure alimentation diversifiée, équilibrée, telle que préconisée par les nutritionnistes. Si l'intérêt d'un aliment est démontré scientifiquement, c'est le cas, par exemple, de certains produits pour la diminution du taux de cholestérol – on peut parler d'aliment fonctionnel.

Sur les vitamines, les sels minéraux, la prudence est de mise car rien n'est vraiment démontré, au regard des travaux scientifiques dont nous disposons.

S. H. : En termes d'éducation pour la santé, quel est le regard du directeur de l'évaluation des risques nutritionnels et sanitaires de l'Afssa ?

Ambroise Martin : J'essaie de défendre l'idée qu'il faut exiger la plus grande rigueur, ne serait-ce que pour limiter le plus possible un développement trop anarchique des allégations, ce qui irait à l'encontre du but recherché et retirerait toute crédibilité aux yeux du consommateur. L'essentiel est que les allégations qui existent soient crédibles. Je serais même favorable à accorder un certain avantage concurrentiel aux industriels qui font l'effort de monter un dossier scientifiquement solide. L'une des difficultés rencontrées en termes de santé publique, c'est que nous savons pertinemment que, pour des raisons de rentabilité et retour sur investissement, les industriels travaillent davantage sur les ingrédients que sur les aliments complets. En d'autres termes, la tendance est

plutôt à changer l'enrobage en gardant l'ingrédient, ce qui relève de la pseudo-innovation. Autre problème auquel nous avons à faire face : la mode est aux vitamines et aux sels minéraux. Les industriels en mettent partout. Ce faisant ils prennent des risques car ces substances sont très difficiles à évaluer. Un excès de ces produits n'a pas forcément une incidence neutre sur la santé : une quantité importante de ces produits provenant de sources multiples peut provoquer des effets. Une certaine prudence est obligatoire, il faut de la rigueur et raison garder pour essayer de limiter les quantités, la nature des produits dans lesquels on peut mettre les ingrédients. L'éducation nutritionnelle deviendrait ingérable si elle n'était pas globale. Si on se focalisait sur un aspect en négligeant une approche globale, on manquerait à notre devoir.

Propos recueillis par
Denis Dangaix



Ateliers « Alimentation Atout Prix » : un espace-temps retrouvé

Depuis cinq ans, le Comité départemental d'éducation pour la santé du Puy-de-Dôme (Codes 63) accompagne des personnes en situation de précarité dans la préparation de repas équilibrés à petit budget. Retour sur une expérience originale.

S'inspirant des valeurs éthiques de la promotion de la santé, le Codes 63 propose, depuis cinq ans, des ateliers culinaires à visée éducative, pour des adultes en situation de précarité (populations migrantes, bénéficiaires de *minima* sociaux, personnes handicapées, personnes en souffrance psychologique, etc.). Ces espaces-temps collectifs s'articulent autour de trois séquences rituelles : acheter, préparer, et manger.

Les ateliers se déroulent en six séances hebdomadaires de cinq heures chacune ; ce temps de progression permet à chaque participant de s'inscrire à son rythme dans la dynamique de l'action. La succession des trois étapes (acheter/préparer/manger) est en prise avec le réel puisqu'elle fait directement écho à des pratiques familiales communes parfois partiellement utilisées ou réduites.

Le temps de la rencontre : un rendez-vous à ne pas manquer

Avant le démarrage de l'action, une réunion de présentation permet, par une écoute authentique, d'accueillir le groupe et d'ouvrir un espace d'expression à chaque personne à partir de ce qui fait sens pour elle. Cette première rencontre est aussi un temps d'identification des conditions matérielles à réunir pour cuisiner et manger. L'occasion pour chacun d'apporter sa contribution au bon déroulement des ateliers (ustensiles de cuisine, épices, recettes, etc.), ce qui facilite d'emblée l'appartenance au groupe et un sentiment d'utilité sociale.

Chaque série d'ateliers se construit à partir des possibilités qui ont été identifiées (horaires, lieux d'achat, disponibilité des locaux, etc.), lors de ce premier contact avec l'équipe d'animation (l'éducateur pour la santé et la personne ressource de la structure d'accueil).

Le temps des apprentissages : une alphabétisation fonctionnelle

Une séance type d'atelier commence par une séquence pédagogique élaborée à partir des besoins et aspirations exprimés, tant par les participants que par les partenaires institutionnels demandeurs de ces actions (centres de circonscription du conseil général, foyers Sonacotra, Centre d'aide par le travail (CAT), consultation médico-

psychologique (CMP). Il n'est parfois pas inutile de mesurer et analyser l'écart entre les préoccupations des professionnels et celles des publics.

Dans une approche réflexive, il peut s'agir d'informations autour de l'équilibre du repas, de l'équipement culinaire, des régimes, des produits marketing, de la sensorialité, des goûts et des aversions, de la variabilité culturelle du comestible, etc.

Puis vient le temps des courses en grande surface. À partir d'une liste d'achats établie en fonction des goûts de chacun, il s'agit, dans le dédale de la grande distribution, de devenir un consommateur averti. Déjouer les piè-

Paroles de femmes

Septembre 2002. Elles sont huit femmes, réunies pour la première séance d'un atelier « Alimentation Atout Prix » dans un salon de thé de Clermont-Ferrand¹. Quelles sont leurs attentes ? « Je vis seule et je ne fais pas de cuisine chez moi. Je mange dans une association de chômeurs tous les jours depuis longtemps. Je n'aime pas cuisiner et je suis déstabilisée rapidement quand j'ai des invités : je les laisse cuisiner », explique Marie-France.

Émilienne, camerounaise, mère de six enfants, est surtout là pour « apprendre à ne pas se laisser piéger par les grandes surfaces » : quand elle fait ses courses, elle dépasse systématiquement sa liste... et donc son budget. Elle voudrait aussi éviter que ses enfants aient des problèmes de santé, comme l'obésité. Même recherche chez Rosa, qui en a surtout assez de se « faire avoir en achetant des choses inutiles ». D'autres veulent apprendre à cuisiner plus varié. C'est le cas de Halifa, qui, au-delà de la cuisine, voit dans l'atelier une occasion d'apprendre le français. Plusieurs participantes veulent vérifier, grâce aux ateliers, si les repas qu'elles préparent apportent le nécessaire à leurs enfants. Zeitoun, d'origine malgache et mère de deux enfants, résume : « J'aimerais apprendre à mes enfants à manger bien ; nous mangeons du riz matin, midi et soir, et je ne sais pas si c'est bien. »

1. En partenariat avec le Centre d'information des droits des femmes de Croix-de-Neyrat et l'association Femmes de tout horizon.



ges de l'offre commerciale agressive devient presque une activité ludique où des rituels s'installent, comme par exemple donner le montant exact des achats à la caisse.

Le retour à l'atelier pour préparer le repas est souvent la phase la plus délicate, moment de flottement, d'hésitation dans la répartition des tâches à accomplir. C'est une étape qui mobilise le plus de compétences et où les savoir-faire sont inégaux. Il est important que personne ne soit oublié.

Le temps sensoriel : plaisir et réminiscence

Enfin l'heure du repas ! Temps de partage et de convivialité ponctué par des silences, temps où nos papilles gustatives sont en éveil, temps retrouvé où la saveur d'un met évoque un souvenir d'enfance, une rencontre, une découverte, une image. Car nous avons tous notre « madeleine de Proust ».

« Mais à l'instant même où la gorgée mêlée des miettes du gâteau toucha mon palais, je tressaillis, attentif à ce qui se passait d'extraordinaire en moi. Un plaisir délicieux m'avait envahi, isolé, sans la notion de sa cause. Il m'avait aussitôt rendu les vicissitudes de la vie indifférentes, ses désastres inoffensifs, sa brièveté illusoire, de la même façon qu'opère l'amour, en me remplissant d'une essence précieuse ou plutôt cette essence n'était pas en moi, elle était moi. J'avais cessé de me sentir médiocre, contingent, mortel (...) »

Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*,
Du côté de chez Swann, première partie
« Combray », fin du chapitre 1.

C'est toujours, quels que soient son origine et son contexte, une belle histoire à partager. À la fin de l'action, les participants se voient remettre un document avec les informations nutritionnelles abordées, les recettes réalisées, résumé de ces moments passés ensemble, outil aussi pour poursuivre cette démarche conciliant petit budget et alimentation de qualité.

Jean-Philippe Cognet

Coordinateur, Codes 63, Chamalières.

Isabelle Borell

Psychologue,

Consultation médico-psychologique de Cournon.

Éducation alimentaire : des formations pour les bénévoles

À l'initiative de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) du Puy-de-Dôme¹, la Banque alimentaire Auvergne et le Codes 63 ont mis en place un partenariat pour développer des actions de formation en vue d'améliorer la qualité de l'aide alimentaire ; ces formations sont destinées aux responsables et bénévoles d'associations caritatives. Un premier module, construit sur la base des besoins identifiés, a permis de former soixante participants pendant l'année 2001. La finalité était de proposer des éléments de base pour concevoir une alimentation diversifiée et adaptée aux besoins et aux aspirations des personnes, dans le cadre de moyens réduits sur le plan financier et culinaire. Ce premier axe était aussi une invitation à réfléchir sur nos représentations de la santé et sur le rapport particulier que nous entretenons avec l'alimentation, tout en prenant en considération ses aspects multidimensionnels et éthiques.

La volonté commune des différents partenaires a été de poursuivre ce travail jugé satisfaisant par l'ensemble des participants. Une nouvelle stratégie d'action est actuellement mise en œuvre, impliquant un groupe d'étudiants de 3^e année en conseil en économie sociale et familiale au lycée Sidoine-Apollinaire, à Clermont-Ferrand. L'une des journées de formation est organisée dans la cuisine pédagogique de cet établissement scolaire et animée par les étudiants. L'objectif est de favoriser l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques permettant de réaliser des préparations culinaires faciles et agréables avec les produits distribués par la Banque alimentaire. L'action est en cours de finalisation ; les éléments d'évaluation des trois sessions qui ont déjà eu lieu nous incitent à poursuivre les échanges et développer les liens entre les bénévoles des associations caritatives.

1. Action financée par l'Assurance maladie dans le cadre du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (Praps).



Lorraine : l'équilibre nutritionnel s'invite dans les lieux de restauration collective

Comment sensibiliser des publics à petits budgets – que ce soit des étudiants, des personnes âgées ou des familles monoparentales – à l'équilibre nutritionnel ? Le réseau lorrain des comités d'Éducation pour la santé a choisi de travailler sur les lieux mêmes où ces publics prennent leurs repas, hors du foyer familial. Éclairage sur une démarche originale.

Dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS) pour ses actions sur 2001-2005¹, le réseau lorrain des comités d'Éducation pour la santé (Cres – Codes 54-55-57-88) a lancé, en 2002, un programme de promotion de la santé en éducation nutritionnelle baptisé « Formule nutrition santé ». Cette action est mise en œuvre sur cinq sites pilotes présentant des populations et des modes de prises de repas très variés : deux restaurants universitaires proposant plateaux-repas et sandwicherie, une maison de retraite avec menus traditionnels, un centre d'hébergement pour des familles monoparentales, une pizzeria et une sandwicherie². Au total, plus d'un millier de personnes sont concernées. Concrètement, l'action s'articule autour de deux axes :

- accroissement des connaissances et compétences des professionnels de ces différents types de restauration collective (éducation, santé, social, loisirs) pour qu'ils créent dans leur « restaurant » un environnement favorable à l'équilibre nutritionnel. Chaque lieu de restauration pilote arbore un logo « Boire-Manger-Bouger » soulignant son engagement dans ce programme régional ;
- sensibilisation sur place des consommateurs en leur proposant des « Formule nutrition santé » qui leur garantissent l'équilibre de ce repas de midi. Le principe est de retrouver un corpus d'aliments et

boissons (fruit ou légume cru, aliment protidique, légume cuit ou féculents, produit laitier, pain et eau) garantissant l'équilibre nutritionnel de ce repas. Et ce, quelle que soit la formule proposée, du sandwich amélioré et complété au plat unique en passant par le repas avec entrée, plat, fromage et dessert.

Pour soutenir cette démarche, un livret d'information consommateur intitulé « Passeport nutrition santé » est distribué sur place ; ce document existe en trois versions, correspondant aux publics visés : personnes âgées, étudiants et adultes ; il a été personnalisé par chacun des cinq sites. Le livret va au-delà des recommandations nutritionnelles : dans son volet environnement et mode de vie, il rappelle l'utilité de pratiquer une demi-heure d'activité physique au quotidien. Cette complémentarité constitue le socle de recommandations de santé de ce programme associant équilibre nutritionnel et activité physique, conformément au PNNS.

Des ateliers-santé conviviaux

En supplément de ces menus équilibrés proposés sur les lieux collectifs de restauration, ce programme lorrain d'éducation nutritionnelle labellisé PNNS est doté d'un volet d'éducation auprès des consommateurs. Pour ce faire, le réseau des Codes organise – à l'intention des étudiants et des familles – des ateliers-santé animés par ses propres intervenants d'éducation à la santé mais aussi par des professionnels du milieu sportif. Deux thèmes sont proposés : « Boire-manger » et « Bouger ». Les professionnels répondent aux questions, donnent des conseils en nutrition, des astuces, des recettes ; les séances sont suivies d'un buffet ou d'une dégustation. Quant aux animations sur le thème « Bouger », elles prennent la forme de

séances d'activité physique (musculature, relaxation, escalade, etc.) entrecoupées d'échanges sur les sensations et l'importance d'intégrer une demi-heure d'activité physique par jour pour le plaisir et la santé.

En conclusion, ce programme expérimental a permis de tester la faisabilité d'implanter des « Formules nutrition santé » dans différents lieux de restauration. Principal point positif : nombre de responsables de ces lieux, motivés par l'opération, ont déployé les moyens nécessaires pour modifier le contenu des repas, dans le respect des recommandations nutritionnelles du PNNS.

Ce programme pilote, en revanche, les difficultés de mise en œuvre de la communication et de l'éducation des consommateurs, en particulier pour joindre ceux qui sont le plus éloignés des préoccupations de santé tant dans les recommandations nutritionnelles que dans l'intégration d'une activité physique au quotidien. Il reste à pérenniser et amplifier ce programme, en particulier dans l'ensemble des restaurants universitaires, des maisons de retraite et des lieux de restauration privée adhérant à cette priorité de santé nationale et régionale.

Lucette Barthélémy

Directrice, Collège régional d'éducation pour la santé de Lorraine.

1. Ce programme a bénéficié d'un financement national PNNS et régional (caisse régionale d'Assurance maladie Nord-Est).

2. École d'ingénieurs européenne en génie des matériaux (EEIGM) (54) ; campus universitaire de Saulcy/Metz ; Crous Nancy-Metz ; services de santé universitaires de Nancy et de Metz ; services universitaires d'activités physiques de Nancy et de Metz ; maison de retraite de Sommedieu (55) ; Udaf de Moselle ; centre d'hébergement de familles monoparentales de Forbach (57) ; service des sports de la ville d'Épinal ; Pizzeria et sandwicherie à Épinal (88).

Prévenir les violences

Introduction

Contre la violence, développer l'écoute et le respect

Philippe Lecorps, Éric Le Grand 12

À l'écoute des violences ressenties par les jeunes

À travers le Fil Santé Jeunes, des réponses à la souffrance

Brigitte Cadéac d'Arbaud 14

Jeunes Violences Écoute : un besoin absolu de se confier

Arina Van De Kerk 16

François Chobeaux : « Les jeunes errants subissent l'indifférence comme une violence »

Propos recueillis par Éric Le Grand 19

Éducation pour la santé : prendre en compte la violence exprimée

Charleroi : solidarité de quartier autour des familles en difficulté

Pascale Jamouille 21

Résilience sociale et communautaire : pour un travail de pardon

Pierre Benghozi 25

Jacques Fortin : « On peut aider très tôt les enfants à se réinscrire dans le lien social »

Propos recueillis par Bernadette Roussille 29

Collèges, milieu carcéral : deux lieux, deux outils de prévention contre les violences

Prévention des violences au collège : le dialogue, pour favoriser l'estime de soi

Laurence Mousset-Libeau 31

À Angers, un outil pour parler violence avec les jeunes détenus

Véronique Laccourreye 34

Pour en savoir plus

Fabienne Lemonnier, Anne Sizaret 37

Dossier coordonné par **Philippe Lecorps**, psychologue, enseignant de santé publique à l'École nationale de la santé publique et **Éric Le Grand**, sociologue, chargé de mission à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).

Contre la violence, développer l'écoute et le respect

La violence est une expression paradoxale de l'homme. Elle s'exerce contre soi-même aussi bien que dans la confrontation à l'autre, proche ou lointain. La violence est multiple, c'est celle des nations, des institutions, des employeurs, des hommes, des femmes, des jeunes, des quartiers, etc. La variété des modes générateurs de violence nous oblige à considérer ce phénomène comme inscrit au cœur de l'homme.

Si ce constat nous éloigne d'une vision idéalisée d'un homme pacifié vivant des rapports sociaux harmonieux, il ne nous permet pas pour autant de sombrer dans un fatalisme cynique. Comme expression de la combativité, la violence peut soutenir la dynamique vitale ; comme agression, elle menace la vie et fragilise la cohésion sociale. La violence produit des effets délétères sur la santé. Il s'agit de les reconnaître et de tenter par l'éducation d'approprier ces conduites, de construire les conditions d'un monde commun où chacun puisse tenir sa place, dans le respect de lui-même et de l'autre.

« La violence produit des effets délétères sur la santé. Il s'agit de les reconnaître et de tenter par l'éducation de construire un monde commun dans le respect de soi et des autres »

L'éducation pour la santé occupe une place « singulière » et complémentaire des différentes politiques éducatives. Elle permet d'interroger les conditions du « vivre ensemble » dans un monde où la violence s'exerce au quotidien. Ses fondements éthiques, son approche méthodique offrent un cadre structurant à la prévention de la violence.

Ce dossier traite essentiellement des violences subies et ressenties par les jeunes. Les différents articles présentés dans ce numéro ne proposent pas une définition de la violence, mais abordent les manifestations de celle-ci, en privi-

légiant le binôme *violence à, violence de*. En fait, réfléchir sur la violence – tant dans ses manifestations que dans ses modes de résolution – pour tenter de la prévenir exige un questionnement sur le rapport entre les individus, les institutions et la société. Travailler sur l'un de ces trois pôles sans agir sur les autres ne peut être efficace, et peut même s'avérer contre-productif, ressenti comme une agression. Plusieurs contributions de ce dossier posent la question du positionnement de l'intervenant, qu'il soit écoutant, enseignant, travailleur social mais aussi éducateur pour la santé.

Si l'on se centre sur l'éducation à la santé, prévenir la violence, c'est donner avant tout la parole aux jeunes. Cette parole est ici restituée par le prisme des appels téléphoniques reçus autour du dispositif téléphonique de soutien Fil Santé Jeunes. On y perçoit la hiérarchie des violences subies et le mode de réponse des écoutants qui mettent en avant la place essentielle de l'adulte comme médiateur de ces maux.

Prévenir la violence, c'est aussi comprendre ceux qui se sont placés hors du cadre normatif. C'est tenter de réduire l'écart entre, d'un côté, les aspirations, modes de vie et pratiques des jeunes ayant choisi la rue comme lieu de vie et, de l'autre, les logiques institutionnelles des professionnels qui vont à leur rencontre. Ce décalage, François Chobeaux et Pascale Jamouille, à la fois professionnels de terrain et analystes, en démontrent le mécanisme avec précision. Leur conclusion commune : tenter de résoudre les antagonismes initiaux entre jeunes et institutions nécessite, de la part des éducateurs, un travail d'écoute, de respect des aspirations de ces jeunes, mais aussi de reconnaissance de la souffrance, infligée parfois par la violence des institutions. Peu à peu, dans une relation de confiance, la violence peut céder et laisser la place à des liens humains. Ceux-ci se construi-

sent en particulier par des actions mettant en avant la créativité des personnes.

La violence interroge le positionnement des intervenants sociaux : subissant eux-mêmes des violences, en percevant certaines, en dénonçant d'autres, ces intervenants ont un rôle prépondérant à jouer comme témoins et médiateurs entre les publics et les institutions. Cette place centrale du travailleur social est au cœur de la contribution de Pierre Benghozi à ce dossier. Ces différents points de vue montrent que la violence doit se penser d'une manière globale, au-delà des cloisonnements institutionnels, en favorisant le développement de complémentarités éducatives.

Prévenir les violences, c'est aussi inclure les institutions tant dans la réflexion que dans l'action. Car les violences placent ces institutions en difficulté. Chacune d'elles se trouve confrontée à des actes de violence, que ce soit entre les « usagers » eux-mêmes ou entre les « usagers » et les professionnels. Dès lors, l'institution va développer – au sein de sa propre structure et au travers de sa politique – des modes d'action et d'intervention pour réguler et endiguer ce phénomène « protéiforme ». Une piste est donnée par l'un des auteurs de ce dossier, Jacques Fortin, lequel nous propose d'appréhender la question de la prévention de la violence dès la maternelle. Dans la foulée de cette contribution, nous présentons un programme expérimental de prévention des violences mis en œuvre dans dix collèges du Grand Ouest (Ille-et-Vilaine et Sarthe). Ce travail de fond repose sur les équipes éducatives des établissements, il vise à prévenir la violence en favorisant l'estime de soi des élè-

ves ; il produit en retour une diminution du stress des professionnels. Dans un tout autre milieu, celui du Centre pénitentiaire d'Angers, la création d'un outil éducatif destiné aux jeunes détenus auteurs d'agressions sexuelles permet de travailler avec eux le rapport à la loi et les conditions nécessaires pour que se renforce le lien social.

Prévenir la violence nécessite d'interroger nos propres représentations de celle-ci, d'identifier ses conditions de « production », d'interpeller les institutions qui ne se donnent pas les moyens de la contrecarrer. Cela nécessite avant tout de redéfinir de nouveaux modes d'intervention éducatifs en précisant les rôles des intervenants. Cette démarche d'analyse des problèmes – et d'identification des actions pour les résoudre – exige une clarification idéologique des objectifs des interventions éducatives. Faire face à la violence suppose que nous nous protéjions de la part d'inhumain qui est à l'œuvre, y compris en nous-mêmes. Comment ? En développant notre vigilance. Car l'éducation pour la santé s'appuie sur deux fondements : la valeur absolue de chacun pris comme être singulier, la nécessaire solidarité entre les humains pour construire ensemble un monde habitable.

« Peu à peu dans une relation de confiance, la violence peut céder et laisser la place à des liens humains »

Philippe Lecorps

Psychologue, enseignant de santé publique, École nationale de la santé publique, Rennes.

Éric Le Grand

Sociologue, chargé de mission à l'INPES.

À travers le Fil Santé Jeunes, des réponses à la souffrance

Plus de mille jeunes appellent chaque jour les services d'accueil téléphoniques Fil Santé Jeunes et Jeunes Violences Écoute. Ils y confient leur mal-être derrière lequel se dissimulent souvent des violences subies et trouvent une écoute. Ces services comblent un vide sur un terrain de prévention auquel familles et institutions n'ont pas accès.

À quelles violences sont confrontés les jeunes ? Pour quelles raisons appellent-ils des numéros verts d'aide ? Quels soutiens peuvent-ils recevoir des professionnels qui leur répondent ? Les bilans dressés par Fil Santé Jeunes, centrale d'écoute téléphonique créée en 1995 à l'initiative du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, ainsi que par Jeunes Violences Écoute, lancé en 2000 à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France, apportent des éléments de réponse à ces questions.

Premier constat : ces services répondent à une forte demande. Ainsi, Fil Santé Jeunes traite neuf cents appels par jour. Si les principaux motifs d'appel sont la sexualité, la contraception et les difficultés relationnelles, 14 % des appels concernent la santé, 19 % un mal-être, dont 3 % renvoient à des violences physiques subies graves, dont des viols. Quant au profil des appelants, trois sur quatre sont des filles ; elles parlent davantage et font circuler le numéro, elles osent dire qu'elles ont sollicité une aide extérieure. 68 % des appelants sont mineurs, la moyenne d'âge est de 16 ans pour les filles, de 17 à 18 ans pour les garçons.

De quels types de violences font état ces jeunes ? Il s'agit essentiellement de violences physiques ou verbales subies. Beaucoup de jeunes appellent aussi pour des violences retournées contre eux-mêmes, « intérieures ». Dans ce dernier cas – qui représente une part

importante des appels – l'adolescent, sous tension, cherche à évacuer cette violence.

Pour les violences subies les plus graves – viols ou agressions –, les faits relatés ne sont pas toujours récents. Au début de son appel, le jeune parle de son mal-être : « *J'en ai marre de vivre* », « *je ne me supporte plus* » ou « *en ce moment je rate tout* ». Quand l'écouter l'aide à explorer les causes de ce mal-être, il l'associe très vite à une violence subie. Dans la plupart des cas, il connaît de vue l'agresseur, mais il en a rarement parlé à sa famille ou à des tiers adultes. Sur Fil Santé Jeunes et Jeunes Violences Écoute, il est rappelé qu'« en parler », c'est faire appel, s'ouvrir à un tiers qui va aider et protéger ; car, bien souvent, c'est la peur des représailles qui entraîne le silence. Parler, c'est aussi parler de la honte et de la culpabilité éprouvées. Les écoutants insistent : les adultes sont responsables et doivent porter assistance, protéger une personne en danger et tout particulièrement un mineur.

À cet instant de la conversation, les professionnels de ces services d'écoute ont un rôle crucial à jouer. L'expérience leur enseigne, en effet, que lorsqu'un jeune peut se confier à un adulte – et qu'il parvient ensuite à déposer plainte, soutenu par ses parents – il va mieux et se sent comme « restauré » par ces démarches. La violence a alors peu de conséquences parce qu'elle aura été prise en compte, le jeune pourra même l'évoquer plus tard comme une épreuve

surmontée. Malheureusement, certains sont peu soutenus par leur environnement familial, ce qui pose un problème grave dans la mesure où le dépôt d'une plainte risque d'entraîner l'isolement du jeune, voire des représailles. Dans ce cas, la protection de l'adulte s'avère primordiale pour que cette démarche ait des effets positifs.

Toutefois, les victimes adolescentes ne souhaitent pas toujours se confier à leurs parents, dans une période caractérisée par une prise de distance envers eux. Demander une aide, être tributaire d'eux est vécu comme une régression,

Fil Santé Jeunes a reçu, en 1995, une double mission de la part du ministère du Travail et des Affaires sociales – aujourd'hui, le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité. Fil Santé Jeunes exerce cette mission sous l'égide de la direction générale de la Santé (ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées) et de la direction générale de l'Action sociale (ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité). Depuis juin 2001, le dispositif est complété par un site Internet filsantejeunes.com.

La mission du dispositif consiste à :

- proposer aux jeunes un service téléphonique anonyme et gratuit où ils trouvent écoute, information et orientation dans les domaines de la santé physique, psychologique et sociale ;
- être un « observatoire national » des difficultés des jeunes en matière de santé.

une dépendance insupportable. Cela souligne la place difficile tenue par les parents, qui, même vigilants, sont tenus à l'écart par l'adolescent, alors même que leur implication est nécessaire pour aider un jeune à sortir d'une situation menaçante.

Lorsqu'ils appellent, certaines victimes, certains parents ou adultes témoins de violences expriment une grande confusion entre justice et vengeance : on entend souvent « *je veux faire justice moi-même* ». Le manque de confiance dans les institutions ainsi exprimé par les adultes est inquiétant : il empêche l'élaboration d'un cadre cohérent pour les jeunes.

Parents et violence : interrogation ou désintéressement

Comme évoqué ci-dessus, les adolescents hésitent à parler à leurs parents d'actes de violence dont ils sont victimes, en raison de la distance « naturelle » qui s'exprime au moment de l'adolescence ; de même, ils hésitent à en parler à d'autres adultes, par peur des représailles. Il est intéressant d'observer au travers de la ligne InterService Parents, que ces derniers, quand ils s'interrogent sur la violence, ont des modes de pensées, des réactions ou des solutions quasi identiques à celles des adolescents. Dès lors, le rôle de l'écouter des parents à InterService Parents est similaire à celui de Fil Santé Jeunes.

Beaucoup d'appels de jeunes font état de violences entre pairs dont ils n'osent pas parler à leurs parents ou à leurs professeurs : ils se font « traiter »..., sont bousculés..., plus ou moins gravement maltraités dans les toilettes (ils évoquent des violences sexuelles plus ou moins considérées comme normales). Les écoutants rappellent les interdits, la loi, et les poussent à se confier à un interlocuteur adulte, remarquant qu'ils ne « caftent » pas en dénonçant, qu'ils ne sont pas lâches. Si tel adulte ne leur vient pas en aide, le prochain le fera. La situation n'est pas normale, elle est inacceptable, et les adultes doivent y remédier.

Ils disent souvent : « *Je n'arrive pas à parler* ». Leur propre violence (en réponse), leurs émotions sont trop retenues et les paralysent. Ils peuvent parfois dire avoir peur de ce qu'ils ressentent face à ce qu'ils subissent. Ils

« appellent », exprimant l'urgence ressentie autour de leur état de tension avant d'être débordés par cette tension.

L'institution collègue – foyer – amplifie les situations de violence. Le symptôme autour de la violence n'est alors pas analysé comme n'étant que symptôme : la souffrance, l'appel ne sont pas entendus. Les adultes réagissent sur le mode défensif. Le symptôme ne permet ni soulagement ni ouverture, il provoque d'autres dysfonctionnements et passages à l'acte. Le jeune s'engage dans une spirale de déceptions et de rejets.

Marginalisation, consommation de produits licites et illicites, absentéisme scolaire, fugue, fatigue, repli sur soi, dépressivité, situation de précarité sont, à la fois, des clignotants et des facteurs d'aggravation de la situation.

Les parents et les jeunes sont poussés à déposer plainte dans toute situation de violence. Les jeunes ont à la fois envie de déposer plainte et craignent de « *se faire jeter* ».

Des espaces intermédiaires de médiation

Les services d'accueil téléphoniques sont nécessaires car ce sont des espaces intermédiaires de médiation, tout comme les lieux qui proposent un accueil anonyme. C'est dans le temps de l'échange avec un adulte hors institution, qu'il s'agisse de « l'institution-

famille » ou de l'école, que l'on peut travailler sur les réticences à parler, que les jeunes qui nous appellent peuvent utiliser les recours proposés, bénéficier d'un suivi régulier. C'est dans ce temps d'échange que la gravité d'une situation peut être signifiée, ou que l'écouter peut dédramatiser, sans que les faits soient pour autant banalisés par l'interlocuteur adulte.

Il s'avère également important :
 – d'aider les adultes et les jeunes à comprendre ce qui est à l'œuvre chez un jeune soumis à des situations de violence, qu'il en soit victime ou auteur ;
 – de favoriser des médiations adultes entre la victime et l'agresseur ;
 – de rappeler la loi.

Brigitte Cadéac d'Arbaud

Responsable de Fil Santé Jeunes, Paris.

► En savoir plus

Fil Santé Jeunes : 0800 235 236
 Jeunes Violences Écoute : 0800 20 22 23
 Sur Fil Santé Jeunes et Jeunes Violences Écoute, l'écoute et l'orientation sont assurées par l'École des parents et des éducateurs d'Ile-de-France.
 Fil Santé Jeunes est ouvert tous les jours de 8 heures à minuit.
 Sites internet : filsantejeunes.com
 Jeunes Violences Écoute est ouvert tous les jours de 8 heures à 23 heures.

Jeunes Violences Écoute : un besoin absolu de se confier

En proposant un espace d'écoute confidentiel, la ligne Jeunes Violences Écoute permet à un jeune ayant subi une situation de violence de se confier librement. L'objectif est ensuite de l'aider à en parler à un adulte de son entourage ou à s'adresser à une structure d'aide appropriée.

C'est un cas parmi les milliers auxquels nous sommes confrontés : un garçon de 14 ans, racketté depuis des semaines par un garçon plus âgé que lui et appartenant à une bande, appelle Jeunes Violences Écoute parce qu'il n'en peut plus. Les demandes du racketteur augmentent de jour en jour, il exige désormais la carte de paiement de ses parents. Par peur de représailles (l'auteur menace de le rouer de coups, de s'en prendre à sa famille), mais aussi parce qu'il a honte de s'être laissé faire et d'avoir déjà dérobé de l'argent à ses parents, il n'en a rien dit à personne.

L'appel anonyme de ce jeune lui permet de parler sans craindre les répercussions que sa parole pourraient avoir sur sa réalité. Le dialogue avec l'écouter l'aide, par ailleurs, à prendre du recul par rapport à la relation d'emprise dans laquelle il est enfermé, à comprendre aussi que le racket est un délit et que ce n'est pas lui qui est coupable, même s'il a volé l'argent des parents. Le garçon exprime aussi ses difficultés relationnelles avec son père : celui-ci le traite de mauviette, lui reproche de ne pas savoir se défendre...

Autre exemple : une fille de 13 ans explique qu'elle subit des violences verbales de la part d'autres enfants de sa

classe. Elle se sent exclue, stigmatisée et semble avoir perdu toute confiance en elle. Elle est systématiquement prise à partie par ses camarades, qui la harcèlent et ne l'intègrent pas dans leur groupe de pairs. Elle a honte de cette situation, mais ne veut pas en parler avec ses parents ou avec un enseignant. En fait, elle ne parvient pas à poser des

frontières pour se protéger. Interrogée sur ses relations avec ses parents, il apparaît que sa mère est très soucieuse et qu'elle a peut-être tendance à surprotéger sa fille. Elle lui conseille de toujours se laisser faire si elle est attaquée par un autre jeune, pour éviter des dérapages graves. L'entretien porte sur la nécessité de se protéger, de se défendre et de chercher de l'aide auprès d'un

adulte dans son entourage lorsque l'on est dépassé par une situation.

Peur des représailles

Ces deux exemples, inspirés de cas réels, ont été publiés dans la lettre d'information de Jeunes Violences Écoute. Plus de 200 000 appels ont été traités en trois ans d'existence. Depuis son ouverture, en février 2000, le numéro vert régional Ile-de-France Jeunes Violences Écoute semble répondre à un véritable besoin. Ouverte à l'initiative du conseil régional d'Ile-de-France, qui en assure son financement, la ligne propose une écoute, un soutien, une orientation des jeunes victimes de violence et de racket. Elle s'adresse tant aux adolescents qu'aux témoins de violence.

De nombreux jeunes, mais également des parents et des professionnels de l'éducation, se sont adressés à la ligne pour faire part de leurs difficultés face à des situations de violence. Ces situations ne relèvent pas toujours de faits spectaculaires ou d'actes graves au regard du droit pénal, tels que le racket, les violences physiques et verbales ou les brimades. Des violences dites « à bas bruit », comme le chahut de la cour de récréation, peuvent être à l'origine de souffrances très importantes. Lorsqu'une situation d'exclusion et de harcèlement s'installe dans la durée, l'élève victime peut la vivre comme un trau-

matisme qui le met en difficulté tout à la fois sur un plan relationnel et scolaire, et peut altérer sa santé.

La plupart des jeunes appellent parce qu'ils se trouvent en grande difficulté pour parler à un adulte « proche » d'une situation de violence subie. Ils ont honte ou peur de représailles, peur de ce que leur parole pourra mettre en mouvement. Le cadre anonyme de Jeunes Violences Écoute permet notamment de parler des difficultés ou de désespoir sans qu'il y ait des répercussions immédiates dans la réalité. L'inconnu au bout du fil avec lequel il va être possible de parler en toute confiance, aider à sortir de l'isolement et à identifier un adulte de l'entourage auquel il est possible de se confier.

La notion de respect n'est pas acquise

Mis en place plus particulièrement pour les problèmes de violences scolaires et de racket, le numéro vert Jeunes Violences Écoute reçoit également, en nombre moindre mais non négligeable, des appels de jeunes victimes d'agressions sexuelles. Ces agressions sont parfois le fait d'un jeune qui partage le quotidien de la victime. On ressent fortement, au travers des « paroles » adolescentes que la notion de respect, du respect de l'autre comme de ses propres limites, n'est pas souvent acquise. Cela amène l'écouter à rappeler que tout n'est pas permis et que tout acte sexuel doit être l'expression d'un désir mutuel et pleinement consenti ; cette intervention peut susciter une première prise de conscience du droit de dire « non ».

Aussi, l'écoute proposée sur la ligne Jeunes Violences Écoute s'inscrit-elle dans un souci permanent de rappeler la loi fondamentale du respect. Respect du jeune, qui, dans sa recherche tâtonnante d'une relation avec l'autre sexe, a besoin d'intimité, d'un jardin secret à l'abri du regard des adultes. Respect de l'autre sexe, de la fille, du garçon, égal/e et différent/e. Respect de l'autre quel qu'il soit, de sa parole, de son ressenti, de ses limites.

L'entretien avec un écoutant de Jeunes Violences Écoute permet au jeune, victime d'une violence, de faire un premier pas pour sortir de son isolement. L'écoute et la présence attentives des

adultes dans son entourage familial et scolaire sont tout aussi essentielles pour l'aider à traverser son mal-être et à reconquérir l'estime de soi.

Chahut ou violence : comment débusquer l'invisible ?

Pour en revenir aux violences plus quotidiennes – insultes, moqueries, claques dans le dos incessantes, puis finalement exclusion du groupe –, le chahut des cours de récré peut par exemple devenir pour un enfant ou un adolescent une souffrance que l'adulte doit déceler et accompagner. Se mesurer aux autres, être dans la conflictualité est un des passages obligés pour le jeune, qui doit tester ses limites auprès de ses camarades. Pour autant, le jeune qui n'arrive pas à y trouver sa place risque de devenir un bouc émissaire. Lorsqu'ils appellent Jeunes Violences Écoute, peu d'adolescents et d'enfants parlent de prime abord du chahut dont

ils sont victimes. Ils ont honte et s'en veulent de ne pas arriver à se défendre seuls. Ils préfèrent évoquer un malaise global. La première question qu'ils posent est souvent « *Comment apprendre à se défendre et se débrouiller pour ne plus subir, pour ne plus être soumis aux brimades et aux coups ?* ». Ils veulent rendre les coups qu'ils ont reçus. Mais la revanche n'est pas la solution à leur problème.

« *L'adulte se doit d'intervenir lorsque l'enfant est pris dans le cercle vicieux de l'exclusion* », explique une écoutante psychologue. Le service de la vie scolaire est bien placé pour repérer cet adolescent qui reste trop souvent dans son coin. En classe, un professeur peut s'interroger sur ce jeune qui adopte une attitude renfermée et trop silencieuse pendant ses cours.

Mais il est très délicat pour l'adulte d'intervenir. Le faire ouvertement peut

aggraver la situation de l'adolescent déjà stigmatisé par le groupe. Il vaut mieux le prendre à part pour l'aider à exprimer comment il vit une telle situation. À l'adulte de sentir s'il doit intervenir ou non : le jeune peut-il rattraper seul la situation ou a-t-il besoin de l'aide d'un autre professionnel – conseiller principal d'éducation, psychologue, espace de parole tel que Jeunes Violences Écoute – pour faire le point ? S'il ne faut pas dramatiser le chahut des cours de récré, il ne faut pas non plus sous-estimer la violence qu'il peut engendrer sur ceux qui en deviennent les boucs émissaires. Si l'adulte a l'intuition de cette difficulté, il ne doit pas hésiter à intervenir.

Si l'on raisonne en termes de prévention, Jeunes Violences Écoute a un rôle important à jouer : être un espace de parole anonyme dont le but est d'aider le jeune pris dans une situation de

violence à rétablir le lien avec son entourage, notamment avec un adulte de confiance qui pourra l'accompagner et l'aider à trouver une solution. Jeunes Violences Écoute représente un relais qui met aussi en évidence combien la responsabilité des adultes auprès des jeunes en difficulté est essentielle.

Arina Van De Kerk

Responsable de la ligne
Jeunes Violences Écoute, Paris.

► En savoir plus

Jeunes Violences Écoute 0800 20 22 23.
Ouvert de 8 h à 23 h tous les jours (sauf du 15 juillet au 30 août).

« Je ne suis pas une balance, aidez-moi ! »

L'équipe de Jeunes Violences Écoute est formée de dix-sept écoutants. Ils sont personnels médicaux, juristes, anciens professeurs ou éducateurs. Témoignage de l'un d'eux, psychologue.

La Santé de l'homme : Quand un jeune vous appelle à Jeunes Violences Écoute, comment aborde-t-il la discussion ?

Certains jeunes, souvent en groupe, inventent « un scénario », juste pour rigoler. D'autres commencent par une insulte. Nous ne raccrochons pas tout de suite. Nous tentons de voir si, derrière cette entrée en matière, se cache un problème. Il arrive que le jeune nous rappelle, une fois seul, pour établir la discussion. Certaines victimes peuvent nous dire d'emblée ce qui se passe, d'autres prennent des chemins détournés : « *Un copain s'est fait agresser, etc.* »

S. H. : Le rapport à l'adulte est difficile pour ces jeunes ?

Nous sommes souvent les premiers interlocuteurs adultes qu'un jeune choisit, parce qu'il garde son anonymat. Et puis, quand il s'agit de violences minimisées par la société, le jeune craint de s'entendre dire que ce n'est pas grave, alors qu'il souffre. D'autres craignent de pointer du doigt ceux ou celles qui les violentent. La phrase « *Je ne suis pas une balance* » revient régulièrement dans la bouche de nos interlocuteurs quand nous les invitons à parler à un adulte proche d'eux, parent, éducateur sportif, surveillant, etc.

S. H. : Le téléphone permet-il de se livrer plus facilement ?

L'appel anonyme permet de se dire sans être vu. Le jeune a la possibilité d'être à égalité avec l'adulte car il peut raccrocher à tout moment. Il garde donc un contrôle sur la situation. Et puis, l'appel est gratuit*. Appeler Jeunes Violences Écoute est un premier pas pour parler à un adulte. Notre travail est d'amener le jeune en difficulté à s'adresser à un adulte de confiance dans son entourage ou à un professionnel.

Propos recueillis par **A.V. De K.**

* Sauf d'un portable.

• COMMUNIQUÉ •

Education Santé sommaire

n° 180 – Juin 2003

Initiatives

Le tabagisme en Belgique
Une convention-cadre mondiale pour la lutte anti-tabac
Tabac : quelle communication auprès des jeunes ?

par Christian De Bock

Éducation Santé et ses lecteurs

par Christian De Bock

Prévention sida : la nuit des étoiles

par Elise Malevé

Un nouvel acteur dans le champ de la promotion de la santé

Dossier

Promotion de la santé à l'école : le défi

par Sylvie Bourguignon

Concertations et collaboration avec les équipes PMS

par Marguerite Lion-Delahaut

Des indicateurs de santé globale en médecine scolaire

par Florence Renard

Stratégie

Du CFES à l'INPES

par Michelle Perrot

Locale

Les généralistes de Charleroi et le dépistage

par Michèle Lejeune, Fabienne Bastin et Jean-Pierre Rochet

Matériel

Contraception, nouvelle brochure pour les jeunes

par Sylvie Bourguignon

Documentation

La douleur : comprendre, soigner, éduquer ?

par Yvette Gossiaux et Karine Verstraeten

Brèves

Éducation Santé est un mensuel, réalisé avec l'aide de la Communauté française de Belgique – Département de la santé.

Pour recevoir un exemplaire de ce numéro : education.sante@mc.be.

L'abonnement est gratuit en Belgique ; pour les abonnements à l'étranger, une contribution de 20 € est demandée (l'abonnement prenant cours dès réception du paiement).

Nos références bancaires :

Banque Bacob, rue de Trèves 25,

B-1040 Bruxelles, Belgique.

Compte 799-5524509-70 d'Infor Santé,

chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles.

Swift BACBBEBB.

Code IBAN 75 7995 5245 0970.

Pour s'abonner en ligne ou pour consulter

les articles parus dans la revue :

<http://www.educationsante.be>

François Chobeaux, sociologue,
 Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa)

« Les jeunes errants subissent l'indifférence comme une violence »

Depuis maintenant dix ans, les « jeunes en errance » ont fait discrètement, puis fortement, irruption sur la scène sociale. Hier comme aujourd'hui, ces jeunes âgés de 16 à 30 ans revendiquent très clairement leur statut de « hors normes » en affirmant avoir lucidement choisi la vie qu'ils mènent. Leur histoire, leurs dynamiques sont maintenant bien connues. Sociologue à l'association nationale des Ceméa, François Chobeaux s'est depuis dix ans immergé dans cette communauté (1). Il témoigne ici de la violence qu'ils subissent et ressentent, en raison notamment d'un manque de « considération » des institutions. Il préconise une nouvelle approche du travail social, fondée sur l'écoute, pour désamorcer cette violence.

La Santé de l'homme : Quels sont les idéaux de vie de ces jeunes en errance ?

François Chobeaux : Ils rêvent d'itinérance, de nomadisme, de camions à habiter, de cabanes dans les arbres, de granges, etc. En fait, ils ont des rêves, des souhaits de logement radicalement inhabituels. Par ailleurs, ils prônent la vie en communauté, en groupe. Pas dans le sens d'une famille élargie parce qu'il n'y a pas de liens de parenté, mais dans celui d'un groupe avec éventuellement plusieurs couples et plusieurs enfants. D'une certaine façon, c'est le grand mythe « ardéchois ».

Le rapport qu'ils ont avec le travail repose sur une relation uniquement fonctionnelle : le travail n'est pour eux que l'une des façons d'avoir de l'argent quand le besoin s'en fait sentir. Ils ne construisent rien. Ils ne construisent pas comme tout un chacun peut construire, soit à partir du travail, soit sur les relations sociales, soit en se projetant dans l'avenir. C'est ailleurs, autour de trois aspects : itinérance, communauté et travail « épisodique », que se bâtissent leur identité et leurs pratiques. Ils vivent aussi dans l'immédiateté, et les propositions que l'on peut leur faire doivent prendre en compte l'aspect de la dualité bénéfique direct et inconvenient. Cependant, ce qu'il faut surtout avoir à l'esprit, c'est que c'est un mode de vie qu'ils considèrent comme un choix délibéré.

S. H. : Dès lors, comment se construit la violence entre la société et ces jeunes ?

François Chobeaux : C'est autour des idéaux de ces jeunes que s'affronte et se construit le sentiment d'une violence émanant des institutions. Ce qui se pose en filigrane ici, ce sont les normes inconscientes qui composent l'idéologie de la « bonne » insertion sociale dans la France d'aujourd'hui. Si l'on reprend les trois idéaux précédents – itinérance, communauté, travail épisodique –, nous avons l'itinérance qui s'oppose à l'habitat, au logement, aux places dans les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) ; au modèle de vie communautaire, la société oppose la norme de la cellule familiale nucléaire ; pour le travail, la norme propose que ce point soit le pivot de l'insertion en France. Sur ce dernier point, ils correspondent à de très mauvais usagers de l'aide et du travail social puisqu'ils ne demandent rien ; dès lors, le positionnement d'intervention s'avère caduc, voire contre-productif, d'autant que les travailleurs sociaux peuvent penser que rien ne peut être envisagé avec ces publics. On comprend qu'à partir de là, le manque d'intérêt des institutions pour ces communautés génère très souvent de l'incompréhension, souvent de l'amertume, parfois une réelle violence chez ces jeunes, usagers du social au même titre que les autres usagers. Cette indif-

férence, ou ce déphasage, peut être ressenti comme de la maltraitance, voire comme de la violence institutionnelle. En fait, cette dernière – qui prend ici ses racines dans un terreau idéologique singulier et nie la connaissance et la reconnaissance des spécificités de l'errance – est ressentie comme une incompréhension dans la prise en compte de leur problème ; elle est vécue par ces jeunes errants comme une injustice se traduisant concrètement dans des faits.

Si l'on prend l'exemple des chiens, qui les accompagnent très souvent, les jeunes en errance connaissent des difficultés pour être accueillis en hébergement social ; or, ils voient bien que, selon la tête que l'on a et le type de chien qui vous accompagne, l'attitude des structures d'accueil est différente. La grand-mère avec son petit caniche abricot n'a pas les mêmes interdits et certaines portes d'hôtel s'ouvriront à elle. Autre injustice qu'ils ressentent et ce, sur le plan du travail : l'impossibilité de bénéficier du revenu minimum d'insertion (RMI) avant 25 ans ; ils prennent alors conscience qu'ils sont dans une précarité financière totale parce qu'ils n'y ont pas accès. Ils intègrent cette donnée comme un rejet massif de leur mode de vie. Ils éprouvent le même sentiment de non-prise en compte de leurs souhaits pour le logement : partisans d'un modèle de vie communautaire, ils savent très bien

que, chez les « bobos » parisiens, la grande mode est d'acheter une usine aux portes de Paris et de la transformer en logement pour y vivre avec les copains. C'est l'avant-garde, mais pas pour eux et, lorsqu'ils ont un projet d'habitat collectif, il leur faudra des années pour le faire aboutir.

C'est l'ensemble de ces éléments qui construit, d'un côté, chez les jeunes errants un sentiment d'injustice, d'incompréhension et, de l'autre côté, chez les institutions et intervenants une méfiance voire un « rejet » de ces populations. C'est à partir de la méconnaissance des logiques de fonctionnement de ces populations et du manque d'adaptabilité des mécanismes d'intervention sociale que se construit peu à peu cette violence institutionnelle.

S. H. : Est-ce à la société de s'adapter à ces populations, ou à ces jeunes errants de s'intégrer ?

François Chobeaux : La question se pose en termes différents. Cette population doit plutôt nous interroger sur le propre fonctionnement de notre société et sur les moyens de s'adapter à cette population. Cela interroge à la fois notre idéologie, mais aussi le rôle et la mission des travailleurs sociaux. C'est une nécessité car, au-delà des oripeaux et parfois des réalités, de la légitimité d'une revendication sociale, politique et d'un mode de vie singulier, se trouvent des individus en souffrance, qu'elle soit d'ordre moral, physique ou sanitaire. Par ailleurs, ces jeunes ne sont pas non plus complètement imperméables aux conditions du « vivre-ensemble » en société. Ils ont intégré un certain nombre de comportements relevant de la vie sociale, comme maintenir son chien en

laisse en ville, respecter l'autorité de la police, etc. Cela veut aussi dire que des messages peuvent être transmis dès lors qu'ils en sentent des bénéfices directs.

S. H. : Que proposez-vous pour modifier notre fonctionnement et par là même diminuer cette « violence institutionnelle » ?

François Chobeaux : Le travailleur social, l'éducateur doivent se mettre dans un autre état d'esprit, dans une autre conception de son travail et du rapport à l'usager. Aboutir à cela oblige certains à une véritable mutation. Ils doivent intégrer en permanence dans leur comportement la notion du respect du mode de vie de ces personnes. Ils doivent surtout établir une « relation » éducative, témoigner de l'attention, que cela soit sur la santé ou sur un autre thème... En fait, ici, le travailleur social se doit de ne pas être intrusif. Ce qui signifie qu'il ne demande pas ce qu'il n'a pas

besoin de savoir pour accompagner la personne, il ne s'appuie pas sur un questionnaire administratif préalable. Et, même durant la phase active de l'errance, il se contente d'accueillir en écoutant ; ce peut être simplement en prenant un café ou bien en s'installant au milieu du groupe, en parlant de la pluie et du beau temps, tout en signifiant en permanence qu'il est possible d'aller plus loin, mais que ce n'est pas du tout obligatoire.

Dès lors, les relations se posent tranquillement sans enjeu de pouvoir. Et puis, avec le temps, la demande vient doucement, émerge parfois de façon inattendue, comme, par exemple, cette jeune femme qui vivait en couple dans un camion depuis quelques mois et qui nous dit : « *Écoute, j'en peux plus, il faut que tu me sortes de là* ». Ensuite, si ce premier pas a été franchi, il est primordial que le travailleur social se soit préalablement constitué des réseaux de professionnels, sinon – et c'est peut-être la pire des violences agies sur les personnes – la désillusion est terrible après la longue phase d'établissement du lien.

D'une certaine façon, la méconnaissance des logiques – sans espace de médiation –, voire l'ignorance, conduisent à une stigmatisation des jeunes en errance, ressentie, par ces derniers comme un acte de violence « institutionnelle ». Mais ici la violence la pire reste celle de l'institution sociale dans son déni des individus tels qu'ils sont.

Propos recueillis par **Éric Le Grand**.

1. Chobeaux F. Les nomades du vide. *Actes Sud*, 1996-1999. L'Errance active. *Actualités sociales hebdomadaires*, 2001.

Charleroi : solidarité de quartier autour des familles en difficulté

Depuis plusieurs années, Pascale Jamouille, ethnologue, recueille le vécu de familles touchées par les conduites à risques (addictions, violences, etc.) à Charleroi en Belgique. Elle constate qu'un maillage social serré améliore les conditions de vie de ces familles. À condition que les travailleurs sociaux soient à l'écoute... et que des adultes référents leur prêtent main forte.

Ethnologue au service de santé mentale du Centre public d'aide sociale (CPAS) de Charleroi et au laboratoire d'Anthropologie prospective de l'Université de Louvain-la-Neuve, j'ai entrepris de recueillir le vécu intime et collectif de familles touchées par des conduites à risques (addictions, violences, microtrafics, tentatives de suicide, automutilations, etc.) dans des quartiers populaires. Je cherche à recomposer leurs réalités quotidiennes, leurs parcours et le sens des gestuelles de risques qui traversent les foyers. J'ai procédé en réunissant des sources variées (observations, entretiens, récits biographiques, etc.). Les résultats de cette enquête de terrain, qui a duré deux ans, sont présentés dans un ouvrage¹.

Mon objectif était de faire émerger le vécu de ces familles, leur parole, leur condition et leur regard sur leur histoire. Tranches de vie, anecdotes, graffitis, tags, extraits de récits ou d'entretiens informels sont autant de petites lucarnes sur les dynamiques familiales, les codes de conduite et les systèmes de valeurs en vigueur dans le tissu social local.

Parents, fratries, proches racontent la vie ordinaire dans des quartiers aux

marges de la mondialisation, où la vie est marquée par la précarité et l'incertitude. Les récits des familles se croisent sur des perturbations des relations sociales, familiales et judiciaires. Violences, addictions, « *fièvre du business* » et autres comportements « décalés » et (auto)destructeurs de la jeunesse sont des conduites d'adaptation aux transformations récentes des lieux de vie et

d'apprentissage des jeunes (vie domestique, sociabilités de quartier, écoles). Ils surgissent à la croisée d'un processus de socialisation particulier et d'histoires individuelles et familiales évolutives. Les contraintes de l'espace social se croisent souvent avec des événements traumatiques et des scénarios relationnels qui ancrent les prises de risques dans les relations familiales depuis parfois plusieurs générations.

Toxicomanies et microtrafics traversent la plupart des récits des familles. Ils sont analysés à travers le prisme plus large des « conduites à risques », les trajectoires familiales faisant largement apparaître, simultanément ou en déplacement successif, un ensemble de comportements « décalés », destructeurs ou autodestructeurs, qui fragilisent les individus, traversent les univers domestiques et procèdent des mêmes substrats et styles de vie.

Quand l'enfant occupe une place qui ne lui revient pas

Les anciens quartiers miniers du Hainaut belge, où j'ai principalement enquêté, sont des points d'observation privilégiés de ces parcours familiaux. Adossés aux friches industrielles, de

vastes complexes de logements sociaux rassemblent les populations les plus précarisées. Les familles monoparentales sont prioritaires pour l'octroi des logements. Beaucoup de pères ont disparu du décor ou sont très discrédités. Tout au long de l'étude de terrain, les femmes (grands-mères, mères, sœurs) semblaient les seules à nommer ce qui se passait dans les familles. Les mères doivent être « *le père et la mère à la fois* » mais, parfois, elles n'y arrivent pas et l'un des enfants occupe dans la famille une place qui ne lui revient pas. Aux côtés de mères parfois très envahissantes grandissent de « *petits hommes de la maison* » (ou des adolescentes) qui veulent soumettre leur famille à leur loi. Lorsque des liens trop serrés lient ces jeunes à leur mère, les relations sont violentes. Pris dans « un trop-plein » d'amour maternel, ils se sentent impuissants à s'émanciper et leurs colères sont sans limites. Le sentiment d'injustice et de révolte des fratries, qui se vivent comme les laissées-pour-compte de l'amour parental, crée des états de guerre familiaux.

Les huis clos domestiques sont d'autant plus oppressants qu'il y a peu de régulations externes. Enfermées par leurs problèmes de santé et leurs conditions de vie précaires, beaucoup d'interlocutrices se tiennent à distance ou sont en conflit, tant avec leur famille élargie qu'avec la communauté.

Dehors, dans les sociabilités de quartier, l'économie souterraine est très implantée. Les réseaux du « *business* » et les conduites liées aux drogues offrent aux jeunes un espace ludique où s'associer, une liberté, une émancipation, un accès à la société de consommation. Ils peuvent y prouver leur valeur et y bénéficier de protections. Les circuits d'échanges économiques clandestins tendent à devenir leur lieu de structuration principal. À « *l'école de la rue* », ils intègrent un système de normes, de valeurs et de conduites (sociales, économiques et symboliques). La « culture de la rue » subit des transformations rapides. « *Les mentalités de maintenant* » poussent à l'extrême la compétition entrepreneuriale, « *la fièvre de l'argent* », le jeu des réputations et du paraître. Les relations souterraines sont duelles, les positions sont incertaines et les arbitres manquants. La vie quotidienne des quartiers est tissée de défis, d'insécurité et d'affrontements.

Dans ces contextes, les conduites à risques de la jeunesse sont souvent des tentatives d'adaptation au fonctionnement de leurs relais de socialisation. Elles ont des fonctions multiples dans les scénarios familiaux. Elles construisent les réputations de « *petits caïds* » dans les quartiers et les écoles. À long terme, ces styles de vie inscrivent trop de jeunes et de familles dans des parcours de souffrance et de précarisation. Les tensions incarnées dans la population préadulte sont un signal d'alarme. Cette enquête montre à quel point il devient difficile pour notre structure sociale d'inscrire la jeunesse des quartiers populaires dans un système de références et d'échanges capable de l'inclure et de construire la paix familiale et sociale.

Le réseau social de proximité, pour s'en sortir

Pourtant, malgré le poids du passé et l'état de délabrement de la structure sociale, sous la pression des conduites à risques qui les traversent, des familles sortent du mutisme et de l'isolement. Beaucoup ont pu « *remettre de l'ordre* » dans leurs relations familiales en faisant appel aux représentants institutionnels (le monde scolaire, l'aide, les soins, la justice, etc.) ou parce que des professionnels se sont rapprochés d'elles. Des familles ont trouvé certaines « *solutions* » dans leur réseau social de proximité. De nombreuses personnes sont intervenues dans les parcours des familles rencontrées et se sont montrées adéquates (pharmacien, médecin généraliste, enseignante, assistante sociale

de l'école, patron d'entreprise, responsable communal, etc.). Leur savoir-faire relationnel a eu une action déterminante. Ces gens ont opéré un déplacement vers les familles, leur montrant une attention, une compréhension de leur condition et de leurs contextes de vie. Ils ont été des points d'écoute, de prévention et d'aide. Ils ont souvent été la première marche de l'accès à la diversité des ressources des dispositifs d'aide et de soins. Certains ont même occupé, sur le long terme, des places structurantes dans la vie de ces adultes et familles pris dans des itinéraires de risques, ce qui montre l'importance du rôle des tiers (*voir encadré*).

Beaucoup de familles sont entrées dans un processus de changement « *en se mélangeant* », parce qu'elles ont fait partie de cercles locaux. Pour faire face aux difficultés qui la traversent, la communauté est inventive, elle s'organise, crée ou utilise des supports adaptés aux traditions et aux évolutions des conditions de vie. Des groupes de formation, d'autosupport, d'épargne collective, ethniques ou spirituels ont souvent joué un rôle de tiers dans les relations familiales. S'insérer dans de nouveaux échanges sociaux a permis à de nombreuses interlocutrices de trouver des lieux d'écoute et d'expression, des protections et des substitutions qui ont fait évoluer leurs scénarios de vie. Elles ont développé leurs centres d'intérêt et leurs compétences symboliques, intellectuelles, techniques et sociales. Elles ont alors pu « desserrer » leurs liens familiaux et se construire une insertion sociale différente.

La densité de l'expérience des familles éclaire les pratiques et des politiques d'aide adaptées. Pour prévenir les itinéraires de risques et de marginalisation, il faut s'attaquer aux facteurs qui alimentent la précarisation, l'enclavement et les violences structurelles dans les zones ghettos. Des régulations économiques, politiques et sociales sont indispensables pour restaurer une économie licite et des emplois acceptables dans les quartiers qui regroupent les travailleurs « surnuméraires » de l'économie de marché. Pour gagner du terrain sur l'économie souterraine, l'État devrait également prendre certaines responsabilités et ouvrir les yeux sur les conséquences concrètes de la prohibition des drogues.

Aller vers les familles les plus exposées

Outre des interventions pragmatiques sur ces différents plans, les secteurs de l'éducation, de l'aide, des soins et de la prévention peuvent offrir de modestes régulations en se rapprochant davantage des familles éprouvées. Il s'agit d'*aller vers* elles en occupant les espaces où on peut les rencontrer (les relations de quartier, les « cercles locaux », le secteur de la santé, l'école, le monde carcéral, etc.), et en leur proposant une première écoute, un dialogue et une aide concrète. Pour capter les familles les plus exposées, nous devons continuer à inventer des modes de relations qui reposent sur d'autres logiques que la demande d'aide.

Les professionnels de l'intervention sanitaire, sociale et éducative gagneraient à « *se mélanger* » aux pratiques sociales spécifiques existant dans les quartiers. Participer aux cercles d'épargne collective, aller à la rencontre des groupes spirituels qui sont un support pour de nombreuses familles pourrait permettre de réduire « les écarts » de mentalité et de se rapprocher des familles qui cumulent les difficultés.

Quand les familles sont débordées par leurs relations familiales, beaucoup

ne savent où s'adresser. Elles ont peur de l'étiquetage public lié à la fréquentation de la psychiatrie ou des centres de cure pour toxicomanes, mais elles ont besoin de trouver des interlocuteurs. En ce sens, le récent dispositif français de « lieux d'écoute » de proximité est particulièrement intéressant.

Un espace de prévention à occuper

Pour rapprocher les services des familles les plus précarisées, il est nécessaire de réfléchir au cas par cas, à partir des réalités locales, à des modes de travail qui permettraient de rencontrer les populations qui ne se rendent pas dans les structures d'aide, notamment les pères en rupture avec leurs enfants et les mères isolées. Il y a là un espace de prévention à occuper et des pratiques à inventer pour aider les mères à sortir de chez elles, à développer des intérêts extrafamiliaux et, parfois, à restaurer certains liens avec la famille élargie, le père de leurs enfants et leurs proches.

Le succès et l'impact sur les trajectoires de vie des groupes d'entraide et d'autosupport montrent également l'importance de mettre les parents « *qui ont vécu ça* » au cœur des processus d'aide. Pour franchir le seuil des structures, les familles ont besoin de rencontrer « *un familier* » à la porte d'entrée.

Il est également indispensable de faire évoluer les représentations sociales des jeunes qui se mettent en danger et de leurs familles. Si elles se sentent « mises à l'écart » et jugées par la communauté, les familles se retranchent dans « *le mutisme* » et masquent les mises en danger du jeune. Les situations se dégradent alors, parfois jusqu'au drame, dans des univers domestiques confinés.

Aider le milieu scolaire à gérer les tensions et les parcours de risques de

la jeunesse, à socialiser et à qualifier cette même jeunesse est central en prévention. Le réseau de professionnels locaux pourrait davantage aller à la rencontre des difficultés et des ressources des écoles, les apprivoiser, établir la confiance et renforcer leurs ressources et potentialités.

Face aux parcours de risques de la jeunesse et au vécu des familles éprouvées, les récits des personnes que nous avons recueillis se répondent et se mêlent jusqu'à construire une réflexion

collective, basée sur la densité de l'expérience. C'est cette réflexion qui éclaire les pratiques et les politiques d'aide adaptées.

Pascale Jamoulle

Ethnologue,
Service de santé mentale du Centre public
d'aide sociale de Charleroi, Belgique.

1. *Jamoulle P.* La débrouille des familles. Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque. Bruxelles : De Boeck Université & Larcier, coll. Oxa-lis, 2002 : 230 p.

2. *Activités commerciales souterraines.*

Référents adultes : comment Piet s'en est sorti, grâce à « Mononcle »

Des parents ont trouvé « *leurs solutions* » dans leur quartier. Ainsi, des relations du type « *la voisine qui passe tous les jours à trois heures, boire le café* » sont de première importance pour pouvoir parler, échanger et garder confiance. Le réseau social peut aussi offrir de véritables substitutions. Des personnes ont occupé, à long terme, des places structurantes dans la vie des jeunes et des familles prises dans des itinéraires de risques.

Lors de mon enquête, Pierre, un pharmacien, me recommande « *d'aller voir Mononcle. Il s'est occupé de Piet, un gamin en dérive dans la toxicomanie. Il s'est substitué à son père. Il a pris ce garçon en charge. Il l'a fait travailler* ». Sur la commune de Fortier, « L'oncle » de tous, c'est un commerçant du quartier. Il y a plus de dix ans que Mononcle embauche successivement des jeunes qui, dit-il, ont l'impression de « *n'avoir de place nulle part* ». Il cherche à leur donner ce qui leur manque : de l'affection, de l'éducation et une insertion sociale. Avec le temps et l'expérience, il a acquis de la patience et un savoir-faire relationnel. Mononcle a donc vu Piet grandir. Avec d'autres notables, il organisait, chaque année, des vacances pour les enfants de Fortier, à Z., un village du sud de la France. « *Piet est allé plusieurs fois là-bas, quand il était gamin, ce sont des souvenirs forts pour lui.* »

« Un jour, tu partiras avec la caisse »

À la préadolescence, Mononcle se rend compte que le comportement de Piet change.

« *Il passe à côté de vous, il ne vous voit pas, il est dans un état second.* » Un jour de décembre, Piet s'attarde au magasin. Il dit à Mononcle qu'il voudrait retourner à Z. La suite, c'est Mononcle qui la raconte : « *C'est comme cela que le dialogue se noue. Je voyais comment il était. Je lui ai dit : "Écoute, si tu arrêtes ces saloperies, je te prends en vacances en juillet." Il restait six mois. Je lui ai parlé du centre spé-*

cialisé. Il ne voulait pas y aller. On m'avait toujours dit : "Il ne faut pas leur imposer, il faut qu'ils y aillent d'eux-mêmes." Il est resté chez moi. Il avait sa chambre au-dessus du commerce et il a travaillé ici. Je l'ai laissé faire. Je lui ai dit : "Un jour tu partiras avec la caisse." Il ne l'a pas fait. Il continuait à prendre de l'héroïne, je le voyais. Je montrais que je savais bien. Parfois je le regardais et je me disais : "Est-ce qu'il n'est pas mort ?" Je le secouais et il revenait. Il faut être patient, parfois c'était dur.

Une fois par semaine, je l'amenais voir sa famille. Il fallait qu'il fume avant d'y aller. Sa grand-mère le soutenait, mais elle avait besoin que je sois là avec lui. Parfois, il avait des crises de larmes en revenant. Je lui reparlais régulièrement du centre. Un jour il m'a dit : "J'y vais. Est-ce que tu viendras avec moi ?" J'ai dit "oui". C'était la première semaine de juin. Le 15 juin, il est allé à la visite, il a eu sa méthadone et on a cherché une pharmacie. Il a été refoulé dans plusieurs, puis, à la pharmacie de Pierre, il a été accepté. Il s'est arrêté et moi je l'ai emmené en vacances à Z., en juillet, comme je le lui avais dit. Il n'a pas repris pendant ces vacances-là. Il y a eu des rechutes. Il ne le disait pas mais je le voyais. C'est souvent dans l'alcool qu'il retombait. Je le surveillais, il se calmait. Depuis qu'il a rencontré quelqu'un, il s'est vraiment calmé, cela a fait beaucoup pour améliorer la situation. Ce qu'il aime bien, c'est un peu diriger. Quand il était ici, je le laissais faire tout doucement. L'amélioration doit aussi au fait d'avoir quitté le milieu familial. Je ne dis pas que ses parents lui voulaient du mal, mais ils s'y prenaient mal. Je crois qu'il lui fallait de la responsabilité. C'était de le laisser devenir un peu plus homme qu'il n'avait besoin. »

Ce parcours est l'illustration que, pour aider un jeune à échapper à une addiction et en l'absence d'un soutien familial fort, l'adulte référent peut jouer un rôle primordial.

Propos recueillis par P. J.

Résilience sociale et communautaire : pour un travail de pardon

La violence, dont les sources sont plurielles, est une effraction destructrice du lien social. Les institutions peuvent aussi générer de la violence. Quant aux travailleurs sociaux, ils ressentent comme une violence l'impuissance à remplir leur mission. Face à la culpabilité et à la honte ressenties par les personnes victimes de violences, l'exercice d'une justice équitable est l'unique réponse.

L'autorité publique à travers les ministères concernés, les collectivités territoriales ainsi que tous les acteurs du champ social (public et associatif) sont mobilisés pour développer, selon leurs champs, leurs compétences et leurs logiques propres, des actions destinées à prévenir, réprimer, limiter, réduire la violence.

La question de la violence et de l'insécurité reste au centre de l'actualité. Les médias mettent en évidence la montée du sentiment d'insécurité dans le corps social, à mesure que, dans un *crescendo* spectaculaire, se multiplient des actes de violence. De tels actes préoccupent « l'opinion », mais aussi le personnel politique, les services de l'État et des collectivités territoriales ainsi que les acteurs sociaux.

La violence est à envisager comme un phénomène complexe. Il n'y a pas d'espoir de trouver la cause « supposée » qui serait à l'origine des phénomènes de violence. Il nous semble plus pertinent d'envisager la dynamique des causes plurielles qui interagissent ; c'est ainsi que nous retrouvons des phénomènes, à la fois, source et conséquence de violences.

En nous appuyant sur notre analyse des résultats du groupe de travail « Violence » (*voir ci-dessous*), nous proposons une lecture de la violence en décrivant le fonctionnement de l'institution et la ritualisation du pardon comme expression de la résilience sociale.

Vingt mille travailleurs sociaux consultés

Sollicité par un mandat ministériel, le groupe de travail « Violence » du Conseil supérieur en travail social a réalisé une enquête nationale portant sur la thématique de la violence dans le champ social¹. Nous avons reçu plus de vingt mille réponses de travailleurs sociaux, acteurs se situant à l'interface entre l'espace familial et l'espace social, et entre la sphère privée et la sphère publique. Dès lors, qu'en est-il des résultats² ?

L'atteinte directe et physique du travailleur social paraît être un degré de violence peu souvent rencontré ; en revanche, les provocations répétées, les injures, les menaces verbales semblent pour beaucoup faire partie du quotidien. Il est intéressant de noter le contraste entre l'importance de ces manifestations de violence que révèlent indirectement des signes de forte souffrance des professionnels, alors que plus de 46 % des travailleurs sociaux déclarent ne ressentir que rarement un sentiment d'insécurité. Cependant, 48 % d'entre eux percevraient des signaux d'alarme, annonciateurs de manifestations de violence.

Ces résultats semblent indiquer que le sentiment d'insécurité n'est pas réellement le reflet global de l'actualité de la violence vécue par les intervenants sociaux. Inversement, un sentiment fort d'insécurité peut être associé à un événement exceptionnel plus spectaculaire.

Ainsi, l'erreur serait de construire des politiques d'intervention uniquement centrées sur la lutte contre l'insécurité, car, même si elles sont plus médiatiques, elles ne participent pas en profondeur à celles relevant de la gestion de la violence.

Repérer les violences masquées

D'ailleurs, à la question posée aux intervenants sociaux : « *Que vous semble-t-il le plus insupportable dans votre travail ?* », les réponses se hiérarchisent de la façon suivante : vient, en premier point, un sentiment d'incompétence vis-à-vis des usagers, en deuxième, une non-reconnaissance professionnelle. Le troisième point, c'est un sentiment fort d'humiliation et d'atteinte de l'estime de soi, à la fois du côté des intervenants et du côté des familles, c'est-à-dire des usagers. Pour l'intervenant social, plus que le sentiment de sa propre insécurité, ce qui participe d'un vécu douloureux, c'est en fait le non-accomplissement satisfaisant de sa mission, le sentiment d'impuissance et de culpabilité, alors qu'il se trouve dans l'incapacité de répondre aux demandes des usagers.

Cette position altruiste fait partie traditionnellement de la culture du travailleur social, plus à l'écoute de l'autre que de sa propre souffrance. C'est essentiellement s'il y a une atteinte à l'intégrité physique qu'un sentiment d'insécurité va se manifester. Or, les violences brutales, aiguës, paroxystiques sont relativement rares en comparaison

des violences insidieuses, beaucoup plus importantes en nombre et répétées. Ces violences insidieuses relèvent d'incivilités (provocations, insultes, violences verbales), de disqualifications, de harcèlements. La problématique de ces violences insidieuses est qu'elles sont souvent non visibles, même si elles laissent des traces émotionnelles et psychiques. La violence pourtant subie n'est pas ressentie en tant que telle par les intervenants médico-psycho-sociaux. C'est alors indirectement que les violences masquées peuvent se révéler – si on sait y être attentif, les entendre et les repérer – au travers de véritables indicateurs de souffrance qui font écho à la violence (anxiété, troubles caractériels, conduites de dépendance, somatisations, arrêts de travail, etc.).

Violences institutionnelles

L'enquête confirme l'importance des violences « institutionnelles » (ressenties par les usagers face aux institutions) et de la tension entre les services publics et les usagers. Dès lors, il est important de lutter contre la possibilité de violence institutionnelle, « en » institution et « de » l'institution, qu'elles soient l'expression d'usagers entre eux, de professionnels à l'encontre d'usagers ou de violences dont est victime un intervenant social.

Comment analyser cette violence comme symptôme institutionnel ? Cette violence trouve trop fréquemment sa résolution uniquement en interne. Dans ces cas-là, l'institution fonctionne sur un mode « clanique », refermé sur lui-même. Il n'y a pas de tiers. Dans les institutions fermées, l'arbitraire sournois de la règle interne de l'institution se substitue sur un mode totalitaire à la référence symbolique de la loi sociale. Dans ce mode d'organisation de type mafieux, les frontières entre le dedans et le dehors de l'institution sont rigides, emmurées, cloisonnées. Parler serait trahir l'institution. Toutes les dérives perverses sont possibles. La violence trouve dans l'impunité totalement sa place dans ce type d'institution incestueuse. En analogie à une famille incestueuse, où il n'y a pas de différenciation des frontières générationnelles, nous retrouvons dans ce type d'institution incestueuse, lorsque les frontières sont disqualifiées, cette violence institutionnelle donnant libre cours à tous les passages à l'acte pervers.

Clarifier les relations

Ainsi, un des modes de prévention de la violence dans les institutions passe par une clarification des frontières verticales et horizontales ; ces frontières renvoient au lien générationnel « vertical » de filiation et au lien social « horizontal » d'affiliation. Cela suppose une réflexion, à la fois sur la généalogie, la structure, et sur la fonction de l'institution.

Pour prévenir les violences, l'institution doit être transparente avec, à tous les niveaux, des instances de régulation extérieures ; ces dernières seront garantes du décloisonnement de cette organisation. Ce regard extérieur, on peut le trouver, par exemple, dans un conseil d'administration lorsqu'il est ouvert à un représentant des familles des usagers.

À l'intérieur de l'institution, le respect de la différenciation du statut et du rôle de chacun, des lignes hiérarchiques, est fondamental. Au niveau du fonctionnement, il y a une « ritualisation » des entrées et des sorties, de la circulation ; cela justifie l'importance particulière qu'il faut apporter à la ritualisation de la procédure d'admission incluant d'emblée un partenariat avec les familles, procédure qui fixe un projet de sortie et indique ainsi le sens du passage par l'institution ; un tel partenariat vise à prévenir le risque d'une emprise totalitaire de l'institution. La ritualisation des règles internes à l'institution est posée comme cadre, en écho à la ritualisation de la loi sociale.

C'est dire l'intérêt d'une réflexion ouverte et participative dans l'élaboration du projet institutionnel ; ce projet prend sens dans la réalité du contexte où il émerge. Au-delà de simples aspects formels, ce travail de ritualisation d'un cadre institutionnel suffisamment « contenant » est l'expression d'un maillage des liens de filiation et d'affiliation du contenant institutionnel. Il est garant de l'identité et de l'appartenance institutionnelle, du respect de l'altérité. Comment autrement, sinon grâce à l'adéquation entre le projet institutionnel et la mission qui est confiée à l'institution, pourrait s'engager la lutte contre la conspiration du silence ? Comment alors sortir du traumatisme des violences institutionnelles ?

La notion de résilience a été décrite pour rendre compte des capacités de

rebond d'une personne victime du traumatisme de la violence. La capacité de réaliser – dans un espace social et communautaire – un travail psychique de remaillage d'une institution en souffrance, avec les violences que cela implique, est à la mesure de la capacité d'indignation que peut soulever la dérive humiliante des pratiques violentes en institution. C'est là le niveau éthique fondateur de la résilience institutionnelle et sociale. L'indignation est, ici, entendue au sens fort d'une responsabilité partagée lorsque la dignité de l'humain est attaquée.

Prévenir la violence : résilience et travail de pardon

La lecture des résultats de notre enquête prend sens à partir de la définition de la violence (1) proposée dans une perspective psychanalytique du lien, en la différenciant de l'agressivité. Le lien est ici entendu en tant que lien psychique de filiation au niveau vertical, comme le lien intergénérationnel, et lien psychique d'affiliation au niveau horizontal, comme le lien social. Alors que l'agressivité interpelle le premier lien et convoque l'autre, la violence est d'un tout autre registre, elle se caractérise comme une effraction destructrice du lien, elle est « symbolicide » : destructrice de l'ordre symbolique, c'est-à-dire de ce qui nous fonde comme être parlant et appartenant à la communauté des humains. Par exemple, lorsque des miliciens serbes détruisent en Bosnie des cimetières, ils attaquent le rituel de la mort, donc du sacré ritualisant le lien qui relie symboliquement les vivants et les morts. Cette violence est également « désobjectivante », c'est-à-dire destructrice de la dignité de l'autre comme sujet singulier... Cela correspond à une dimension psychanalytique, anthropologique et éthique.

Qu'elle soit verbale ou physique, la violence porte atteinte à l'intégrité de l'autre. La violence est une effraction qui fait que l'on se retrouve véritablement décontenancé. Ces différences entre violence et agressivité sont essentielles car, pour un même type de comportement comme une agitation-provocation de jeunes adolescents, l'analyse peut-être totalement différente. Les jeunes peuvent être dans le registre d'un appel qui, par cette manifestation d'agressivité, cherche à provoquer une écoute. C'est alors une tentative de restructuration d'un lien social en souffrance.

Le plus souvent les violences sont dérivées d'une agressivité qui n'a pas été entendue. Elles traduisent essentiellement des souffrances du lien d'appartenance. C'est parfois l'incapacité à entendre l'agressivité contenue dans une quête d'identité qui dénature l'appel de l'autre et déclenche la spirale catastrophique de la désespérance et de la violence.

La violence se nourrit de la violence, la vengeance de l'emprise de la haine. Dès lors, les violences insidieuses évoquées précédemment, les violences sournoises et leurs conséquences, les violences masquées traduisent – par la disqualification, le mépris ou l'indifférence – une souffrance du lien par atteinte de la dignité de l'humain.

Contre la violence, les paroles

Le paradigme de la violence, c'est l'humiliation. C'est l'affiliation à la communauté des humains qui est attaquée. Qu'il s'agisse d'une effraction de l'intime, du privé, du lien social ou d'une communauté entière, comme dans les situations de génocide, c'est toujours avec la violence de l'humiliation, l'identité d'appartenance à la communauté des humains qui est attaquée.

Comment alors éviter le scénario de la répétition meurtrière de la violence ? Comment peut se construire une alternative de paix ? C'est la question de la lutte contre l'impunité par la ritualisation du juridique pour gérer la culpabilité. D'où l'importance des signalements, de la parole et non du silence sur les violences. D'où la place essentielle de la justice, en particulier des tribunaux internationaux concernant les cri-

mes de guerre et les crimes contre l'humanité, pour juger des génocides, considérés comme des violences faites à la communauté des humains. Pour que les faits de violences soient jugés, pour que la victime soit reconnue comme telle, pour que soit établi le niveau de culpabilité de l'auteur de violences et pour qu'il soit condamné.

Le jugement doit être un événement socialement reconnu, en référence à la loi sociale, et non établi à l'intérieur des organisations claniques (famille incestueuse, institution incestueuse, État totalitaire), où chacun est soumis à l'emprise de la règle du clan. L'État totalitaire étant le cas pervers extrême, car l'État entier fonctionne alors comme un clan, le chef de l'État se substitue à l'ordre symbolique de la filiation et le tyran se pose comme « père des peuples ». La dictature impose l'arbitraire de la règle comme la loi sociale. Cette reconnaissance du délit et du coupable est d'autant plus importante que la victime de violence est souvent confuse. Elle intériorise, comme l'a très bien décrit S. Ferenczi, « *l'identification à l'agresseur* » (2). Ce trouble peut être difficile à élaborer car la réalité de la violence peut se superposer à des fantasmes inconscients culpabilisant la victime. Mais, c'est encore la question fondamentale de la ritualisation du pardon et la confrontation à l'impardonna-ble dans la gestion de la honte. En effet, comment la victime peut survivre à la violence ? Comment la réparation est-elle possible ? Qu'en est-il de la cicatrice de l'effraction traumatique ? Comme dans tout travail psychique de deuil, il y a la nécessité d'une forme de reconnaissance de la perte, ne serait-ce que de l'intégrité qui a précédé la violence.

Est-il possible de surmonter la haine ravageuse et l'effroi qu'inspire le coupable de violence ? Comment s'en débarrasser sans laisser la honte contaminer la victime humiliée ? C'est là que la question du travail psychique de pardon prend sa place. Il est le retournement de la souillure de la victime par un don d'amour à l'humain. C'est une position d'empathie affective qui prend sens avec la demande de pardon du bourreau reconnaissant sa honte à la victime qu'il a humiliée. La ritualisation du pardon peut prendre la forme d'un rite codifié par le religieux, ou se ritualiser par une cérémonie laïque, comme la demande de pardon du chancelier allemand Willy Brandt aux victimes de la Shoah.

Le pardon, mode de résilience sociale

Le travail de pardon – comme l'ont soutenu Desmond Tutu et Nelson Mandela après la fin de l'*apartheid*, en Afrique du Sud – rend possible l'apaisement, autorise la réconciliation entre des communautés déchirées. Parce que cette démarche favorise un travail de mémoire remaillant les contenants communautaires « effractés », elle participe ainsi à prévenir le scénario généalogique de la répétition de la violence, elle s'inscrit dans le processus de résilience au niveau social et communautaire. Le travail de pardon est une forme particulière de remaillage des liens, sa condition est d'être un don et non un devoir. Ainsi, la ritualisation du travail de justice permet de gérer la culpabilité et la ritualisation du pardon permet de gérer la honte.

Les déstructurations du lien de filiation et celles faites au lien d'affiliation se manifestent et se rejouent avec l'exclusion du lien social. De fait, la violence intrafamiliale, l'inceste et la maltraitance ne sont pas la spécificité des seuls milieux socioéconomiques défavorisés. L'exclusion du lien au sens d'une déstructuration du lien social, familial et communautaire, est le symptôme d'une crise identitaire, d'une effraction de l'appartenance, non seulement individuelle, mais également communautaire et sociale. En ce sens, la violence est l'objet d'une déstructuration du lien par une arme radicale destructrice de la dignité : l'humiliation. La violence est une désappartenance à l'humain. Dès lors, dans cette perspec-

tive du lien, le débat n'est plus celui de la pertinence d'un choix radical entre une option répressive et une option éducative ou curative. En effet, si la violence est la manifestation d'une effraction du lien et, en particulier dans le champ social, une rupture du lien social, toutes les mesures qui faciliteraient une restructuration du lien peuvent être utilement envisagées dans la

prévention du scénario de la violence. Si, aujourd'hui, il existe une juxtaposition des politiques, qui se stratifient, mais qui, malgré le coût et les efforts importants déployés, ne se potentialisent pas toujours, la prévention de la violence doit s'inscrire dans une approche globale de la lutte contre les exclusions, qu'elles soient sociales, économiques et culturelles.

sociale, par une réconciliation de l'humain avec son environnement, par une réconciliation de l'humain avec l'humain. Remailler les liens pour favoriser les complémentarités, pour renforcer les éléments de résilience sociale et communautaire dans la gestion de la violence : n'est-ce pas, au-delà d'une architecture ponctuelle du lien social, construire, au sens large, un nouvel urbanisme social ?

► Références bibliographiques

(1) Benghozi P (sous la dir.). *Adolescence et Sexualité. Liens et Maillage-Réseau*. Paris : L'Harmattan, coll. Sexualité humaine, 1999 : 266 p.

(2) Ferenczi S. (1932). Confusion de langue entre les adultes et l'enfant. Le langage de la tendresse et de la passion. In : *Psychanalyse IV*. Paris : Payot, 1990 : 125-35.

Cela suppose non seulement un décloisonnement des cités, mais aussi une reconstruction des espaces, des territoires et des représentations, en particulier celle de l'autre, l'étranger, le jeune, l'exclu. Cela passe encore par une politique culturelle volontariste ouverte à tous dès l'enfance, à l'école, en valorisant la culture comme une valeur de créativité, la rencontre et l'expression des singularités. Cela se traduit par la reconnaissance pour chacun de son appartenance identitaire, par la lutte pour une nouvelle espérance

Pierre Benghozi

Psychiatre psychanalyste, président du groupe de travail « Violence » du Conseil supérieur du travail social, médecin-chef du service de psychiatrie de l'enfant, de l'adolescent et de la famille, Hyères, responsable d'enseignement à l'université Paris-V.

1. Questionnaire diffusé par Actualités sociales hebdomadaires, les directions régionales et départementales des Affaires sanitaires et sociales (Drass, Ddass).
2. Un échantillon de 2 084 questionnaires a été retenu pour l'analyse recourant une répartition nationale des types d'établissements du secteur sanitaire et social.

Au Havre, le travail social en médiateur contre les violences

Comment s'y prendre face aux violences ? Les travailleurs sociaux sont confrontés à cette question au quotidien. Dans son rapport sur « Violence et champ social » (1), le Conseil supérieur du travail social émaille son analyse d'expériences de terrain, autant de pistes à prendre en compte. Ainsi, au Havre (Seine-Maritime), un éducateur, chef d'un service de prévention spécialisée de l'Association havraise d'action et de promotion sociale croit en une reconstruction possible du lien social. La façon dont le lien social est exercé peut pallier la dissolution de ce lien et la violence qui en résulte.

Les éducateurs spécialisés de cette association havraise interviennent dans trois quartiers où règne une très grande pauvreté, avec des populations en majorité d'origine maghrébine et africaine, un fort taux de chômage et un nombre important de familles monoparentales. Le niveau de délinquance y est élevé. Comme dans d'autres banlieues, les jeunes accueillis par les équipes de prévention de l'Association havraise ne connaissent pas le monde du travail, leurs parents ne l'ayant pas ou guère connu. Certains processus de socialisation et d'échanges n'ont jamais été acquis ou compris. Le rejet de tout ce qui représente l'autorité officielle va de soi et toutes les tentatives d'amélioration de la vie de quartier, du quotidien émanant des collectivités locales,

des services publics ou des associations étaient mises en échec.

Partant de ce constat, l'Association havraise d'action et de promotion sociale a, il y a une vingtaine d'années, décidé de réviser ses stratégies éducatives, de restructurer ses activités. L'association facilite la venue des représentants des services publics (pompiers, Samu, Télécom, Poste, enseignants) par le montage de projets communs. Ce travail de médiation est, peu à peu, mis en place dans l'ensemble des équipes de prévention. Comme l'indique le responsable des éducateurs, « si la médiation instaure des rapports différents avec les habitants du quartier, davantage basée sur la négociation et sur la prise en compte des difficultés propres, cette médiation n'est qu'une pratique éducative visant à créer du lien social ».

Discuter des actes de violence

Petit retour en arrière avec une action fondatrice : en 1983, l'équipe de prévention a créé un club sportif avec le centre social du quartier, ce qui a permis, quelques années plus tard, d'établir un partenariat avec le collège local (1 200 élèves), classé en zone d'éducation prioritaire. Cette collaboration permet aux enseignants et aux éducateurs de se rencontrer autour de projets cohérents pour les enfants. Un autre partenariat a pu être établi avec la compagnie locale de transports en

commun et les agents des services publics. Les éducateurs, connaissant bien les jeunes et leurs familles, ont pu discuter des actes de violence et permettre des rencontres. Une centaine d'agents de tous corps ont été accueillis. Rencontrer les familles et discuter de l'éducation de leurs enfants est possible. Pour agir auprès des enfants et des adolescents de la communauté, les éducateurs écoutent, présentent les solutions et les engagements qui vont avec. C'est du donnant-donnant. L'occasion aussi de discuter à partir d'exemples concrets de la responsabilité des parents.

« Cela peut-il se faire ailleurs ? », s'interroge Claire Bernard, membre du groupe de travail « Violence et champ social ». Comment prendre en compte l'histoire de ces populations et de ces îlots de violence ? Ces actions de prévention de la destruction des individus, de la famille, de la société ont pour but de rétablir ou créer du lien social, elles sont porteuses d'espoirs. Au Havre, souligne Claire Bernard, « cela a été possible dans ces quartiers grâce à l'appui et au financement des municipalités successives – mais les élus ne s'immiscent pas dans ce travail social – au conseil général et à la caisse d'allocations familiales. Un travail de consensus ».

(1) Conseil supérieur du travail social (CSTS). Violence et champ social. Paris : ministère de l'Emploi et de la Solidarité. ENSP, coll. Rapports du CSTS, Rennes : ENSP, 2002 : 272 p.

Pr Jacques Fortin, pédiatre :

« On peut aider très tôt les enfants à se réinscrire dans le lien social »

Le pédiatre Jacques Fortin a mis sur pied un programme expérimental de prévention chez les tout-petits. Il souligne que, dès la petite enfance, la violence peut être combattue ; certes, on ne peut pas effacer les traumatismes ni changer les personnalités, mais on peut travailler sur les compétences psychosociales.

La Santé de l'homme : Comment définiriez-vous la violence à l'école ?

Jacques Fortin : À côté de délits caractérisés, heureusement assez rares à l'école par rapport au nombre d'élèves, la notion de violence est avant tout subjective. Ainsi, nous avons procédé à une expérience : il a été demandé à des enseignants de sortir un carton jaune, vert ou rouge pour indiquer leur jugement sur un certain nombre d'exemples de violences verbales : gros mots, injures, etc. La divergence d'appréciation était surprenante : ce qui est intolérable pour les uns ne l'est pas pour les autres. Est violence ce que je ressens comme tel. Il n'y a pas de violence en soi.

On peut dire que la violence se construit dans l'interaction. Pour moi, elle est un « raté » du processus de socialisation. Le travail de la structure rectorale de Lille dans les lycées et collèges en milieu difficile, structure dénommée « Gaspar », a montré des situations très différentes selon les établissements du point de vue des dégradations, injures, violences et du climat général. Si l'environnement social et économique dégradé est indiscutablement un facteur favorisant la violence, il n'y a pas de déterminisme. Certains établissements, certains enseignants réussissent là où d'autres échouent, face au même public.

Dans les écoles maternelles, la violence qui parfois s'exprime (colères, bruit, coups, bagarres, etc.) est très variable suivant les classes et – il faut le dire, bien que ce soit tabou – suivant l'attitude des instituteurs. Les enseignants qui ont une attitude négative ou stigmatisante vis-à-vis de certains enfants ont les classes qui présentent le plus de risque de violence.

S. H. : Mais quelles sont les manifestations de la violence, plus particulièrement dans les écoles maternelles et primaires que vous avez étudiées ?

Jacques Fortin : Il y a d'abord une « agressivité proactive », qui se manifeste très tôt, dès 2 ans, à la crèche ou à la halte-garderie. Elle se caractérise par une hyperactivité et une faible anxiété. Elle s'exprime vis-à-vis des pairs par des colères, des disputes autour des jouets, des cheveux tirés, des coups de pied, des cris, etc. L'attitude des adultes par rapport à ces stratégies est importante : on voit la différence entre des enfants dont les parents valorisent l'agressivité et ceux dont les parents régulent les comportements en encourageant, par exemple, l'échange ou le don. Il est important à ce stade de repérer les problèmes et de faire le tri entre les enfants qui vont relever d'une

prise en charge psychologique individuelle (le pourcentage est faible) et ceux pour lesquels il peut exister des solutions dans la sphère éducative.

Au niveau de l'école primaire et du secondaire, apparaît plus souvent une agressivité réactive au contexte, avec une forte anxiété et une faible estime de soi, avec des phénomènes de leaders qui poussent au chahut et aux bagarres ou entraînent au racket, etc. Cette réaction à un environnement vécu lui-même comme agressif se fait tantôt sur le mode de la violence, avec habituellement une forte anxiété, tantôt sous la forme du retrait ou du repli sur soi.

Comme l'ont montré un certain nombre d'enquêtes longitudinales (celle de R. Tremblay par exemple), les enfants identifiés très tôt, vers 5-6 ans, par exemple, comme agressifs ont un pronostic fort de conduite violente et plus généralement de conduite à risque à l'adolescence (accident, addictions, suicide, etc.). Les causes de la violence sont multifformes. Elles renvoient pour une large part à des vécus traumatisants ou à des perturbations familiales dans la petite enfance : ruptures, séparations, absence de repères. Mais, on l'a vu, le rôle du contexte institutionnel n'est pas négligeable.

S. H. : Que peut-on faire pour la prévenir et la réduire ?

Jacques Fortin : D'abord, il faut dépasser la seule approche par les symptômes. Ce qui est en cause, c'est l'attitude globale de l'enfant par rapport à lui-même, sa capacité à gérer les frustrations, le stress, les conflits. La prévention de la violence s'inscrit dans une action plus générale par rapport aux comportements à risque ; elle passe par un cadre et des pratiques moins agressives de la part de certains adultes.

On ne peut pas effacer les traumatismes ni changer les personnalités. Mais il est possible de travailler sur les facteurs de protection et les compétences psychosociales. Il y a une certaine forme d'énergie qui peut venir des traumatismes ou des frustrations. Les concepts de résilience (Rutter), de *coping* (Lazarus, Folkman) permettent de dépasser une posture déterministe pour parier sur des démarches éducatives. Il faut aider les enfants à trouver des forces pour « faire avec » et se réinscrire dans le lien social. Le travail des enseignants avec les parents au cours de rencontres peut porter des fruits : ils peuvent être maltraitants et véhiculer des images négatives sans le savoir, en croyant bien faire.

S. H. : Vous avez mis en place un programme expérimental de prévention

des violences chez les tout-petits, quels résultats avez-vous obtenus ?

Jacques Fortin : Nous sommes intervenus dans deux classes de CP sur le concept de qualité : aucun élève ne se reconnaissait de qualités, ne se définissait positivement, la plupart se trouvaient nuls et bons à rien. Or, comment aborder sereinement, pacifiquement, l'autre quand on doute de soi ? Le développement d'une estime de soi positive est essentiel et interpelle tous les éducateurs.

Le programme « Mieux vivre ensemble », qui s'appuie sur un didacticiel et des outils pour les enseignants de la maternelle et du primaire, vise à aider l'enfant à savoir gérer ses émotions et ses relations sociales. Il apprend à reconnaître et à nommer ses sentiments, à prendre conscience des autres et à respecter leur identité. Il va reconnaître des qualités et des compétences à lui-même et aux autres.

« Mieux vivre ensemble » s'appuie sur les programmes scolaires : l'expression écrite – lecture (contes) –, l'expression orale – discussions rituelles organisées avec des règles d'écoute de l'autre, possibilité de parler de son vécu ou de son quartier –, l'expression motrice et l'expression artistique. À côté de temps

forts hebdomadaires, c'est l'usage au quotidien des compétences abordées qui va permettre à l'enfant d'intégrer des conduites valorisées par l'école et dont il mesure les bénéfices pour lui-même. En effet, dans ce cadre, il est possible de permettre à l'enfant de prendre progressivement confiance en lui, de s'affirmer, de se sentir suffisamment sécurisé pour gérer pacifiquement les conflits et aussi de développer un esprit critique qui le rend progressivement autonome dans son mode de pensée et dans ses décisions.

L'hypothèse que nous formulons est que les capacités ainsi acquises sont exportables hors de l'école et peuvent aider l'enfant dans la gestion de son existence en général. Par exemple, des élèves déjouent des situations de conflit ou des tentatives de racket dans leur quartier en faisant appel aux solidarités constituées à l'école.

S. H. : La violence dans notre société a-t-elle vraiment augmenté ?

Jacques Fortin : Elle a toujours existé. Dans les siècles qui nous ont précédés, les relations interindividuelles étaient extrêmement violentes : agressions dans les rues ou sur les routes, violences intrafamiliales, duels, injures (voir les débats parlementaires au XIX^e siècle). Pour ce qui concerne la violence à l'école, les observatoires et les statistiques ont une fiabilité relative liée à la bonne volonté déclarative de chacun. Ce qui est certain, c'est que la sensibilité à tout ce qui peut être considéré comme violence est très forte de nos jours. Dans les sociétés traditionnelles, les communautés sont très soudées et la violence peut être symbolisée à travers des rites et contenue par des conventions sociales respectées. D'une façon générale, lorsque les conventions ou les normes sociales font écran par rapport à l'imédiateté des émotions, il y a contrôle et les individus peuvent ne pas extérioriser physiquement des réactions négatives. À cet égard, il est intéressant de constater que, dans nos programmes, nous sommes amenés à réintroduire ce que l'on pourrait appeler des rites : des règles, un cadre, un espace, du temps.

Propos recueillis par **Bernadette Roussille**

1. Pédiatre et professeur en sciences de l'éducation. Auparavant, successivement directeur du service de l'enfance à Grenoble, puis conseiller du recteur de Lille.

Prévention des violences au collège : le dialogue, pour favoriser l'estime de soi

Depuis trois ans, un programme de prévention des violences est expérimenté dans une dizaine de collèges du Grand Ouest (Ille-et-Vilaine et Sarthe). Ce travail de fond, qui s'étale sur une année et repose sur les équipes éducatives elles-mêmes, a permis d'améliorer l'estime de soi des jeunes.

Les sources de violences en milieu scolaire sont multiples, et les victimes de violence se retrouvent aussi bien au niveau des adultes que des élèves. Partant du principe que l'institution scolaire doit énoncer les règles de fonctionnement pour prévenir ces violences, comment aborder la prévention primaire des violences, autrement dit la possibilité d'agir en amont des situations de violence ? L'un de ces modes d'action est de parvenir à un développement positif des modes relationnels entre les uns et les autres (élèves, enseignants), grâce au développement de certaines compétences. C'est l'enjeu du Programme de prévention primaire en milieu scolaire des violences⁷, développé depuis 2000 dans une dizaine de collèges de l'Ouest (départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Sarthe), avec l'appui de l'Inspection académique de Rennes.

Ce programme est mis en place en classe de 6^e, il ne présente pas d'intérêt pour les plus jeunes ; il ne s'agit pas de faire de la prévention à tout crin, avec des interventions caricaturales et le risque de ne pas préserver le psychisme des petits (CM1, CM2), qui s'organise au niveau des fantasmes oedipiens. Ainsi, si l'on parle par exemple de maltraitance, un programme de prévention des agressions risque d'apporter à l'enfant une sorte de réalité d'adulte qui va venir percuter les images autour desquelles il fonctionne. En revanche, à partir de la 6^e, les enfants présentent une maturité et un développement psychique suffisants.

Les insuffisances d'une prévention sans suivi

De notre point de vue, ce programme comble un vide : la plupart des actions de prévention en milieu scolaire ne relèvent pas d'objectifs clairs et concrets et ne sont pas évaluées ; elles sont effectuées par des intervenants extérieurs et elles adressent le même message à tous les enfants, ceux qui ne sont pas concernés par les violences et ceux qui le sont fortement par ce qu'ils ont vécu. De ce fait, ces interventions, reposant sur un discours sans suivi, peuvent être dommageables car le discours de prévention vient percuter la réalité des enfants qui ont été victimes de violences, sans rien leur proposer pour la suite.

Notre démarche est donc diamétralement opposée à ces interventions extérieures et ponctuelles : ce programme de prévention primaire (au sens de la définition de l'OMS) des violences se situe en amont. L'objectif est de donner aux enfants et aux enseignants davantage de ressources pour que les situations de conflits interviennent ou se développent moins. C'est un travail de fond et de longue haleine, associant les enseignants et les élèves sur une durée d'une année.

Apprendre à écouter, sans suggérer

Premier temps de ce programme de prévention : la formation à l'animation de séances pédagogiques au sein des classes. À ce jour, une centaine de

personnes ont été formées : ce sont les équipes éducatives des collèges, enseignants, des titulaires aux professeurs motivés – et ils sont nombreux –, infirmières et médecins scolaires, conseillers principaux d'éducation, responsables de CDI, surveillants. On voit l'intérêt de la démarche : toutes ces personnes sont des permanents du collège, ce qui signifie que le programme de prévention va déborder des cinq séances : un lien va s'installer tout au long de l'année scolaire.

La formation se déroule sur cinq jours : trois jours entre octobre et décembre, une journée entre janvier et mai, puis une journée de bilan en fin d'année scolaire. Le premier jour est consacré à la technique pour mener l'entretien et installer une écoute des élèves, car peu d'enseignants savent écouter sans poser des questions suggestives ; nous les préparons à écouter un enfant qui parle, créer un dialogue favorable pour qu'il puisse évoquer la maltraitance, la violence ou le racket s'il en a été victime. Lors de la deuxième journée de formation, nous démontons nos propres filtres d'adultes qui font que nous « catégorisons » les jeunes : nous travaillons sur les représentations, ce qui implique une importante remise en question. La troisième journée est consacrée aux techniques d'animation. La quatrième journée permet de revenir sur ce que les enseignants ont ressenti lors de séances pédagogiques qu'ils ont animées.

Des séances pédagogiques en binôme

Second temps : les personnes formées vont, en binôme, animer cinq séances pédagogiques de deux heures chacune, au rythme d'une par mois, de janvier à mai. Ces séances s'appuient sur une technique participative qui permet aux jeunes de s'exprimer, de se positionner et de résoudre des difficultés en équipe, dans un contexte-cadre centré sur les notions de respect et d'écoute de chacun. La clé du dialogue ? Ce sont les enfants qui donnent la matière, qui décrivent les situations – imaginaires, pour ne pas les impliquer, mais bien réelles – sur lesquelles nous allons discuter. Nous partons donc de leur propre vécu psychique. L'objectif principal est d'accéder à la résolution de problèmes en équipe, donc basculer de l'individualisme au groupe, dans un cadre collectif doté de règles de vie de groupe où chacun a quelque chose à dire, où l'on ne se moque pas, même si un tel cadre peut paraître archaïque. L'adulte animateur n'est pas dans le rôle de celui qui sait et relaie le discours des adultes ; il régule le débat, contient les dérapages, s'assure du respect des règles posées pour la séance, à commencer par l'écoute des autres.

La première séance pédagogique installe le cadre en quatre mots simples : infraction (par rapport à la loi), désobéissance (par rapport aux règlements), incivilité (par rapport aux groupes sociaux) et irrespect (par rapport à la personne). À partir de ces quatre termes, nous pouvons travailler toutes les situations.

La deuxième séance pédagogique est consacrée aux « violences entre enfants ». On sépare garçons et filles, et chaque groupe bâtit des situations imaginaires de violences des garçons envers les filles, et *vice versa*. Avec toujours le même fil d'Ariane : conduire le groupe hors du conflit à l'issue d'un travail d'équipe. La troisième séance traite des violences entre adultes, sujet sur lequel les enfants ont beaucoup à dire. La quatrième est consacrée aux violences des adultes à l'égard des enfants et, enfin, la cinquième séance aborde la question des violences sexuelles des adultes sur les enfants. Elle se déroule uniquement sous forme de réponses aux interrogations des élèves.

Dépasser les modèles obsolètes

Ce programme est une démarche active qui va au-delà du traditionnel discours de prévention en direction des jeunes ; un tel discours consiste à s'adresser aux jeunes, à les informer pour qu'ils sachent se protéger, en s'appuyant sur des adultes compétents. Il s'est imposé en France depuis près de vingt ans, notamment pour les violences sexuelles à l'égard des enfants ; il nous vient du Québec sous la forme de la vidéo *Mon corps, c'est mon corps* (1984), on en retrouve la trame dans les années quatre-vingt-dix dans de multiples publications : schématiquement, on informe les jeunes le plus tôt possible, on leur apprend à se défendre et se positionner.

Ce modèle, qui représente encore la pensée dominante en France aujourd'hui – il est au cœur de la circulaire de 2001 sur la prévention des violences en milieu scolaire –, a été depuis longtemps abandonné au Québec tant il est dépassé. Son inconvénient majeur est de culpabiliser les enfants car il leur confie une part de responsabilité dans la lutte contre les violences ; une telle charge est d'autant plus pesante que les

enfants victimes de violences sont déjà détenteurs de lourds secrets, à commencer par la violence que leur agresseur leur a fait subir.

Dix heures de séances, mais un lien sur un an

Avec le programme de prévention des violences, la démarche retenue est de se fixer des objectifs, d'une part, et de se doter d'une méthode d'évaluation scientifique, d'autre part. Le programme a été bâti sur les travaux d'auteurs essentiellement américains, suisses et allemands, avec une mention particulière pour le Belge Cotton, qui a beaucoup travaillé sur la méthodologie en prévention. Le programme a la particularité de s'installer dans la durée : au-delà des dix heures de séances pédagogiques, un lien se crée entre les enfants et les encadrants. Et les adultes sont amenés à changer leur regard sur les jeunes : ainsi, au cours des séances pédagogiques, un élève en grande difficulté scolaire peut se révéler aux adultes avec davantage de consistance, par exemple comme un médiateur, avec une vision pertinente de la vie. À l'issue de telles séances, l'adulte va le considérer autrement, le valoriser.

L'impact de ce programme de prévention a fait l'objet d'une évaluation, sur la base de tests psychométriques mis au point et validés par l'École du centre de psychologie appliquée (ECPA). Parmi les causes évoquées à propos des phénomènes de violence, une faible estime de soi est un facteur de risque important ; à l'inverse, l'estime de soi est un facteur de protection par rapport aux « carrières » de délinquance et de victimologie. Améliorer l'estime de soi des filles et garçons est essentiel pour tenter d'infléchir les trajectoires agressives, mais également de victimisation. Une évaluation scientifique de ce critère a donc été engagée au cours de l'année scolaire 2000-2001 en Ille-et-Vilaine, mettant en perspective les résultats comparés d'élèves participant ou non à ce programme de prévention.

Estime de soi : progression différenciée garçons/filles

Si le programme améliore l'estime de soi des élèves, on peut noter que, chez les filles, l'estime de soi progresse dans le champ familial, alors qu'elle progresse dans le cadre scolaire chez les garçons. En croisant nos informations avec celles des spécialistes de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), cela s'expliquerait par le fait que les filles en difficulté sont souvent en complète rupture familiale, ressentant une grande souffrance face à une autorité masculine très forte et contraignante. Quant aux garçons, ils regagnent de l'estime de soi plutôt dans le champ scolaire car ils se trouvent très fréquemment en échec scolaire. Le programme de prévention contribue à restaurer ces deux champs de vulnérabilité.

Autre résultat qui apparaît à la suite des évaluations : une diminution du stress professionnel chez les enseignants. Près de 60 % des adultes participants estiment que le programme a contribué à diminuer leur stress professionnel. Ces résultats sont obtenus sur la base d'une relation élèves/enseignants davantage pacifiée. Le programme fait prendre conscience aux enseignants mais aussi aux autres personnels scolaires et parascolaires qu'ils sont garants de l'autorité – puisque responsables de la bonne application des règlements intérieurs des établissements. Or, c'est la non-application – ou l'application non uniforme – desdits règlements qui contribue à nourrir les sentiments d'in-

justice générateurs de violences. Plus important encore : l'évaluation montre que le programme de prévention modifie la vision des uns et des autres (élèves et enseignants), leur permet de se positionner avec une vision moins centrée sur eux-mêmes et davantage ouverte sur les autres.

En résumé, ce programme permet de développer des méthodes de « résolution des problèmes en équipe » chez les élèves, il favorise le travail en équipe chez les adultes et renforce les relations de confiance au sein de l'institution scolaire. Sur le fond, en favorisant la progression de l'estime de soi des jeunes, il peut contribuer à infléchir certaines trajectoires propices aux passages à l'acte agressifs.

À l'issue de trois années d'expérimentation, ce programme est bien perçu, d'abord par les enseignants et autres intervenants que nous formons, ensuite par les chefs d'établissement, qui soulignent que l'action contribue à désamorcer les violences à l'encontre

de l'établissement. Le programme n'est plus expérimental puisqu'il a fait l'objet de deux évaluations concluantes. L'Inspection académique de Rennes soutient financièrement ce projet qu'elle continue de porter. Pourquoi donc ne pas aller plus loin que la dizaine de collèves impliqués dans deux départements ? Pour démultiplier ce programme qui représente un investissement et donc un coût, il faudrait un engagement fort des pouvoirs publics, relayant une volonté affirmée de l'Éducation nationale. Il est beaucoup plus facile de traiter la prévention des violences en collègue en faisant intervenir des personnes extérieures, comme cela se pratique actuellement. Mais les objectifs et les impacts ne sont pas comparables.

Laurence Mousset-Libeau

Chercheuse à l'Institut de criminologie et de sciences humaines (ICSH), université Rennes-II, Haute-Bretagne.

1. Ce programme de prévention est développé par Laurence Mousset-Libeau.

Adolescents en échec scolaire : un « conseil » de classe pour gérer les conflits

Raymond Fonvielle, pédagogue autogestionnaire chevronné, publie ce document qui est une présentation et une analyse du fonctionnement, entre les années 1962 et 1972, de sa classe d'adolescents de 14-16 ans en échec scolaire. Les jeunes ont changé depuis, certes, mais les difficultés d'autrefois ont des points de convergence avec celles d'aujourd'hui.

Ce livre a le charme d'une rétrospective. C'est le récit d'un voyageur qui a tenu son carnet de route jour après jour. Il nous dessine les objectifs qu'il poursuivait et nous rend compte, par petites touches, du chemin entrepris. Voilà les questions que me posaient les élèves, et voilà comment je m'y suis pris pour mettre en place l'institution leur permettant d'avancer ! Qu'est-ce qu'une institution pour Raymond Fonvielle ? C'est un ensemble de conditions qui permettent à l'enfant « d'accéder à la liberté », de « développer ses potentialités », de « favoriser sa socialisation ». Cela nécessite un certain nombre de moyens, qui sont décrits : les exposés, le journal, les visites, etc., mais surtout « le conseil » consultatif mis en place à l'intérieur de la classe pour favoriser le dialogue, instance nécessaire à la conscientisation progressive des jeunes. Ce conseil a une fonction cruciale de cadre : c'est le lieu où la vie collective s'évalue, où les décisions se prennent, où se gèrent les conflits, où s'expérimentent les aléas de la démocratie. Autre point fort de la méthode Fonvielle, c'est à partir d'activités propres aux jeunes dans leur vraie vie que les apprentissages scolaires sont effectués. C'est en prenant des responsabilités dans la classe que les élèves ont construit progressivement leur autonomie. Pour l'auteur, l'éducation est « une avancée dans la conquête d'une plus grande autonomie, et la conscience que la liberté implique la responsabilité ». Ce qui est souligné, c'est le « besoin de sécurité » de l'enfant, le nécessaire « enracinement » de l'enseignant, qui doit « faire face » pour que les jeunes progressent dans la construction de leur autonomie. Il faut du temps, de l'espace, des outils pour que la rencontre entre adultes et jeunes puisse se dérouler en confiance.

Philippe Lecorps

Raymond Fonvielle. Face à la violence : participation et créativité (préf. René Lourau). Paris : Puf, coll. L'Éducateur, 1999 : 178 p.

À Angers, un outil pour parler violence avec les jeunes détenus

À la maison d'arrêt d'Angers, l'équipe médicale a créé un support pédagogique pour travailler sur la prévention des violences. Objectif : aider les jeunes détenus à retisser un lien social, de leur propre initiative et en se fondant sur le dialogue. Ce support est notamment utilisé avec les auteurs d'agressions sexuelles et les détenus mineurs.

Comment travailler la question de la sexualité chez des mineurs auteurs de violence sexuelle, très en difficulté sur le sujet et pourtant peu mobilisables sur ce thème ? L'équipe psychiatrique de la maison d'arrêt d'Angers (Maine-et-Loire) a commencé, en 2000, un travail de réflexion sur la création d'un outil permettant d'aborder avec eux ce sujet. L'idée originelle a été soumise à l'épreuve d'une critique constructive et collective, ce qui a permis d'aboutir à l'élaboration d'un support ludique, « le qu'en dit-on ? », traitant le thème du lien social, en tant que lien à l'autre et à la loi.

Cet outil a la forme d'un jeu de cartes, utilisable en groupe. Il est utilisé à la maison d'arrêt comme support d'expression dans des groupes de thérapie proposés aux auteurs d'agression sexuelle. Il peut être également pertinent dans des démarches de prévention pour traiter du thème de la violence en général.

L'équipe de la maison d'arrêt d'Angers¹ travaille sur la question de la violence depuis plusieurs années. Interpellée dans un premier temps par la violence retournée contre soi dans le processus suicidaire, fréquent en milieu carcéral, elle a réfléchi à des actions à développer pour tenter de prévenir ce phénomène. Son intérêt s'est ensuite porté sur la violence sexuelle et ses modalités d'approche.

Genèse du « qu'en dit-on ? »

En 1998, l'administration pénitentiaire et la direction générale de la Santé

proposaient au niveau national, dans le cadre d'un plan de promotion pour l'éducation de la santé, un financement aux équipes souhaitant s'engager dans une démarche de formation-action en éducation pour la santé sur un thème de leur choix. Le dispositif de soins psychiatriques de la maison d'arrêt d'Angers, désireux de travailler la question de la sexualité chez les mineurs agresseurs sexuels, a proposé ce sujet d'étude, qui a été retenu pour faire partie des dix projets financés.

Au début de l'année 2000, toute l'équipe – aidée au plan méthodologique par le Codes d'Ille-et-Vilaine² – s'est retrouvée avec une interrogation à partir de quoi tout devait se bâtir : « *Y a-t-il la possibilité d'aborder l'éducation de la sexualité chez les mineurs auteurs d'agression sexuelle ? Selon quelles modalités ?* »

Ce questionnement est né de la pratique des membres de l'équipe psychiatrique référents au quartier mineurs, prenant en charge de jeunes auteurs d'agression sexuelle. Leur verbalisation sur le thème de la sexualité, de la femme, du corps, etc., laissaient apparaître des représentations inquiétantes (la conception quasi magique de l'enfant, l'idée d'un sexe féminin dévorateur, la relation sexuelle comme faire-valoir...) et aborder ces sujets semblait difficile – y compris en entretien individuel – sans médiation.

Une première étape a permis au groupe de mûrir son idée originelle

bâtie sur l'hypothèse d'une sexualité « à éduquer » (anatomie, physiologie, risques, etc.), à savoir créer un support à l'intention des jeunes permettant un recalage de leurs idées sur la sexualité.

Or, la violence sexuelle, ainsi que le développe Claude Balier, n'est autre qu'une déclinaison de la violence, la sexualité étant mise au service de celle-ci. D'autre part, la violence est une agression de l'autre dans sa dimension de sujet, une attaque du lien social qui permet à chacun de vivre ensemble dans un espace mutualisé et dans sa différence. Il est donc apparu que l'abus sexuel se devait davantage d'être approché par le biais des valeurs qui fondent les liens sociaux puisque c'est dans la rencontre à l'autre en tant que « même » (par rapport à la loi) mais différent (dans son désir) que vient la difficulté.

L'idée de la médiation, soumise elle aussi à la critique du groupe, a évolué vers la modélisation d'un support ludique permettant d'aborder une population présentant de nombreux modes de résistance, qu'elle soit mineure ou majeure. Ce vecteur devait être un prétexte à la parole plutôt qu'un support à l'apprentissage.

L'objectif général était de faire se confronter les représentations d'un groupe sur le thème du lien social en tant que lien à l'autre et à la loi afin de permettre l'émergence d'un questionnement. Une forme de jeu de cartes a été retenue selon un modèle déjà utilisé dans le cadre de la prévention du sida.

De l'expérience clinique de l'équipe ont émergé des récits de scènes devenant les premières situations relationnelles mises en cartes et supposées faire réagir les joueurs. À l'issue de cette phase préparatoire qui a duré un an, « le qu'en dit-on ? » pouvait enfin se concrétiser.

Quel est ce jeu ?

« Le qu'en dit-on ? » se compose de soixante cartes illustrées réparties en six tas de couleurs différentes, d'une échelle de valeurs, d'un dé. Il est présenté dans un coffret qui contient également un livret méthodologique ainsi qu'un livret juridique.

• Les cartes

Chacune des soixante cartes évoque une situation relationnelle ambiguë (« *elle fait du stop, elle a un peu trop bu ; ils sont deux et pensent qu'elle n'attend que ça* », « *il confie sa fille à des copains pour une soirée* »...). Ces saynètes convoquent un ou plusieurs personnages en relation sociale et mettent donc à l'épreuve l'altérité et la loi. Nées de l'expérience de thérapeutes en maison d'arrêt d'hommes, elles proviennent de récits et de vécus pour la plupart et parlent donc en priorité à un public de personnes détenues masculines de plus de 16 ans.

Les cartes sont distribuées en six thèmes, chaque thème est singularisé par une couleur et regroupe des situations qui explorent un même champ relationnel. Le lien social est ainsi appréhendé dans diverses situations qui traitent de la circulation routière, de la responsabilité parentale, des conduites addictives, de la violence, de la sexualité, et de la femme. Les cartes de ce dernier tas convoquent surtout des personnages féminins qui ont une position active dans la situation et non passive ou de victime, comme dans la plupart des autres cartes.

• L'échelle

L'échelle de valeurs est constituée de quatre affichettes intitulées « acceptable », « discutable », « non acceptable » et « interdit par la loi ». Les cartes doivent être placées sur les affichettes ou entre elles selon ce que le joueur pense de la situation.

• Le dé

Le dé a six faces de couleurs différentes correspondant chacune à la couleur d'un

tas de cartes. Il permet d'indiquer le tas dans lequel une carte doit être piochée et ainsi le thème qui va être exploré.

• Le livret méthodologique

Il s'agit d'un livret permettant à d'autres équipes intéressées de se servir de l'outil. Il expose rapidement l'histoire du concept, les modalités d'utilisation de l'outil, son intérêt, et présente chaque carte avec des thématiques de discussion ayant émergé lors de mises à l'épreuve du jeu au début de sa conceptualisation. Ces argumentations non exhaustives permettent à l'utilisateur d'avoir en tête certaines pistes de discussion qui peuvent surgir.

• Le livret juridique

Il a été élaboré par une juriste et donne pour chaque question des références légales issues de divers codes. Il peut permettre d'avoir une position éclairée quand la loi elle-même est discutée. Il ne doit pas être utilisé comme sanctionnant de bonnes ou de mauvaises réponses, l'objectif du jeu n'étant pas l'apprentissage mais la mise en mots.

Comment s'utilise « le qu'en dit-on ? »

Le jeu s'utilise en groupe. Les joueurs jouent chacun leur tour. Chaque tour permet l'exploration d'une situation relationnelle. Le joueur jette le dé ; en

fonction de la couleur sortie, il tire une carte dans l'un des tas ; il la lit à haute voix et après s'être représenté la situation pose la carte sur une affichette de l'échelle en argumentant sa décision ; les autres joueurs sont invités à réagir à cette prise de position en fonction de leur lecture de la scène ; le joueur peut s'il le souhaite faire évoluer sa carte sur l'échelle en fonction de la synthèse qu'il fait des apports des autres.

L'animateur est garant du cadre. Il doit s'assurer que les règles du jeu sont comprises et respectées. Il veille à ce que le placement de la carte soit cohérent avec la façon dont le joueur a précisé la situation qui lui est proposée ; il doit susciter la parole, la distribuer, réguler les rapports entre participants, reformuler ce que disent les uns et les autres, rechercher l'expression de chacun. Il peut, en fonction de ses objectifs, de l'antériorité de la relation entre les joueurs se permettre de pousser plus ou moins loin le questionnement individuel.

Quel est l'intérêt de cette médiation ?

La situation du jeu collectif propose un cadre contenant, facilitateur de la parole, un espace de détente minimale, et crée ainsi une situation sociale structurante.

Le jeu permet également une exploration de la loi et de l'altérité à la fois du côté des situations proposées et du côté du « jouer en groupe » (règles du jeu, rapport à l'autre, gestion du pouvoir, des conflits, des opinions divergentes, etc.).

Il opère un « forçage » de la représentation et de la parole, et permet un détour puisqu'il s'agit pour le joueur de débattre des idées ou l'acte de « IL » ou de « ELLE » sans implication directe de sa part ; il est ainsi dans une situation projective avec un risque personnel modéré. Il propose également différentes possibilités d'identification et permet donc d'expérimenter la complexité des réponses humaines. Ce jeu présente le choix de l'un au miroir du groupe ; il permet la production de langage collectif et la mise en mots des valeurs en jeu dans une culture donnée.

Le jeu permet ainsi aux participants d'accéder à leurs représentations, d'accorder une place à leurs émotions inter-

nes, à leur vie intérieure. Il peut les aider à faire évoluer leur discours, créer du doute, de la dissonance, de la réflexion et du déplacement. Il peut permettre une revalorisation narcissique suscitée par la prise de parole et l'affirmation de soi. Il peut faire émerger une demande de suivi ou alimenter un travail d'élaboration déjà en cours.

Dans quelles situations l'utiliser ?

Ce jeu est un médiateur de la parole ; il permet, de façon ludique, d'aborder le thème du lien social, d'approcher sa façon d'être aux autres, au monde et ainsi, en en prenant conscience, de se détacher d'une position initiale pouvant générer de la souffrance. Il peut être utilisé dans des situations où la violence est en question, quelle que soit sa nature. Il permet de traiter du problème avec un objectif de prévention ou dans un cadre thérapeutique.

L'utilisation qui en est faite à Angers auprès des auteurs d'agression sexuelle

(dans un cadre de groupe thérapeutique) ou au quartier mineur (dans un cadre plus général de prévention de la violence) montre régulièrement sa pertinence et laisse entrevoir l'intérêt de ce genre de médiation dans la construction d'un « être ensemble » qui laisse place à la différence.

Véronique Laccourreye

Praticienne hospitalière en psychiatrie,
Maison d'arrêt d'Angers.

1. Marie-Thérèse Ansel, infirmière ; Laurent Burin, infirmier ; Patricia Carpentier, infirmière ; Laurence Guillaume, psychiatre ; Armelle Jumel, psychologue ; Véronique Laccourreye, psychiatre, Dominique Planche, infirmier.

2. Anne Leborgne, Valérie Lemonnier, chargées de projet et Philippe Lecorps, professeur à l'École nationale de la santé publique.

Santé publique

sommaire

n°1 - Mars 2003

Éditorial

La loi du 4 mars 2002 : aux oubliettes ?

F. Alla

Hommage à Stanislas Tomkiewicz

Cher Monsieur Stanislas Tomkiewicz

A. Ducros

Tom

M. Manciaux

Études

Profil médical des enfants orientés par la Commission Départementale de l'Éducation Spéciale du Var vers des structures médico-sociales

C. Bourdais-Mannone, I. Audrin, M. Creisson

Années de vie perdues et transition épidémiologique dans le gouvernorat de Sfax (Tunisie)

M. Hsairi, H. Fekih, R. Fakhfakh, M. Kassis, N. Achour, J. Dammak

Désaffiliation familiale et désaffiliation scolaire : effets sur la santé des adolescents

R. Demervil, N. Cartier, N. Coulon

Caractéristiques médicales des patients en unités de soins de longue durée et prédictions de la lourdeur de prise en charge

J. Holstein, Y. Boudali, G. Sebbane, S. Debray-Meignan

Intérêt économique de l'échographie gynécologique et obstétricale en stratégie avancée dans la région de Ziguinchor (Sénégal)

P. N'Diaye, A. Tal Dia, C. Fall, A. Diédhiou, F. Badji Aris

Pratiques

Tabac : connaissances, motivations et souhaits de lycéens du Doubs. Réflexions pour la prévention

C. Michaud, I. Saraiva, Y. Henry, M. Dodane

Pourquoi un diplôme de gestion de projets de santé en Côte d'Ivoire ?

N.-M. Koffi, A.J. Diarra Nama, O. Angbo Effi, B. Chanfreau, J. Saracino-Tagliante, M. Le Bras

Lettres du terrain

Enquêter ou agir : gestion d'une pollution de proximité par des locomotives Diesel à Paris

M.A. Guillemain, W. Dab

Elaboration d'indicateurs de qualité des soins dans un centre hospitalier psychiatrique

I. Gory, P. Michel, C. Phely-Peyronnaud

Lectures

Pour en savoir plus

Nous avons choisi de centrer cette rubrique sur la violence communautaire¹, celle s'exerçant entre individus sans liens de parenté ; il s'agit de la violence urbaine, viols et agressions, violence en milieu institutionnel : école, lieu de travail, centre de détention, établissement de soins, etc. Cette forme particulière de violence est à distinguer de la violence collective, exercée par des personnes s'identifiant en tant que groupe contre un autre groupe afin de parvenir à des objectifs politiques, économiques, sociaux (conflits armés, génocides, terrorisme, crime organisé). Plus spécifiquement, nous aborderons le phénomène de la violence dans les milieux sanitaire et social, scolaire, professionnel, pénitentiaire et enfin, urbain, à travers une liste thématique d'ouvrages, d'articles et d'organismes ressources. Les outils pédagogiques seront présentés par types de support (vidéo, logiciel, coffret pédagogique, exposition) ; les revues et les sites Internet par ordre alphabétique.

Ouvrages

► Généralités

- Chesnais J.-C. *Histoire de la violence*. Paris : Robert Laffont, 1981 : 436 p.
- *Guide to United Nations Resources and Activities for the Prevention of Interpersonal Violence*. Genève : OMS, 2002 : 51 p.
http://www.who.int/violence_injury_prevention/media/en/633.pdf [dernière visite le 19/09/2003]
- Krug E.G., Dahlberg L.L., Mercy J.A., Zwi A., Lozano-Ascencio R. /dir. *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : OMS, 2002 : 376 p.
http://www.who.int/violence_injury_prevention/world_report/wrvhfre/en/ [dernière visite le 19/09/2003]
- Michaud Y. *La violence*. Paris : Puf, coll. Que sais-je ?, 1999 : 128 p.
- Michaud Y. *La violence apprivoisée*. Paris : Hachette, coll. Questions de société, 1996 : 143 p.

► Milieu sanitaire et social

- Conseil international des infirmières. *Unies contre la violence, les infirmières toujours là pour vous : dossier de promotion de lutte contre la violence*. Genève : CII, 2001 : 48 p.
<http://www.icn.ch/indkit2001f.htm> [dernière visite le 19/09/2003]
- Costargent G., Vernerey M. *Rapport sur les*

violences subies au travail par les professionnels de santé. Paris : Inspection générale des affaires sociales, 2001 : 118 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000093/0000.pdf> [dernière visite le 19/09/2003]

- International Labour Office, International Council of Nurses, World Health Organisation, Public Services International. *Framework Guidelines for Addressing Workplace Violence in the Health Sector*. Genève : ILO, 2002 : 31 p.
- Jeamment P. Passage à l'acte et institution de soin. In : Millaud F. *Le passage à l'acte : aspects cliniques et psychodynamiques*. Paris : Masson, 2002 : 196 p.
- Mauranges A. *Stress, souffrance et violence en milieu hospitalier : manuel à l'usage des soignants*. Montargis : MNH, 2001 : 163 p.
- Michel M., Thirion J.-F. *La gestion des conflits à l'hôpital*. Paris : Lamarre, 1996 : 198 p.
- Monceau M. *Soigner en psychiatrie : entre violence et vulnérabilité*. Montréal : Gaëtan Morin, 1999 : 179 p.
- Tomkiewicz S., Vivet P. *Aimer mal, châtier bien : enquêtes sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents*. Paris : Le Seuil, 1991 : 336 p.

► Milieu scolaire

- Baeumler J.P. *L'école citoyenne. Le rôle du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté*. Paris : ministère de l'Éducation nationale, 2002 : 115 p.
- Charlot B., Emin J.C. / coord. *Violences à l'é-*

cole : état des savoirs. Paris : Bordas, coll. Formation des enseignants – Enseigner, 2001 : 410 p.

- Debarbieux E. *La violence en milieu scolaire. 1- État des lieux*. Paris : ESF, coll. Actions sociales, série Confrontation, 1996 : 180 p.
- Debarbieux E. (sous la dir.), Garnier A., Montoya Y., Tichit L. *La violence en milieu scolaire. 2- Le désordre des choses*. Paris : ESF, coll. Actions sociales, série Confrontation, 2000 : 190 p.
- Joyeux Y. *L'éducation face à la violence. Vers une éthique de gestion de la classe*. Paris : ESF, coll. Pédagogies, 1996 : 183 p.
- *Lutte contre la violence en milieu scolaire et renforcement des partenariats*. Circulaire n° 98-194 du 2 octobre 1998. Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche, 15 octobre 1998, hors-série n° 11.
<http://www.education.gouv.fr/bo/1998/hs11/lutte.htm> [dernière visite le 19/09/2003]
- *Mesures de prévention et de lutte contre les actes de violence à l'école et aux abords des établissements scolaires en Île-de-France*. Circulaire n° 2001-165 du 23 août 2001. Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche, 6 septembre 2001, n° 32.
<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010906/MENB0101911C.htm> [dernière visite le 19/09/2003]

¹. Nous reprenons ici une partie de la typologie développée par l'Organisation mondiale de la santé.

▸ Milieu du travail

- Arousseau C. *Les ancrages organisationnels, individuels et sociaux des violences hiérarchiques et organisationnelles : vers une approche globale*. Pistes 2000 ; 2 (2) : 1-21. <http://www.pistes.uqam.ca/v2n2/pdf/v2n2a7.pdf> [Dernière visite le 19/09/2003]
- Chappell D., Di Martino V. *La violence au travail*. Genève : BIT, 2000 : 193 p.
- Debout M. *Travail, violences et environnement*. Avis et rapports du Conseil économique et social 1999, n° 20 : 145 p. <http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapporti/99112420/sommaire.htm> [Dernière visite le 19/09/2003]
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. *Prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail*. Dublin : Fondation européenne, 2003 : 6 p. <http://www.fr.eurofound.eu.int/publications/files/EF02112FR.pdf> [Dernière visite le 19/09/2003]
- Gbezo B.E. *Agressivité et violences au travail : comment y faire face*. Issy-Les-Moulineaux : ESF, 2000, 182 p.
- *Violence du travail : violence au travail*. Revue française de service social 2002 ; 204 : 104 p.

▸ Milieu pénitentiaire

- Direction de l'Administration pénitentiaire. *Violences en détention : d'après quatre entretiens de surveillants et premiers surveillants*. Paris : direction de l'Administration pénitentiaire, 2001 : 135 p.
- Foucault M. *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard, coll. Tel, n° 225, 1993 : 364 p.
- Hiest J.-J., Cabanel G.P. *Prisons : une humiliation pour la République : commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France – Tome 1*. Paris : Le Sénat, coll. Les rapports du Sénat, n° 449, 2000 : 214 p. <http://www.senat.fr/rap/199-449/199-4491.pdf> [dernière visite le 19/09/2003]
- Mélas L., Ménard F. *Production et régulation de la violence en prison*. Mission de recherche Droit et Justice, coll. Arrêt sur recherches, 2002 : 75 p.
- Observatoire international des prisons, section française. *Prisons : un état des lieux*. Paris : L'Esprit frappeur, 2000 : 320 p.
- Rey J.-L., Zucker E., Girard J.-F., Colin M., Jean J.-P., Nicolas G. *La santé en prison : un enjeu de santé publique*. Revue française des affaires sociales 1997 ; 51 (1) : 1-296.

▸ Violence urbaine

- Bauer A., Rauber X. *Violences et insécurité urbaine, 6^e édition*. Paris : Puf, 2001 : 127 p.
- Body-Gendrot S., Le Guennec N., Herrou M. *Mission sur les violences urbaines*. Paris : La Documentation française, coll. La sécurité aujourd'hui, 1998 : 155 p.
- Donzelot J., Mevel C., Wyvekens A. *L'État face à la demande de sécurité – Des mutations au long cours : de la fabrique sociale aux violences urbaines*. Esprit 2002 ; 12 : 13-34.
- Duprez D., Mucchielli L. *Les désordres urbains : regards sociologiques*. Chêne-Bourg-Genève : Édition Médecine et hygiène, 2000 : 444 p.
- Garnier J.-P. *Le nouvel ordre local : gouverner la violence*. Paris : L'Harmattan, 1999 : 182 p.
- Mucchielli L. *Violence et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*. Paris : La Découverte, 2001 : 141 p.
- Petitclerc J.-M. *Les nouvelles délinquances des jeunes : violences urbaines et réponses éducatives*. Paris : Dunod, 2001 : 177 p.
- Robert P., Mucchielli L. *Crime et sécurité : l'état des savoirs*. Paris : La Découverte, 2002 : 400 p.
- Roché S. *Sociologie politique de l'insécurité : violences urbaines, inégalités et globalisation*. Paris : Puf, coll. Sociologie aujourd'hui, 1998 : 320 p.
- Soulez C. *Les violences urbaines*. Paris : Éd. Milan, coll. Les essentiels Milan, 1999 : 63 p.



► Généralistes

Non-violence actualité

NVA, centre de ressources, crée et diffuse de multiples ouvrages et outils pédagogiques sur la prévention des violences et l'éducation à la résolution non violente des conflits.

NVA : BP 241 - 45202 Montargis cedex.
 Tél. : 02 38 93 67 22 – Fax : 02 38 93 74 72
 Mèl : nonviolence.actualite@wanadoo.fr
<http://www.nonviolence-actualite.org/>
 [dernière visite le 19/09/2003]

► Milieu scolaire

Comité national de lutte contre la violence à l'école

Créé en octobre 2000 (arrêté du 19/10/2000 paru au Journal officiel du 21/10/2000), il analyse les manifestations de violences et propose des réponses appropriées. A conçu et mis en œuvre un système de recensement des phénomènes de violence en milieu scolaire (Signa). Il a publié :

- *Recommandations pour un établissement scolaire mobilisé contre la violence*, 2001 : 82 p.
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/prevention/violence/violence.pdf>
 [dernière visite le 19/09/2003]
- *Repères pour la prévention et le traitement des violences sexuelles*, 2001 : 50 p.
<http://www.education.gouv.fr/publication/prevention.pdf> [dernière visite le 19/09/2003]
- *Vademecum pour gérer les situations de crise*, 2002 : 44 p.
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/pav/vademecum.pdf>
 [dernière visite le 19/09/2003]

Comité national de lutte contre la violence à l'école : 58, bd du Lycée - 92170 Vanves.
 Tél. : 01 55 55 78 01 – Fax : 01 55 55 78 09
 Mèl : cnav@education.gouv.fr

Ville-École-Intégration (VEI)

Le centre de ressources VEI (Ville-École-Intégration) est un service spécialisé du Scénario-CNDP. Il propose aux acteurs de l'action éducative et sociale un fonds documentaire sur les sujets suivants : immigration, intégration, publics en difficulté, politiques de discrimination positive, éducation prioritaire.

Ville-École-Intégration : 91, rue Gabriel-Péri – 92120 Montrouge.
 Tél. : 01 46 12 87 87 – Fax : 01 46 12 87 90
 – Mèl : vei@cndp.fr

<http://www.cndp.fr/vei/> [dernière visite le 19/09/03]

► Milieu sanitaire et social

Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (Cadis)

Laboratoire de sociologie, centre de recherche de l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess). Le Cadis a une double fonction d'enseignement et de recherche sur le racisme, la nationalité, l'immigration, la question urbaine, l'éducation, les médias et la santé. Liste des travaux disponible sur Internet.

Cadis : 54, bd Raspail - 75006 Paris.
 Tél. : 01 49 54 24 27 – Fax : 01 42 84 05 91
<http://www.ehess.fr/centres/cadis/index.html>
 [dernière visite le 19/09/2003]

► Milieu urbain

Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip)

Unité de recherche du ministère de la Justice associée au CNRS, le Cesdip est notamment le support d'un réseau scientifique international, le Groupe européen de recherches sur les normativités, spécialisé dans l'étude des normes et des déviations. Participe à l'enseignement universitaire et édite *Déviante et société*. Plus de 10 000 ouvrages et une base locale de données bibliographiques sur le site internet.

Cesdip : Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - 78280 Guyancourt.
 Tél. : 01 34 52 17 00 – Fax : 01 34 52 17 17
<http://www.cesdip.msh-paris.fr/pub.html> [dernière visite le 19/09/2003]

Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI)

Placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, conduit des recherches sur les problèmes de sécurité intérieure. A publié une cinquantaine d'ouvrages dans plusieurs supports d'information et collections, dont les Cahiers de la sécurité intérieure, accessibles sur le site internet.

IHESI : 19, rue Pécelet - 75015 Paris.
 Tél. : 01 53 68 20 00 – Fax : 01 45 30 50 71
<http://www.interieur.gouv.fr/ihesi/publi1.htm>
 [dernière visite le 19/09/2003]

► Milieu du travail

Organisation internationale du travail (OIT)

L'Organisation internationale du travail a été créée en 1919. Le Bureau international du travail (BIT), créé en 1920, en constitue le secré-

tariat permanent. Ses objectifs sont de promouvoir la justice sociale pour les actifs du monde entier, d'élaborer des programmes pour améliorer les conditions de travail, surtout de fixer des normes internationales minimales à respecter dans le travail.

OIT : 4, route des Morillons - 1211 Genève 22 (Suisse). Tél. : 00 41 22 799 61 11 – Fax : 00 41 22 788 38 94 (presse)
<http://www.ilo.org>
 [dernière visite le 19/09/2003]

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Agence rattachée à l'Union européenne, elle collecte et diffuse des informations destinées à améliorer l'état de la sécurité et de la santé au travail en Europe.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail : Gran Via 33 - 48009 Bilbao (Espagne). Tél. : 00 34 944 794 360 – Fax : 00 34 944 794 383
<http://agency.osha.eu.int> [dernière visite le 19/09/2003]

Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Association loi 1901, soumise au contrôle financier de l'État, constituée sous l'égide de la Cnamts. Réalise et diffuse des programmes d'études et recherches pour améliorer la santé et la sécurité de l'homme au travail. On trouve sur le site Internet de l'INRS différents dossiers thématiques sur la santé mentale au travail, le harcèlement moral, le stress au travail, travail et agressions (rubrique Dossiers).

INRS - Centre de Paris : 30 rue Olivier Noyer – 75680 Paris cedex 14.
 Tél. : 01 40 44 30 00 – Fax : 01 40 44 30 99
 INRS - Centre de Lorraine : Avenue de Bourgoigne - BP 27 - 54501 Vandœuvre-lès-Nancy cedex.
 Tél. : 03 83 50 20 00 – Fax : 03 83 50 20 97
<http://www1.inrs.fr>
 [dernière visite le 19/09/2003]

► Milieu pénitentiaire

Association pour la promotion de la médecine en milieu pénitentiaire (APMMP)

Informe sur la pratique de soins en milieu pénitentiaire ; la formation à ces pratiques ; les programmes de santé destinés à la population carcérale ; la recherche clinique et épidémiologique autour des problèmes de santé publique en milieu pénitentiaire. Le site propose de nombreux documents sur la législation, la santé en prison, des dossiers comme « Jeunes en prison », les bulletins de l'Observatoire international des prisons,

etc. On y trouve également un carnet d'adresses.
<http://www.medecine-penitentiaire.com>
[dernière visite le 19/09/2003]

Ban public

Association, informe sur l'incarcération, la détention, l'aide à la réinsertion. Le site Internet réunit veille documentaire, informations pratiques mais aussi archives. L'accès à la totalité des contenus est gratuit.

<http://www.prison.eu.org/index.php3> [dernière visite le 19/09/2003]

Observatoire international des prisons (OIP) - Section française

Se définit comme un contre-pouvoir citoyen vis-à-vis de l'institution carcérale, son action vise notamment à faire connaître leurs droits aux personnes privées de liberté. Sur le site Internet figurent des pages d'actualités, des informations relatives aux établissements pénitentiaires et les coordonnées des groupes locaux d'observation par régions pénitentiaires.

Observatoire international des prisons – Section française : 31, rue des Lilas - 75019 Paris.
Tél. : 01 44 52 87 90 – Fax : 01 44 52 88 09
<http://www.oip.org/>
[dernière visite le 19/09/2003]



Outils pédagogiques

▶ Vidéos

- Bertremieux B. *Cet autre que moi*. Je, tu, il Création, 1997, 50 min., un livret.
Cette vidéo, composée de fictions et d'interventions de professionnels, comporte deux versions : une de trente-deux minutes destinée aux animateurs, composée d'une présentation du programme, de son mode d'utilisation et de trois fictions (sentiment amoureux, violence verbale, abus sexuel) ; une version de dix-huit minutes destinée aux adolescents, avec plusieurs fictions relatant une scène de violence à la suite de laquelle l'agresseur et l'agressé expriment séparément leurs points de vue. La vidéo est accompagnée d'un livret pédagogique.
- Bischoff P., Batisse J.-F. *Violence à l'école... violence de l'école*. Lieussaint : CNDP, 1996, 20 min., un livret.
Des élèves, des enseignants et des parents d'élèves s'expriment sur la violence physique, morale ou verbale. Le livret propose des activités à mener pour permettre la reconnaissance des formes de violence qui se manifestent à l'école, savoir les gérer dès lors qu'elles existent et les prévenir efficacement.

Sites internet

▶ Généralistes

Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix. Coordination française.

Les Nations unies ont proclamé les années 2001-2010 : « Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ».

En France, quarante-trois associations sont regroupées au sein de la Coordination française pour la Décennie. On trouve sur le site Internet une bibliographie, la présentation de supports pédagogiques, des fiches d'expérience, un point sur la campagne annuelle pour l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école.

<http://www.decennie.org/> [dernière visite le 19/09/2003]

▶ Milieu sanitaire et social

Serpsy – Soins études et recherches en psychiatrie

Ce site est un espace de réflexion et d'échanges autour de la relation soignant-soigné. La rubrique « pistes de recherche » comporte un dossier intitulé « Violence... de quoi parlons-nous ? ».

<http://www.serpsy.org/>

[dernière visite le 19/09/2003]

▶ Milieu scolaire

Les instits sur le net

Ce site créé par un professeur des écoles est une banque d'échanges d'idées, de pratiques, d'outils et de liens pour les enseignants. Il propose en particulier un débat sur le thème de la violence en milieu scolaire à partir d'un texte d'Alain Dupré, inspecteur de l'Éducation nationale, intitulé « Violences de l'école ».

<http://instits.org/index.php?page=violence> [dernière visite le 19/09/2003]

- Gonnet G. *Comme une vague*. Pantin : La Cathode, 1996, 45 min., un livret.
Ce document est constitué de témoignages de jeunes de 18 à 25 ans confrontés à la violence, témoignages commentés par un psychologue. Il est scindé en trois parties : expérience de la violence ; comment on bascule ? ; comment on s'en sort ? et est particulièrement destiné à la communauté éducative.
- Gonnet G. *État de violence : un film pour en parler*. Pantin : La cathode, 1996, 26 min., un livret.
Ce film traite de la violence à l'adolescence et s'adresse aux jeunes de 13 à 19 ans. Il alterne une fiction basée sur un fait divers et des témoignages de jeunes qui ont connu la violence et s'en sont sortis. Il est accompagné d'un livret qui propose des pistes pour débattre autour des thèmes suivants : comment on bascule ? ; Quand est-on dans la violence ? ; Comment on s'en sort ?
- Nyquist R., Zetterström H. *Face à la violence et Après coup*. Stockholm : Arbetarskyddssty-

relsen, 1996, 23 min. (adaptation INRS 2001).
Ces deux films s'adressent aux entreprises et aux médecins du travail. Ils informent sur les conséquences de la violence sur la santé des salariés, tout particulièrement sur l'équilibre psychique des victimes. Les experts commentent les différentes approches du suivi post-traumatique. Des mesures de prévention possibles sont présentées [Extrait de la notice INRS].

▶ Logiciels

- Adosen, Mutuelle générale de l'Éducation nationale, Fédération des autonomes de solidarité. *Prévenir la violence scolaire*. Paris : Adosen, 2000, cd., win., Mac.
Ce cédérom aborde le problème de la violence à l'école ; il traite des manifestations de violence, des conséquences et actions possibles de prévention. S'appuyant sur des reportages, avis d'experts et simulations, il informe sur les attitudes qui permettent de mieux gérer les conflits. Avec une centaine d'adresses utiles et des liens vers cinquante sites Internet.

► Coffrets pédagogiques

• Girardet S., Rosado P. *Silence, la violence !* Paris : Hatier, 1999, six livrets.

Ce coffret, destiné aux enfants de 4 à 10 ans, est composé de six fables qui mettent en scène des animaux pour aider adultes et enfants à instaurer le dialogue sur la gestion des conflits. « Loups contre loups » : deux loups se disputent le même territoire, quelle va être la solution ? « Les chameaux et le dromadaire » : un dromadaire à une bosse croise un troupeau de chameaux à deux bosses, vont-ils s'entendre malgré leurs différences ?

« Le ver de terre et les oiseaux » : deux oiseaux se disputent un ver de terre, comment vont-ils résoudre ce problème ?, etc. Des questions permettent de lancer le débat avec les enfants.

• Université de paix. *Graines de médiateurs. Médiateurs en herbe.* Bruxelles : Éditions Memor, 2000, 197 p.

Ce guide, destiné aux acteurs de terrain travaillant avec des enfants, est consacré à la gestion des conflits basée sur la médiation. Articulé en quatre chapitres, il propose en introduction une réflexion sur le conflit. La deuxième partie est un programme d'acquisition de compétences personnelles et relationnelles, via six concepts : moi parmi les autres, confiance et coopération, moi et le conflit, l'écoute du non-verbal et du verbal, l'écoute de ce qui se vit, sortir du conflit ; des fiches pédagogiques proposent des activités en relation avec le concept abordé. Les deux dernières parties présentent les étapes de mise en œuvre de la médiation par les pairs. Un documentaire vidéo, « médiateurs en herbe », illustre ces étapes.

► Exposition

• Non-violence actualité. *La non-violence s'affiche ! Huit affiches pédagogiques pour la classe et autres lieux.* Montargis : NVA, 2003, huit affiches, un livret.

Cet outil a pour objectif de servir de support d'activités sur la prévention de la violence et l'éducation à la gestion des conflits en maternelle et primaire. Les thèmes abordés : sept attitudes face à la violence – Face à la violence, le respect – Comment te sens-tu ? – Coopérer, ça enrichit la vie ! – Pour apprendre à vivre ensemble – Que faire face au conflit ? – J'apprends à être médiateur – C'est pas juste !

Fabienne Lemonnier,
 Chargée de mission,
Anne Sizaret,
 Documentaliste, INPES.



Revue

• Facts

Ces fiches d'information de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail présentent un résumé des connaissances. À signaler les numéros ci-après, accessibles gratuitement en ligne :

- n° 32 : Problèmes psychosociaux et stress au travail ;
- n° 31 : Conseils pratiques aux travailleurs pour maîtriser le stress lié au travail et ses causes ;
- n° 30 : Accédez à une mine d'information en ligne sur le stress au travail ;
- n° 24 : La violence au travail ;
- n° 23 : Harcèlement moral sur le lieu de travail ;
- n° 22 : Stress au travail.

http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/index_fr.htm [dernière visite le 19/09/2003]

• Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle

Revue éditée par le Service correctionnel canadien.
http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/index_f.shtml [dernière visite le 19/09/2003]

• Déviance et société

Cette revue scientifique internationale analyse les violences à travers les normativités, les déviances, le processus pénal et elle présente des politiques de prévention. Destinée notamment aux enseignants, aux travailleurs sociaux, au corps médical. Quelques articles consultables gratuitement en ligne.

Éditions Médecine et Hygiène :

Case postale 456 - 1211 Genève 4 (Suisse).
 Tél : (0041) 22 702 93 11.

http://mhsrvweb.medhyg.ch/revues/r_premiere.php4?revue=4 [dernière visite le 19/09/2003]

• Non-violence actualité

Bimestriel édité par l'association d'éducation populaire Non-violence actualité (NVA). Propose des expériences pratiques de gestion non violente des conflits dans différents milieux (famille, quartier, école, entreprise), les ressources nouvellement parues sur ce thème et les formations à la gestion des conflits, en France et en Europe.

NVA : BP 241 - 45202 Montargis cedex.
 Tél. : 02 38 93 67 22 – Fax : 02 38 93 74 72
 Mél : nonviolence.actualite@wanadoo.fr
<http://www.nonviolence-actualite.org/>
 [dernière visite le 19/09/2003]

• Ville-École-Intégration enjeux –migrants formation

Trimestriel édité par le centre ressource Ville-École-Intégration.

Dans chaque numéro, une quinzaine de chercheurs et de spécialistes de l'intégration, de l'éducation, des quartiers difficiles ou de l'interculturel font le point sur une problématique et mettent en avant des expériences. Publication destinée aux professionnels de l'action éducative ou sociale dans les quartiers défavorisés.

L'éducation pour la santé est-elle politique ?

Introduction

La charte d'Ottawa posait comme conditions préalables à la santé des personnes, la paix, un abri, de la nourriture et un revenu. Force est de constater que cette base, quoique définie de manière utopique, est loin d'être existante à ce jour en France et dans le monde. Pour autant, le fait que l'éducation pour la santé se réfère à cette base pose de manière implicite la question de l'engagement « politique » des éducateurs pour la santé dans le cadre des actions développées.

Dès lors, faut-il avoir un engagement politique ? Telle est la question que nous avons posée à deux intervenantes en éducation pour la santé, Anne-Marie Palicot et Anne Laurent-Beq. Ce dialogue inaugure ainsi notre rubrique « Débats ».

À la fois complémentaires et dissemblables, les réponses apportées amènent à établir une double distinction : d'une part, entre un engagement microlocal (sur le lieu de l'action) et un engagement englobant des questions de société ; d'autre part, entre la sphère privée et la sphère professionnelle, où s'exerce cet engagement. Si le débat reste ouvert, il pourrait servir de base au développement – nécessaire ? – d'une « éthique politique » de l'éducation pour la santé, dont les contours restent à esquisser. Alors, n'hésitez pas, faites-nous part de votre avis !

Éric Le Grand

Anne-Marie Palicot, coordinatrice d'un programme d'éducation pour la santé et promotion de la santé en prison¹ :

« L'acteur de promotion de la santé a une fonction d'alerte. »

La Santé de l'homme : L'engagement politique intervient-il dans votre travail quotidien d'éducatrice pour la santé ?

Anne-Marie Palicot : Mon engagement – ou plutôt mon éthique – d'éducatrice à la santé repose sur la charte d'Ottawa, d'où se dégagent trois axes fort :

- l'axe éducatif, c'est-à-dire, dans le cas de la promotion de la santé en milieu carcéral, le développement des compétences psychosociales des personnes détenues *via*, par exemple, les ateliers santé ;
- l'axe professionnel, c'est-à-dire l'amélioration des pratiques professionnelles, qui passe par des formations actions mais aussi par des décisions concrètes qui vont contribuer à un mieux-être des personnes détenues ;
- l'axe institutionnel et politique, qui inclut toutes les mesures d'amélioration du cadre de vie des personnes détenues pour que ce cadre soit moins pathogène, ce qui signifie interpeller les décideurs pour agir sur les conditions matérielles de vie.

Dans la pratique, nous tentons de mettre en œuvre ces trois axes dans nos actions. Si l'axe éducatif est généralement mis en œuvre, nous avons des difficultés pour convaincre de l'importance des deux autres axes, professionnel et institutionnel.

S. H. : Par exemple ?

Anne-Marie Palicot : Souvent, dans nos actions en milieu pénitentiaire, le projet de promotion de la santé peut être interrompu car, si l'organisation d'ateliers santé avec les personnes détenues ne pose pas de problèmes, tout ce qui relève du volet plus institutionnel est bloqué, en l'occurrence des mesures d'amélioration des conditions de vie des personnes détenues, l'organisation et le service des repas par exemple. Autre exemple : l'évaluation du programme de promotion de la santé dans un établissement a souligné que l'axe éducatif – travail avec les personnes détenues – avait été efficacement mis en place ; en revanche, les améliorations préconisées – par exemple une fréquence plus élevée de douches pour les personnes détenues – n'ont pas été mises en œuvre.

À l'inverse, dans un autre établissement pénitentiaire, nous sommes parvenus, avec nos partenaires, à mener de front les trois axes (éducatif/professionnel/institutionnel). Partant du constat d'un nombre très important de suicides, nous avons centré notre intervention sur la mise en place de formations-actions pour les professionnels et la direction de l'établissement ; au préalable, un important travail de recueil des besoins des personnes détenues a permis de

dégager un thème fédérateur : la notion de respect, de soi et des autres. À partir de là, différentes actions très concrètes – relevant du fameux axe institutionnel d'Ottawa – ont été mises en œuvre, comme la construction d'un muret permettant d'isoler le coin toilettes dans les cellules.

Sur l'axe professionnel, dans ce même projet, les psychiatres et les éducateurs ont mis en place un mode de réponse immédiate par courrier aux demandes de rendez-vous des personnes détenues. On sait, en effet, que le rapport au temps est une difficulté majeure pour les personnes détenues, notamment en maison d'arrêt : l'attente est parfois longue pour rencontrer le professionnel. Dans le cadre de cette expérience, la personne détenue est entendue et sa demande prise en compte rapidement.

S. H. : Peut-on intervenir sur la promotion de la santé sans engagement politique ?

Anne-Marie Palicot : Entre éducateurs à la santé nous débattons souvent de cette question. De mon point de vue, l'engagement politique relève de la responsabilité de chacun dans sa vie personnelle. Il faut distinguer cet engagement personnel de « l'axe politique » que l'on retrouve dans toute action de promotion de la santé.

Les éducateurs pour la santé ont peu de prises sur cet axe politique, mais pour autant il n'est pas question de l'occulter ! Et ce serait un leurre de faire croire aux personnes mais aussi aux décideurs et aux professionnels que c'est uniquement en changeant les comportements que l'on va modifier les conditions de vie ; d'autres éléments interfèrent, encore plus déterminants dans l'amélioration de l'état de santé d'une population.

S. H. : L'intervenant en promotion de la santé a-t-il une fonction de révolte ? Doit-il alerter l'opinion sans pour autant entrer dans un débat politique ?

Anne-Marie Palicot : Nous avons une fonction d'alerte. On ne fait pas abstraction de son propre engagement, dans le sens de sa propre éthique. Lorsque les conditions d'amélioration de l'état de

santé d'une catégorie de la population ne sont pas réunies, nous alertons.

Personnellement, j'ai souligné les dangers de la réduction actuelle des crédits dans le cadre des Praps, réduction qui touche particulièrement les conditions d'accès aux soins des personnes précarisées et les associations qui travaillent avec elles. En tant qu'acteurs de santé publique et notamment de promotion de la santé, nous avons

la légitimité pour nous exprimer, informer sur ce que nous observons. En tant qu'acteurs de terrain, nous détenons des informations qui peuvent faire rebondir et progresser le débat sur la santé publique.

Propos recueillis par
Yves Géry et Éric Le Grand

1. Responsable du Collège régional d'éducation pour la santé (Cres) de Bretagne.

Anne Laurent-Beq, consultante, association Crea développement social² :

« Travail de terrain et engagement personnel sont indissociables. »

La Santé de l'homme : Êtes-vous confrontée à la question de l'engagement politique dans votre travail quotidien ?

Anne Laurent-Beq : Dès que nous sommes face à une action ou un programme de promotion de la santé, la question de l'engagement se pose : nous ne pouvons pas faire fi des difficultés que rencontrent les acteurs de terrain. C'est la dimension « politique » de notre travail car elle relève de décisions extérieures à l'éducateur pour la santé ; elle influence toute l'organisation d'une action de promotion de la santé, elle nous oblige à revoir parfois nos ambitions à la baisse.

S. H. : Faut-il dissocier activité professionnelle et engagement politique ?

Anne Laurent-Beq : Selon moi, exercer notre métier repose forcément sur un engagement personnel. Il ne faut cependant pas confondre un engagement personnel dans une organisation politique, syndicale ou associative, et le type d'engagement que requiert notre métier. Nous n'avons pas à faire de pro-

sélytisme, mais il me semble indispensable d'affirmer des valeurs, et une certaine manière d'envisager les rapports humains.

Quand nous aidons des professionnels, acteurs de terrain et institutionnels à réfléchir sur un programme régional de santé, nous les aidons à définir des programmes qui vont toucher une population importante. C'est un travail éminemment politique car il repose sur la mise en œuvre d'organisations, d'idées.

Lors des conférences régionales de santé, je me suis retrouvée face à des interlocuteurs tenant des propos relevant de l'exclusion : j'ai vigoureusement contré ces arguments, c'est ma responsabilité de professionnelle et de citoyenne. Je me suis fixé comme « devoir » de ne jamais laisser passer des prises de position contraires aux valeurs que je défends, et qui me semblent indissociables d'une activité de promotion de la santé. Par exemple, je me dois d'intervenir lorsque les propos tenus sont de nature raciste et particulièrement lorsqu'ils s'appuient sur une interprétation erronée de chiffres ou de données scientifiques.

S. H. : Peut-on promouvoir la santé si, parallèlement, les conditions de vie des personnes concernées ne s'améliorent pas ?

Anne Laurent-Beq : La charte d'Ottawa est un texte magnifique mais utopique car, dans notre travail, nous sommes sans cesse confrontés à des structures et à un environnement qui dysfonctionnent. Faire de la promotion de la santé dans de telles conditions, c'est mettre un pansement sur une jambe de bois. La promotion de la santé doit inclure un travail sur l'environnement, l'adaptation des structures, l'amélioration des moyens de vie des personnes concernées. Ces dysfonctionnements nous renvoient à nos propres limites : notre efficacité est réduite quand nous ne pouvons pas mettre en œuvre un processus de changement, y compris des fonctionnements institutionnels. Et pour moi, la question reste entière : faut-il intervenir quand l'institution avec laquelle on travaille refuse de réfléchir à ses propres dysfonctionnements ?

S. H. : Faut-il pour autant renoncer ?

Anne Laurent-Beq : Surtout pas ! À partir du moment où l'on est sûr de ne pas nuire aux personnes avec lesquelles on travaille, cela vaut la peine de s'impliquer. Si nous ne pouvons pas modifier les conditions de vie de ces personnes d'un coup de baguette magique, nous pouvons apporter des changements, même modestes, dans leur vie quotidienne, mais aussi dans le fonctionnement des institutions.

Je prendrai, pour exemple, une action avec un Codes sur des foyers d'hébergement de personnes sans abri à laquelle j'ai participé. J'y ai beaucoup appris sur l'engagement, la nécessité de tenir bon. L'objectif était de travailler sur la santé de ces populations en les rencontrant, en leur donnant la parole, conformément à une grille de l'OMS sur les questions de santé. Nous avons dû faire face à de fortes résistances des travailleurs sociaux et des institutionnels qui nous disaient « *cela ne va pas être possible, ils ne vont pas venir, la*

santé est un sujet inaccessible avec eux ». Finalement, ils ont joué le jeu et nous avons pu ainsi rencontrer à plusieurs reprises des sans-abri dans des foyers d'hébergement.

S. H. : Comment se sont déroulées ces rencontres ?

Anne Laurent-Beq : C'était effectivement difficile, cette population ne vient pas forcément à un rendez-vous, n'est pas toujours dans un état physique lui permettant de participer. À chaque rencontre, ils n'étaient certes que quatre ou cinq, mais cela a fonctionné. L'un d'eux était dans un état de délabrement physique important ; il ne prenait pas la parole, mais il est revenu à chaque fois. Sa seule présence était déjà une sacrée victoire !

Ces rencontres n'ont pas bouleversé la situation de ces personnes, pas plus que le fonctionnement des institutions. Mais elles ont permis de changer le regard d'un certain nombre de travailleurs sociaux, étonnés de la présence de ces sans-abri ; étonnés du fait que la majorité d'entre eux, pourtant très éloignés de l'insertion, prennent la parole de manière très constructive et intéressante, pointant les dysfonctionnements du foyer, leur besoin d'intimité. Les travailleurs sociaux craignaient que les échanges soient violents, que leurs pratiques soient mises en cause, ce qui n'a pas du tout été le cas. Pour eux, cela a été une découverte qui a contribué à changer leur regard et à adapter leurs pratiques. Voilà un exemple d'engagement où il faut tenir bon, surtout que, par la suite, un projet plus ambitieux a été mis en place, qui prend en compte les résultats de ce travail.

Propos recueillis par **Y. G.**

1. Auparavant chargée de mission à la Société française de santé publique, elle a participé à des actions de promotion de la santé et formé des intervenants et professionnels de la santé.

Rubrique coordonnée Éric Le Grand :
eric.legrand@inpes.sante.fr

Les personnes âgées consultent six fois par an leur médecin

La vieillesse entraîne un recours plus fréquent au médecin généraliste, consulté six fois par an par les plus de 60 ans (contre quatre fois pour les moins de 60 ans). Toutefois, parmi les personnes atteintes de pathologies lourdes, les plus de 60 ans consultent plutôt moins que les plus jeunes.

Le médecin généraliste est le professionnel de santé le plus consulté durant l'année : plus de huit Français sur dix déclarent lui avoir rendu visite au moins une fois au cours des douze derniers mois. Si le recours au médecin concerne tout le monde, il tend à augmenter avec l'âge. Les plus de 60 ans sont, en effet, plus nombreux à déclarer avoir consulté un médecin généraliste que les 30-59 ans (91% contre 83 %) ; ils le consultent aussi plus souvent : environ six fois par an, contre quatre fois environ pour leurs cadets.

Au-delà de l'effet « âge », la consultation chez le généraliste doit aussi être analysée en fonction de l'état de santé des individus. Si l'on s'en tient aux pathologies lourdes et invalidantes, les aînés sont deux fois plus souvent atteints d'un handicap physique et trois fois plus souvent d'une maladie chronique que les 30-44 ans. La part des personnes présentant à la fois un handicap et une maladie chronique est également plus élevée au-delà de 60 ans (14 %, contre 3 % parmi les 30-44 ans et 8 % parmi les 45-59 ans) ; seuls 45 % des plus de 60 ans ne déclarent ni maladie chronique, ni handicap physique (Figure 1).

Le recours au médecin généraliste dépend fortement de l'état de santé. Alors que 81 % des personnes sans handicap physique ni maladie chronique déclarent avoir consulté un médecin généraliste durant l'année, cette pratique augmente chez les personnes souffrant d'un handicap (87 %), d'une maladie chronique (94 %), ou atteintes de ces deux problèmes (96 %). Le nombre moyen de visites annuelles croît également selon le type et le nombre de pathologies (Figure 2).

Toutefois, pour les personnes gravement atteintes dans leur santé, l'âge n'apparaît plus comme un facteur discriminant : les personnes âgées ne sont proportionnellement pas plus nombreuses à recourir au généraliste que leurs cadets, les 30-44 ans rapportant même un nombre moyen annuel de consultations plus élevé que les aînés (Figure 2). En revanche, dans les autres situations et notamment chez les personnes ne souffrant ni de maladie chronique, ni de handicap physique, le recours au médecin généraliste est plus fréquent entre 60 ans et 75 ans qu'aux âges inférieurs.

La fragilisation plus générale de l'état de santé, tant physique que mental, ainsi que le rôle de soutien social des professionnels de santé sont, parmi d'autres, des pistes à approfondir pour mieux comprendre le recours plus important au médecin généraliste chez les personnes âgées.

Stéphanie Pin, Hélène Bourdessol
Sociologues, INPES.

Rubrique coordonnée par Hélène Perrin : helene.perrin@inpes.sante.fr

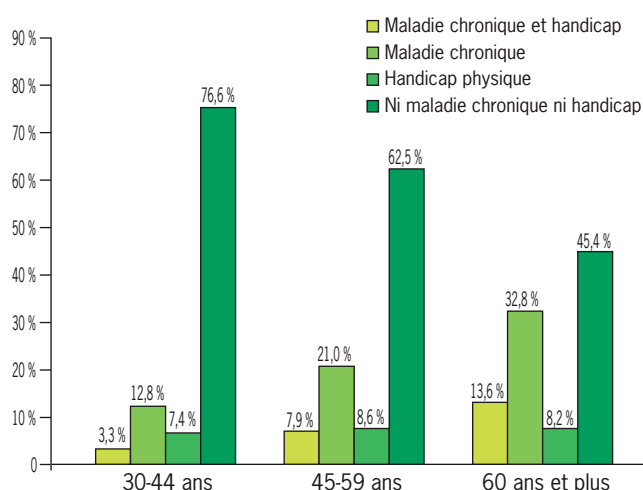


Figure 1 : Prévalence de maladie chronique, de handicap physique et de cumul de ces problèmes de santé selon l'âge

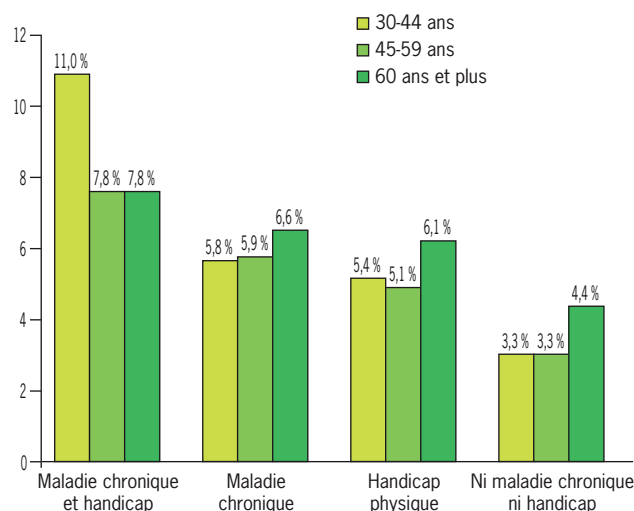


Figure 2 : Nombre moyen de consultations auprès d'un médecin généraliste au cours des douze derniers mois selon la présence d'une maladie chronique et/ou d'un handicap physique et selon l'âge

Santé : un « carnet intime » pour les lycéens

En Rhône-Alpes, la Région a confié aux acteurs locaux de la prévention, au Collège Rhône-Alpes d'éducation pour la santé/Centre régional de prévention du sida Rhône-Alpes (Craes/Crips), la réalisation d'un « document santé » destiné aux lycéens. Sous forme d'un journal de bord de deux adolescents, ce carnet de notes informe et oriente filles et garçons sur leurs préoccupations de santé : sexualité, toxicomanies, etc.

En 2002, la Région Rhône-Alpes, désireuse de participer à la promotion de la santé des lycéens, sollicite le Craes/Crips pour concevoir un « livret-santé » à leur intention (voir aussi *La Santé de l'homme*, n° 365, p. 43). Plusieurs questions se posent à nous, questions que nous avons analysées avec l'appui d'un comité de pilotage régional pluridisciplinaire¹.

Quel document réaliser pour intéresser les jeunes à leur santé ?

Les jeunes apprécient les médias, les émissions télé, les documents qui parlent des expériences réelles de leurs homologues, garçons/filles. En atteste le succès des « libres antennes » des radios jeunes, des émissions de télé-réalité, des journaux intimes sur Internet. L'implication à la première personne était donc une bonne porte d'entrée pour approcher la santé « ressentie ». Toutefois, il fallait éviter de se livrer à un dévoilement, une mise en spectacle de l'intimité, et ne pas trop schématiser les situations. Comment proposer des éléments de réflexion à partir du quotidien, comment intéresser garçons et filles aux thèmes abordés ?

La fiction nous est apparue comme la forme la plus adaptée : nous allions créer deux adolescents lambdas qui évolueraient durant une année scolaire, traiter leurs comportements de santé sur la durée et permettre un retour sur soi.

Créer un document auquel s'identifierait le plus grand nombre

Cette fiction intégrerait un garçon et une fille, afin de faciliter l'identification des deux sexes, engagés dans une même histoire, avec des amis communs permettant des interactions. Mais comment les faire parler de leurs ressentis, leurs doutes, leurs joies, leurs expériences ? Dans leur carnet intime ! Deux carnets mis en vis-à-vis, un côté fille/un côté garçon, afin de suivre leur évolution en parallèle, chacun réagissant à sa façon sur des événements communs. Ainsi furent créés Julien et Émilie. Nous avons pris soin de laisser leurs identités floues (pas de particularisme flagrant, pas de description physique, pas de goûts marqués...) afin qu'ils soient le plus représentatifs possible.

Comment aborder tous les thèmes ?

La santé étant présente dans la vie quotidienne de chaque lycéen, il était important de pouvoir relier les notions de bien-être, de prise de risque, de rapport à soi, aux autres, à leur environnement habituel : lycée, sport, fête, copains, famille, etc. Cela pour mieux prendre conscience de la composante santé des comportements au fil de la vie, en interaction avec l'entourage, et ce, sans complaisance ni manichéisme. À chaque saynète traitant d'un thème de santé serait associé un document d'information pertinent sur le sujet.

Le carnet : point de départ de dialogue avec les professionnels

Il fut décidé de valoriser les liens vers les professionnels de proximité, pouvant être des personnes ressources en matière de santé (équipes médico-sociales scolaires, médecin de famille, etc.) ou d'autres professionnels, rendus proches par les nouvelles technologies de l'information favorisant, par ailleurs, l'anonymat (numéros verts, sites Internet, etc.). Avec un souci fort : informer, familiariser sur les dispositifs de santé pour en faciliter le recours et inciter à la recherche personnelle d'informations.

Ce document pourra aussi servir de point de départ de dialogue entre les jeunes et les professionnels : éducateurs, personnel médico-social... Un livret d'accompagnement, proposé aux professionnels encadrants, ouvre vers des ressources documentaires associées et pose des éléments de débats autour des thèmes traités dans le « carnet de notes ».

Quel ton adopter sans faire de « jeunisme » ?

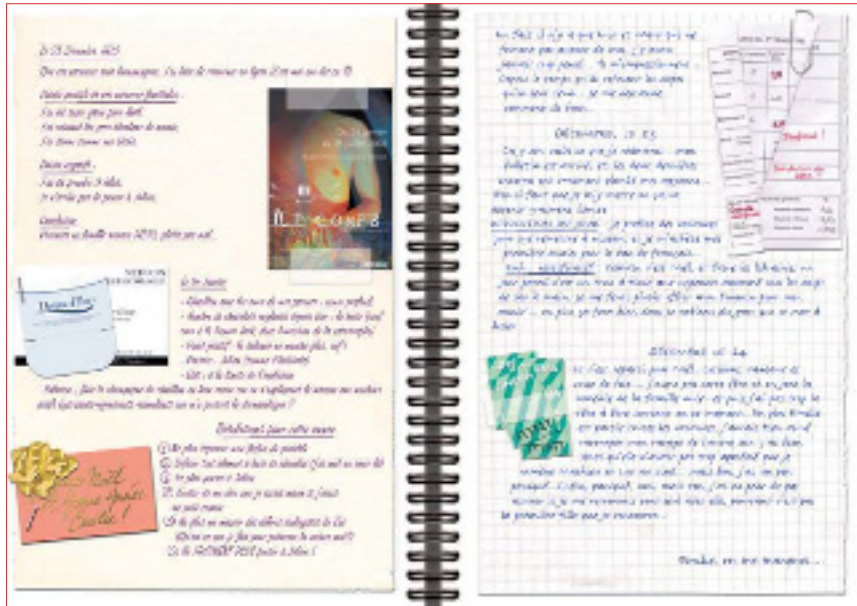
Pour coller à la réalité adolescente et éviter les écueils d'un langage inadapté, nous avons testé ce document auprès de classes de lycéens. Julien et Émilie furent très bien accueillis. Après l'avis très favorable d'experts en santé des jeunes et en éducation pour la santé², Julien et Émilie sont prêts pour rencontrer les lycéens de la région. Le carnet de notes, tiré à 400 000 exemplaires,

sera diffusé à partir de fin 2003 dans tous les lycées de la région Rhône-Alpes ; il sera aussi disponible dans d'autres structures d'accueil des jeunes, comme les missions locales pour l'emploi.

Pascale Manicacci

Chargée de communication,
responsable du projet « Carnet de notes »,
Craes/Crips, Lyon.

1. Infirmière de l'Éducation nationale, coordinateurs promotion-santé de différents réseaux (Mutualité Rhône-Alpes, Union des foyers des jeunes travailleurs, éducation pour la santé, prévention santé jeunes, etc.), animateurs santé de collectivités territoriales, psychologues spécialisés écoute jeunes, etc.
2. Pr Jacques Bury, directeur de la cellule développement et perspectives auprès de la direction générale de la Santé suisse ; Pr Jean-Pierre Deschamps, professeur de santé publique, ancien directeur du centre collaborateur OMS « Santé des adolescents et des jeunes » ; Dr Jean Furtos, directeur scientifique de l'Observatoire santé mental et précarité (Orsperre) ; Pr Pierre-André Michaud, directeur du groupe de recherche sur la santé des adolescents (IUMSP Lausanne) ; Dr Xavier Pommereau, psychiatre des hôpitaux, membre du Comité de l'enfance et de l'adolescence.



Rubrique coordonnée Bruno Housseau : bruno.housseau@inpes.sante.fr

Lycées sans tabac : 22 établissements pilotes

Depuis septembre 2003, vingt-deux lycées volontaires répartis à travers la France expérimentent la prévention et le sevrage tabagique. Objectif : que ces sites deviennent, à terme, non fumeurs.

Lancée à la rentrée 2003-2004 et pour cinq ans, l'opération expérimentale « lycées non fumeurs » se fonde sur une démarche consensuelle, insistant sur le respect de règles communes, au-delà de la protection des non-fumeurs. L'action associe prévention (information, sensibilisation, éducation à la santé) et orientation pour favoriser l'aide au sevrage tabagique.

Cette expérimentation concerne vingt-deux établissements (1), l'idée est de pouvoir ensuite généraliser cette action à tout le territoire. Elle s'inscrit dans le cadre d'un contrat-cadre signé en juillet 2003 par les ministères de l'Éducation nationale, d'une part, de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, d'autre part. Ce contrat couvre toutes les dimensions de la politique de santé publique concernant les élèves : promotion des comportements favorables à la santé, éducation nutritionnelle, prévention des conduites à risques, lutte contre le tabac, etc. La lutte contre le tabagisme a ainsi été définie comme l'un de ses cinq objectifs prioritaires. Ce contrat sera renouvelé chaque année.

Le projet implique l'ensemble de la communauté éducative (personnels, parents, élèves). Parents d'élèves et élèves, y compris les délégués de classe, feront l'objet d'actions d'infor-

mation ; mais surtout, ils participeront activement à la mise en œuvre de cette action pilote. Cette dernière déborde du cadre des établissements scolaires concernés, en associant des partenaires extérieurs locaux : centres d'information en général, consultation médicale tabacologique, centres d'Information et de Ressources sur la drogue et les dépendances (Cirdd), comités départementaux et/ou régionaux d'éducation pour la santé (Cres, Codes), médecin de ville, comité d'Éducation à la santé et à la citoyenneté (Cesc), etc.

Les établissements sont dotés de matériels pour l'aide au sevrage tabagique (testeurs de monoxyde de carbone (CO), substituts nicotiniques de dépannage). Les lycées pilotes sont encouragés à définir leur propre projet « lycée non-fumeurs » pour que leur établissement devienne un lieu non fumeur. Un soutien méthodologique peut être apporté par les acteurs de terrain.

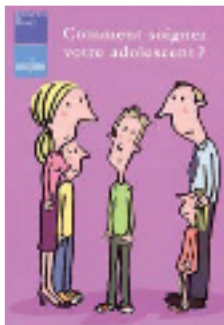
L'INPES contribue à ce projet en mettant à disposition de ces établissements scolaires des outils de prévention (brochures d'information, étiquettes de signalétique comme « zone non-fumeurs », etc.). Le chef d'établissement et les infirmières scolaires devront veiller à maintenir cette dynamique tout au long de l'année en

s'appuyant sur le réseau ainsi constitué avec les différents partenaires. Le financement de cette action est assuré pas le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS). Il inclut notamment une évaluation qui permettra d'apprécier les effets du projet et de réajuster si nécessaire les moyens et les méthodes mis en œuvre.

Christine Gilles, Andréa Walsh,
Chargées de mission, INPES.

(1) Lycées F. Mistral (Avignon, Vaucluse), B. de Born (Périgueux, Dordogne), de la Mer (Gujan Mestras, Gironde), lycée général et technologique (Pauillac, Gironde), lycée polyvalent Janot et professionnel Curie (Sens, Yonne), lycées F. Léger (Fouchambault, Nièvre), Mounier (Grenoble) et du Grésivaudan (Meylan, Isère), lycées Claudel et Beaufré (Fourmies, Haut-bourdin, Nord), Gambetta (Arras, Pas de Calais), lycées d'Urfé (Saint Etienne, Loire), Saint-Just (Lyon, Rhône), Valéry (Sète) et Brél (Saint Pons de Thomières, Hérault), Chappe (Arnage, Sarthe), Kastler (La Roche sur Yon, Vendée), Carnot, Dorian, Duruy (Paris), Jaurès/Aucouthurier (Carmaux, Tarn), Matisse (Cugnaux, Haute-Garonne).

Des compléments d'informations peuvent être obtenus sur le site de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr



Comment soigner votre adolescent ?

Fondation de France, Union nationale des amis et familles de malades psychiques (Unafam).

Cet ouvrage vient compléter un premier livret publié par l'Unafam et la Fondation de France, intitulé « Votre adolescent vous inquiète ? » (voir *La Santé de l'homme*, n°365, p. 52). Il a pour objectif de fournir aux parents, aux adolescents et à leurs proches, des informations les incitant à des choix éclairés dans la prise en charge de leur souffrance psychique. Des orientations permettent aux lecteurs d'identifier la souffrance psychique, les différentes offres de soins et les professionnels qui s'y rattachent. Des réponses complémentaires sont proposées : pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. Les professionnels des soins psychiques sont répertoriés avec leur formation initiale, leur lieu d'exercice et leurs missions. Quelques principaux modèles théoriques sont présentés : la psychanalyse, la systémie, le comportementalisme et le cognitivisme. Une variété de modalités thérapeutiques pouvant être envisagées sont détaillées : la consultation psychiatrique, le traitement médicamenteux, les soins pour les adolescents ou les soins pour la famille, les soins orientés vers l'environnement, et les soins en milieu hospitalier. Le livret s'achève sous la forme de dix questions/réponses que peuvent se poser les parents notamment lorsqu'ils se heurtent à un adolescent refusant de se soigner.

Paris : Unafam, 2003, 72 pages, 7 €.

Sandra Kerzanet



Travailler (avec) la peur

Centre d'études, de documentation, d'information et d'actions sociales (Cedias).

Ce numéro réunit des articles qui font le point sur un thème double : d'un côté travail et peur, de l'autre le travail et la peur dans le champ de l'action sociale. Différentes approches sont proposées. L'arti-

cle de Jean-Yves Barreyre s'intéresse ainsi aux réponses politiques apportées face aux phénomènes de peur collective et à leurs pertinences. Les contributions de Lionel Deniau et David Lucain proposent une analyse sociologique du rapport entre les adolescents et la peur, selon qu'elle est ressentie par l'adolescent lui-même ou provoquée par celui-ci. L'article de Serge Heuzé s'intéresse à la relation souvent constatée entre peurs, souffrances sociales et souffrances psychiques. Gilbert Berlioz évoque la situation des professionnels de l'action sociale confrontés au quotidien à ce sentiment et réfléchit à la possibilité de désamorcer les situations de conflits et de violence entre usagers et représentants des institutions sociales. Pour conclure, Robert Misrahi propose une approche plus philosophique, réfléchissant sur la possibilité de sortir de l'angoisse pour accéder à une renaissance de l'individu et à une certaine quiétude. Des éléments de bibliographie sont proposés en fin de revue.

Paris. FRA. Vie sociale 2003, n° 3, 114 pages, 15 €.

Anne Sizaret



Hôpital Hilltop

Nicholas Allan

Volume 1 : Coups de cœur et cinq autres histoires

Volume 2 : Un grand événement et cinq autres histoires

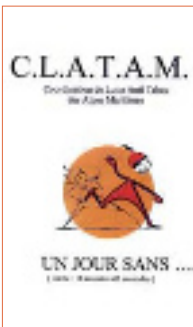
Cette série de courts-métrages d'animation, destinée aux enfants à partir de 3 ans, met en scène des animaux qui composent le personnel et les patients de l'hôpital Hilltop. La naissance du bébé éléphant de Mme Indianapolis, l'anniversaire du Dr Matthews le chien, la mésaventure de Toni le mille-pattes aux jambes plâtrées, autant de petites histoires chaleureuses et drôles qui permettent aux enfants de se familiariser avec le milieu hospitalier.

VHS Secam, 60 min, 2001. Folimage – Valence production : diffusées par Sparadrap, 34,75 € les deux. Sparadrap : 48, rue de la Plaine, 75020 Paris – Tél. : 01 43 48 11 80

Mél : contact@sparadrap.org

Fabienne Lemonnier

Rubrique lectures coordonnée par le centre de documentation de l'INPES : doc@inpes.sante.fr



Un jour sans...

Coordination de lutte antitabac des Alpes-Maritimes (Clatam)

Ce support pédagogique, composé d'une vidéo et d'un guide pour l'animateur, est un outil de prévention du tabagisme destiné aux classes de seconde. Une fiction sans dialogues, d'environ dix minutes, met en scène un jeune homme, fumeur, manifestement très dépendant. Cette

fiction est suivie du programme Tabac-Infos organisé autour de quatre thèmes : identification, coût, santé, et dépendance. Des connaissances sont apportées sur chaque thème par le biais d'animations, de micro-trottoirs et d'extraits d'interviews d'un psychologue et d'un professeur de médecine.

Le livret précise le déroulement d'une séance d'animation. Il apporte des compléments d'information sur les thèmes du programme Tabac-Infos et donne des éléments de compréhension et d'interprétation des huit scènes de la fiction.

VHS Secam, 18 min, 2001. Clatam : diffusée gratuitement aux adhérents à la Clatam (adhésion 30 €) : 14, avenue Jean-Médecin 06000 Nice – Tél. : 04 93 62 25 93 – Mél : c.l.a.t.a.m@wanadoo.fr

F. L.



Avec Arthur et Lisa, bien choisir les aliments, c'est facile !

Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa)

Ce cédérom, destiné aux enfants de 8 à 12 ans, a pour objectif de les sensibiliser à la sécurité des aliments et à l'équilibre alimentaire. Il propose des séquences d'information sur la conservation des aliments, l'alimentation dans le monde, l'équilibre alimentaire... Des quiz, des mémos et un grand jeu permettent aux enfants de tester leurs connaissances de façon ludique et interactive. Ce programme est également accessible en ligne sur le site :

<http://www.afssa-jeunesse.co>

Cédérom + un livret, 2002, gratuit. Diffusion : Afssa : 27-31, avenue du Ga-Leclerc – BP 19, 94701 Maisons-Alfort Cedex. Tél. : 01 49 77 13 50. www.afssa.fr

F. L.

Annuaire des associations de santé : patients, familles, information, éducation, soutien

Bernard Tricot, Laure Tricot

L'annuaire des associations de santé est devenu, aujourd'hui, un véritable outil de référence, reflétant la richesse du tissu associatif dans le secteur sanitaire et social. La version 2003 répertorie près de sept mille associations, fournit dix mille adresses ou contacts, en informant l'utilisateur sur les activités de chaque structure. Quatre entrées permettent d'accéder à l'information. Le sommaire propose quarante-trois rubriques qui regroupent les associations selon leur domaine d'activité : accidentés ou victimes, cancer, diabète, douleur, maladies rares, etc. Elles permettent notamment de voir quels sont les champs les plus actifs sur le plan associatif, tels que l'aide à l'enfance ou les maladies mentales et les troubles psychiques. L'utilisateur peut également rechercher à partir de trois index : par noms, par mots clés ou par sigles. Les associations répertoriées sont présentées selon un même modèle. Chaque fiche indique la date de création, les personnes référentes, l'adresse, et les activités de l'association. D'autres informations peuvent également être mentionnées : nombre d'adhérents, objet de l'association, publications, site Internet, zone géographique concernée ou encore adresses des différentes antennes locales pour les structures plus développées.

Gignac : B. Tricot Consultant, 2003, 630 pages, 15 €.

Olivier Delmer

Les politiques de prévention

Sous la direction de Bernard Teisseire

Coordination : Isabelle Durand-Zaleski, Marie-Danièle Champion

Cet ouvrage est le compte-rendu d'un séminaire organisé par la Canam et l'Institut d'études des politiques de santé (IEPS) sur l'efficacité des actions de santé publique en France.

La première partie est consacrée à l'étude de la modernisation des institutions françaises chargées de la prévention et de la promotion de la santé. La situation française fait l'objet d'une présentation détaillée, s'appuyant entre autres sur les travaux effectués par l'Inserm, la Canam, ou encore la Ligue contre le cancer ; le compte-rendu dresse le bilan de l'évolution du cadre juridique et institutionnel, ainsi que de la situation de la politique de prévention en France au regard de l'Europe. Puis, les différents spécialistes intervenants s'interrogent sur les enjeux d'une modernisation de la politique de prévention en France ; les débats permettent d'envisager les adaptations institutionnelles nécessaires pour répondre au nouveau contexte national et européen. La seconde partie de cette rencontre a été consacrée à une présentation des facteurs d'échecs et de succès des actions de santé publique, à travers différentes études de cas, permettant de réfléchir et d'orienter au mieux les réformes des institutions : dépistage du cancer du sein, prévention des accidents domestiques, promotion de la vaccination, périnatalité.

Paris : Médecine-sciences Flammarion, Les dossiers de l'Institut d'études des politiques de santé, 2003, 160 pages, 25 €.

A. S.

MAL A LA VIE

FIL SANTÉ JEUNES

0800 235 236

POUVOIR EN PARLER

**ANONYME ET GRATUIT
TOUS LES JOURS DE 8 HEURES A MINUIT**



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES
AFFAIRES SOCIALES



FONDATION
DE
FRANCE